DOSSIER APPROUVÉ

André DAVID Architecte DPLG Urbaniste
5 avenue des Thermes BP 167 63408 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél./Fax 0473309564 Mobile 0680054354 E-mail Andre.DAVID22@wanadoo.fr
Ordre des Architectes n° A18835 SIRET 35391055700027 APE : 742C

avec le concours de :
Claire BAILLY Paysagiste DPLG
84, avenue de Ménilmontant 75020 PARIS

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'ALLIER

C O M M U N E D E

VERNEUIL EN BOURBONNAIS

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN & PAYSAGER

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Ministère Culture Communication
Direction régionale des affaires culturelles Auvergne

Conseil Général Département de l'Allier

Val de Sioule Forterre

J U I L L E T 2 0 0 7

Contenu du dossier

Ce document est l'une des pièces constitutives du dossier de la ZPPAUP, composé d'un rapport de présentation, de plans de zonage, et d'un règlement.

Auteurs, remerciements

Le dossier a été constitué par André DAVID avec la collaboration pour le diagnostic paysager de Claire BAILLY, paysagiste DPLG (Paris).

De nombreuses personnes ont par leur amabilité et leur serviabilité, contribué à faciliter l'exécution de ce travail. En particulier, la *Société des Amis du Vieux Verneuil* a apporté de nombreuses précisions sur des affectations ou des noms de bâtiments. La commune a permis la mise à disposition d'un certain nombre de documents conservés dans des collections privées (comme la collection de cartes postales anciennes de M. de Jonghe). La Real Colegiata de Roncesvalles (Roncevaux, Navarre) a permis d'élucider une question relative à la cartographie. Stéphane Thouin, ACMH à Agen, a bien voulu exhumer de ses archives le dossier concernant la restauration du manoir du Vousset (1992).

Sauf mention contraire, les photos, schémas et dessins répartis dans le texte sont de l'auteur et de ses collaborateurs. Ce rapport contient des documents protégés par un copyright qui ne peuvent être reproduits par des tiers sans autorisation. S'agissant d'une étude d'intérêt public sans but commercial, à la diffusion limitée à un échelon technique, l'autorisation de reproduction n'a pas été sollicitée auprès des différents propriétaires des sites et bâtiments représentés.

Reproduction

Conformément aux lois en vigueur concernant la propriété intellectuelle et artistique, la reproduction même partielle, et par quelque moyen que ce soit, de textes ou illustrations de ce dossier, au-delà des nécessités de service pour lesquelles il a été établi, ne peut être exercée qu'après accord écrit de l'auteur, et avec l'autorisation conjointe de la commune et de la DRAC Auvergne, propriétaires de l'étude.

Il ne peut en particulier être utilisé comme modèle, pour tout ou partie, pour des prestations analogues. Ces restrictions s'appliquent également à la typographie, mise en pages et présentation.

PRÉAMBULE : **PROBLÈME POSÉ, NATURE DE L'ÉTUDE, MÉTHODOLOGIE**

Avertissement: objet de l'étude **4**
La définition de nouveaux périmètres 4
Les évolutions de la notion de patrimoine 5
Un cadre règlementaire unifié pour tous les types de travaux 5

Verneuil en Bourbonnais, village historique **7**

Méthodologie, sources **9**
Les investigations réalisées 9
Les sources documentaires exploitées 9

PREMIÈRE PARTIE : **ANALYSES DU SITE** **10**

1. CONTEXTE HISTORIQUE, FORMATION DU BÂTI **11**
Des origines modestes, à distance des axes de communication 11
Avant les Bourbons 15
Une châtellenie face à l'abbaye de St-Pourçain 15
Après les Bourbons 16
La topographie incertaine du bourg médiéval 17
La période moderne 18
Le territoire 20

2. LA FORME URBAINE ET L'ESPACE DU VILLAGE **21**
Une dissémination des formes bâties 21
Une trame viaire instable 21

3. L'ARCHITECTURE, TYPOLOGIES, MATÉRIAUX **25**
Un contexte local mouvant 25
Typologies 25
Les matériaux du gros-œuvre 26
Couvertures: la domination de la terre cuite 27

4. QUALITÉ ARCHITECTURALE, PATRIMOINE **29**
A. LES MONUMENTS PROTÉGÉS (AU BOURG) 30
B. ÉLÉMENTS *** 36
C. ELÉMENTS ** 36
D. ÉLÉMENTS * 37
E. LES MONUMENTS PROTÉGÉS (HORS DU BOURG) 41
F. LES BÂTIMENTS INTÉRESSANTS (HORS DU BOURG) 44

5. STRUCTURE DU SITE ET PAYSAGE **47**
Contexte général 47
Contexte géologique 47
La structure du paysage de la commune 48

6. LES VUES DEPUIS ET SUR LE BOURG **52**
Les vues depuis le bourg 52
Les vues sur le bourg 54
Les espaces naturels structurants dans la perception du bourg 59

DEUXIÈME PARTIE : **DIAGNOSTIC** **60**

Un village à la structure historique bien conservée 61
Un paysage relativement épargné par les nuisances "modernes" 61
Des évolutions préoccupantes 62

TROISIÈME PARTIE : **DÉFINITION DE LA PROTECTION** **64**

La délimitation de la zone de protection 65
La délimitation interne 67
Limitation du droit de bâtir et maintien de l'image villageoise 69
Le document proposé 71
Les prescriptions 72

ANNEXES : **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE** **73**

PRÉAMBULE

PROBLÈME POSÉ, NATURE DE L'ÉTUDE, MÉTHODOLOGIE

Avertissement : objet de l'étude

La définition de nouveaux périmètres

L'objet de l'étude est de substituer une *Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager* (ZPPAUP) aux actuels périmètres de protection institués au titre des Lois de 1913 et 1943, autour des Monuments Historiques protégés. Ce dispositif géométrique de 500 mètres de rayon à partir du monument, avait alors essentiellement pour objectif la mise en valeur de ces édifices protégés. Un tel procédé est souvent inapproprié à la réalité des ensembles urbains et paysagers, et s'est mué en un contrôle architectural au coup par coup d'un territoire le plus souvent hétérogène, avec de nombreux risques de conflits, liés à la notion de co-visibilité. Des situations étranges se développent ainsi : tel lotissement nouveau "pris" par les 500 mètres va faire l'objet d'un contrôle tatillon, quand un ensemble bâti ancien, hors des 500 mètres, va évoluer librement et se dénaturer...

La procédure de ZPPAUP, qui tente de remédier à ces dérives bien connues, est issue des lois de décentralisation de 1983. Elle établit une co-responsabilité de la commune et de l'État sur la gestion du patrimoine. Pour cette raison, l'étude du document nouveau est menée en concertation avec la commune et les services de l'État en charge du patrimoine, sous la responsabilité du Chef du SDAP du département.

Les deux innovations qu'apporte la ZPPAUP sont d'une part la possibilité de modifier les périmètres de protection en fonction des enjeux réels (nature du patrimoine, réalité des quartiers, visibilité des monuments) et d'autre part de fixer une règle du jeu sous forme de règlement. Ces deux exercices sont plus redoutables qu'il n'y paraît. Modifier les périmètres, les rétrécir, les agrandir ou simplement les redessiner va influer sur le vécu de la gestion quotidienne des secteurs patrimoniaux. Et une règle, pour perdurer, doit être rédigée dans une perspective de longue durée et non de contingences immédiates.

Les deux facteurs sont en outre étroitement dépendants l'un de l'autre : une zone vaste va recouvrir une infinité d'occurrences possibles. Faut-il tout prévoir, comme dans ces règlements d'urbanisme très complexes où l'on s'attachait jadis à définir des arsenaux de règles avec des variantes pour des situations ne se présentant jamais ? A contrario une zone restreinte sera très ciblée du point de vue des "évènements" à y intervenir, donc des règles à y mettre en place. La délimitation de la zone, qui doit être "pertinente" revêt donc une certaine importance. Ce périmètre tient compte de la morphologie urbaine et sélectionne les secteurs qui méritent une protection efficace en fonction de la qualité architecturale et des espaces bâtis. On peut aussi raisonner en termes de co-visibilité avec les monuments protégés : mais toutes les co-visibilités relevées sont-elles pertinentes, et l'absence de co-visibilité vaudrait-elle autorisation de dilapider un site ?

Pour bien délimiter ce périmètre, il est donc nécessaire d'identifier, avec autant de précision que possible, les éléments de patrimoine autres que ceux déjà protégés au titre des Monuments Historiques. L'existence de «protections» ne signifie en effet pas l'inintérêt de tout ce qui n'est pas entré dans cette catégorie. À l'origine mesure de sauvegarde urgente, le plus souvent destinée à empêcher une destruction annoncée, la protection MH s'est par la suite appuyée sur des inventaires thématiques, mais n'a pas de vocation à l'exhaustivité. L'enjeu patrimonial doit être connu, annoncé, parcelle par parcelle.

Les évolutions de la notion de patrimoine

Les 30 dernières années ont vu une évolution rapide de la notion de patrimoine. Pour les premiers législateurs du XIXe siècle, il s'agissait d'identifier des "Monuments" d'intérêt national, des constructions fondant l'identité collective du pays. Monuments antiques, cathédrales et abbayes, châteaux médiévaux et renaissance ont formé l'essentiel de ces premières « listes ». Par la suite, la palette a été étendue à des édifices plus "mineurs", la période chronologique a été élargie, le plus souvent au gré de protections accordées dans la hâte d'un péril imminent.

Les années 60, celles de la rénovation urbaine, des premières destructions massives de quartiers anciens, ont suscité la prise en compte des ensembles urbains, sous la forme des "secteurs sauvegardés" (Loi Malraux de 1962). Pour la première fois on tentait de raisonner sur la protection globale d'un ensemble. Il s'agit toutefois d'un mode de gestion assez lourd, réservé à des ensembles incontestables. Le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur est en effet *aussi* un document d'urbanisme, reposant sur un projet d'aménagement.

À partir des années 70, la notion de patrimoine s'est mise à évoluer, non sans résistances : le patrimoine du XIXe siècle, le patrimoine Moderne, le patrimoine industriel, ont été reconnus. La disparition du monde rural traditionnel, des cultures locales, ont progressivement abouti à élargir encore le champ du patrimoine "protégeable". De manière paradoxale, on a abouti à une situation ou tout ou presque peut à un certain moment être considéré comme élément de patrimoine.

Concevoir la gestion de ces ensembles comprenant des architectures majeures, des constructions d'intérêt ethnologiques ou techniques se révèle comme une tâche très difficile, essentiellement quant à son évolutivité souhaitable. Continuer d'utiliser, réutiliser, sont en effet les seuls garants de la pérennité de ce patrimoine. L'introduction de la ZPPAUP en 1983 manifeste une volonté de clarification de ce processus.

L'introduction du "P" de paysage a eu lieu plus tardivement, mais n'a paradoxalement pas clarifié l'image de la procédure. Qu'est ce qu'un paysage "protégé" ? à l'aide de quels types de servitudes le protège-t-on ? Comment "gère-t-on" le paysage? Quelles autorisations administratives sont-elles susceptibles de déclencher des "prescriptions paysagères" ? Quelles sont ses marges d'évolution, quand on peut considéréer qu'*a priori* un paysage n'est jamais figé?

Si l'apparition de cette notion a pu contribuer à donner du sens aux investigations portant sur le territoire (qualifier le paysage pour lui-même et non en fonction de la visibilité sur des Monuments Historiques), elle n'a pas fourni de clés pour une protection efficace. Il est vain, en particulier, de croire qu'il est possible de concevoir des règles paysagères sur le modèle des règles de construction.

Un cadre réglementaire unifié pour tous les types de travaux

L'un des principaux problèmes de la gestion du patrimoine est la manière d'envisager sa restauration. Or, les méthodes de restauration du bâti, faute de s'appuyer sur un corps de doctrine stable, ont largement fluctué ces cinquante dernières années, au point de décrédibiliser en partie toute nouvelle proposition.

Elles oscillent traditionnellement entre deux pôles : la volonté de conserver un vestige, en l'état où il nous est parvenu, avec les cicatrices du temps et en maintenant les modifications successives, voire en ajoutant les nôtres (le «document»), et celle de remettre l'élément architectural dans un état «originel», connu ou rêvé (le «monument»). De même, les nouvelles interventions sur le bâti ou l'espace urbain s'appuient sur des doctrines contradictoires : l'insertion par «disparition» dans le contexte, ou la volonté de «contraste», supposée être le garant de la modernité (la confrontation, au nom de laquelle on n'hésite pas à réécrire l'histoire de l'architecture).

En ce qui concerne les travaux «ordinaires», l'attitude est généralement dérivée des pratiques «officielles», non sans un grand décalage chronologique, propice à toutes les incompréhensions. Une «inculture» du bâti ancien s'est propagée, mettant sur le même plan toutes les méthodes, tous les procédés, départagés par le seul critère économique à court terme. L'industrialisation a fait reculer ou disparaître des techniques traditionnelles autrefois connues de tous, les savoir-faire se sont perdus, ou sont devenus un luxe. L'absence de formation spécifique, aussi bien des artisans que des prescripteurs, autorise toutes les dérives. Devant le bâti traditionnel ancien, du Moyen-Âge jusqu'aux années 1900, il semble que nous soyons aujourd'hui comme les mérovingiens devant les restes des villes romaines: nous admirons sans trop comprendre, nous sommes peu capables de maintenir sans dénaturer, et a fortiori de refaire.

La perte des savoir-faire a été concomitante, on l'a déjà fait remarquer, avec l'âge de l'industrie, qui a délocalisé les matériaux en les faisant voyager hors de leur zone traditionnelle, et en a introduit une foule de nouveaux. Ainsi, le ciment, apparu comme un progrès, a-t-il éliminé en quelques décennies la maçonnerie à base de chaux. Des pratiques «modernes» instituées par les Monuments Historiques du début du siècle jusque dans les années 50 (et depuis longtemps abandonnées par ce service), ont perduré, et perdurent encore : ainsi l'arrachage des enduits (intérieurs comme extérieurs), est-il encore largement répandu. Des désordres nouveaux, engendrés par des matériaux dont on connaît mal les effets à long terme, apparaissent.

Le retour des enduits s'est effectué par l'intermédiaire d'enduits industriels, à l'épaisseur inadaptée au bâti ancien. C'est le maçon, non formé pour ce choix, qui décide au final quelles parties en pierre ne pas enduire... La menuiserie traditionnelle, longtemps portée par la vogue des «petits bois», est à son tour en voie de disparition, submergée par les matériaux plastiques comme le PVC, qui ne permettent pas de réaliser des dessins traditionnels élégants. D'ici à une quinzaine d'années, il sera difficile (ou exagérément coûteux) de faire construire une ordinaire fenêtre en bois à la française, faute de professionnels compétents...

L'héritage mal compris du mouvement Moderne en architecture est également à incriminer: lignes de composition horizontales, pierre apparente (encore), pans de verre à peine menuisés, bois laissé brut... ont servi de base à des restaurations, réhabilitations ou reconstructions tout à fait traumatisantes pour des secteurs traditionnels. "Fondre" avec élégance un apport contemporain sur une construction ancienne (comme le pratiquait par exemple le XVIIIe siècle en rhabillant de vieux hôtels gothiques) est devenu hors de notre portée.

Il convient de clarifier quelque peu l'ensemble de ces notions. Tout d'abord en précisant qu'aucune règle universelle ne saurait être applicable, quels que soient les travaux, quel qu'en soit le site. Un immense effort est à accomplir pour renouer avec des techniques modestes, et comprendre les supports (aussi bien techniques qu'esthétiques) sur lesquels on va travailler. L'étude va donc s'attacher à identifier par catégorie de travaux, par type de problème à résoudre, l'esprit des interventions plus que leur codification. Il restera à faire passer dans les faits (aussi bien que dans les mentalités), ces prescriptions, qui nécessitent, pour produire des résultats, une application dans la durée.

L'ensemble de cette réflexion est donc également une occasion unique de débattre publiquement du patrimoine, à la fois pour en conforter le goût diffus, pas très bien cerné, que des publics divers lui portent, en précisant ce qu'il est, ce que sont ses caractéristiques ; pour tordre au passage le cou à certaines idées reçues, notamment en matière d'intervention sur l'existant ; pour enfin, confronter les professions du bâtiment à l'érosion de leurs savoirs, de leurs pratiques.

La ZPPAUP n'est qu'une boîte à outils. On peut la sophistiquer à volonté, prévoir tout... et son contraire. Il faudra toutefois la mettre en usage un jour, expliquer pourquoi tel dessin de façade est préférable à tel autre, tel enduit à tel autre... Sans doute vaut-il mieux s'y prendre à l'avance.

Verneuil en Bourbonnais, village historique

Village à statut de ville pendant plusieurs siècles, ancien point d'appui fortifié des Bourbons face à la puissante abbaye de St-Pourçain formant une enclave d'Auvergne au milieu du Duché, Verneuil a en grande partie conservé son caractère traditionnel. La modernisation dans ses aspects négatifs ne l'a guère affecté (le centre du bourg, autour de la Collégiale, n'a même jamais été goudronné...). Elle a attiré une population plutôt soucieuse de la qualité de son cadre bâti. Les demeures qui ont changé de mains ont le plus souvent été restaurées sans altérations graves (quoique parfois avec des afféteries superflues), et les inévitables extensions "modernes" ne sont guère visibles. On n'y a pas vu fleurir d'installations agricoles visuellement agressives. Seules les lignes à haute tension d'EDF ont affecté (comme dans de nombreux autres sites du Bourbonnais) ses paysages dans la partie haute de la commune.

L'objectif de la commune est de "conforter" la protection de ses paysages ruraux et bâtis pour eux-mêmes et non plus en fonction des seuls périmètres de MH, et de lui donner à cette protection un contenu en termes qualitatifs. On envisage de "tirer le village vers le haut" afin d'exploiter sa principale richesse : son cadre bâti, son paysage, son agrément. C'est le sens de la démarche "plus beau village" qui a été entreprise localement.

Mais dans le même temps, la structure commerciale s'est rétractée au minimum, les services publics se replient sur la commune de St-Pourçain. La mobilité due à la voiture individuelle a modifié la nature même de l'espace. On existe, non plus en tant que tel, mais comme élément d'un ensemble.

Des dérives pavillonnaires massives, destructrices de l'équilibre paysager, en sont la conséquence. Elles affectent les communes voisines (Saulcet, Bransat), épargnent Verneuil jusqu'à maintenant, mais tôt ou tard (sauf renversement de conjoncture) une pression va s'exercer en ce sens, par l'effet mécanique du gaspillage foncier ambiant, qui reporte de plus en plus loin les "terrains à bâtir" disponibles... Le discours sur le développement durable n'y change rien : l'habitat individuel pavillonnaire reste un gouffre à énergie (non renouvelable), du simple fait de la multiplication exponentielle du besoin en transport, tandis que cette forme d'urbanisation apparaît aujourd'hui, dans un contexte campagnard, comme la seule possible.

L'idée de regroupement des constructions renvoie de manière presque automatique à une image de logement "social", systématiquement perçu comme dévalorisant. Le système pavillonnaire, en se présentant comme un idéal à atteindre, a également pour effet de disqualifier toutes les formes collectives d'habitat, et la "ville" est désormais perçue comme refuge des "exclus de la maison individuelle". La maison individuelle a aussi "formé" des générations d'artisans à un mode de construction simplifié, reposant (malgré tous les discours sur la "tradition") sur la mise en œuvre de produits industriels. On a ainsi compliqué la tâche des "restaurateurs", en vidant le terme "artisanat" de son sens.

On mesure donc combien sera malaisé l'arbitrage de la série de contradictions qui vont apparaître. La première concerne l'arbitrage entre la protection stricte (supposant l'absence d'urbanisation) et le développement. Où va-t-on construire, sachant qu'on ne fera pas "mieux" que les autres, et que l'ouverture de sites urbanisables verra l'irruption des mêmes constructions que sur les communes voisines ? Qu'on sera confronté aux mêmes pavillons industrialisés passe-partout, aux mêmes haies de thuyas (ou de lauriers), aux mêmes clôtures ?

La recherche d'une qualité d'aspect reposant sur une restauration respectueuse va également aller contre une certaine imagerie de village idéal : murs de pierre décapés, fleurettes, mobilier rustique. De même qu'il existe une image de la maison neuve, il existe une image de la fermette restaurée, au sein d'un village "jardiné", dépourvu des nuisances visuelles, sonores et olfactives de la vraie campagne, et reposant sur un corps de pratiques mises en œuvre dès les années 1950 et presque figé depuis. Le "retour à l'identique" qui fonde les règlements d'aspect (et que la ZPPAUP permettra enfin de porter à la connaissance de tous) va heurter quelque peu les idées reçues. Jusqu'à quel point des pratiques considérées comme erronées par rapport à la norme seront-elles tolérées, car considérées comme faisant partie d'un certain droit acquis ? Qu'imposera-t-on et que conseillera-t-on ?

Dans le même temps, on peut céder à une certaine ivresse du règlement, et songer à tout réglementer, pour avoir une réponse prête pour tout type de travaux. C'est une tendance actuelle, sans doute inspirée par des travaux parfois catastrophiques menés, le plus souvent de bonne foi, sur les patrimoines bâtis anciens. Mais qu'est-on prêt à appliquer et faire appliquer réellement ? Est-il utile d'écrire des règles, de peser leurs termes, de les illustrer, s'il s'avère qu'elles seront inapplicables ?

Enfin, il est vraisemblable que le discours sur l'espace public va voir s'affronter diverses conceptions : quelle place pour la voiture ? comment fonctionne le stationnement des visiteurs ? est-on plutôt dans un espace où va dominer le végétal ? comment va-t-on arbitrer entre une conception jardinée et décorative de l'espace public et une conception rationnelle et plus minérale ?

Cette étude est destinée à clarifier l'ensemble de ces notions, avant d'en faire un catalogue de pratiques à mettre en œuvre de manière constante, afin de constituer une image spécifique de la collectivité villageoise qui va y être soumise.

Clichés de Jonghe/commune de Verneuil (été 2004)

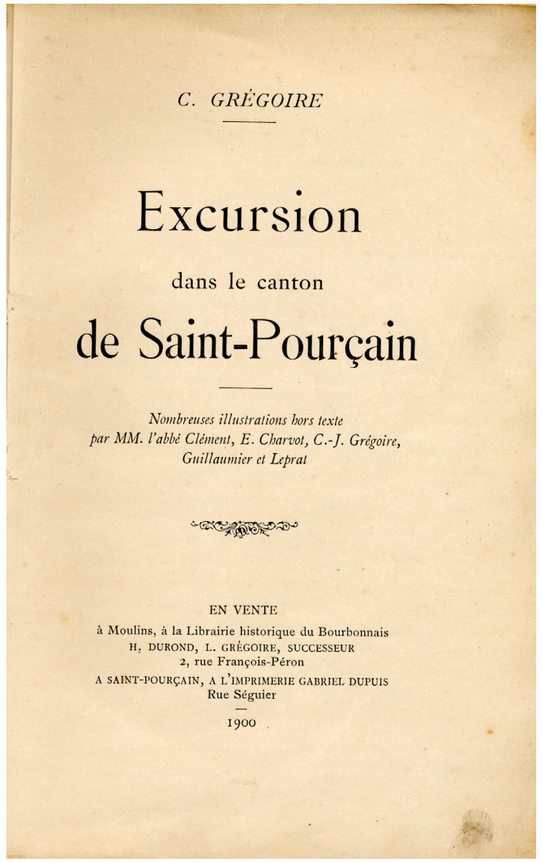
C. GRÉGOIRE

Excursion

dans le canton

de Saint-Pourçain

Nombreuses illustrations hors texte
par MM. l'abbé Clément, E. Charvot, C.-J. Grégoire,
Guillaumier et Leprat

EN VENTE
à Moulins, à la Librairie historique du Bourbonnais
H. DUROND, L. GRÉGOIRE, SUCCESSEUR
2, rue François-Péron
A SAINT-POURÇAIN, A L'IMPRIMERIE GABRIEL DUPUIS
Rue Séguier

1900

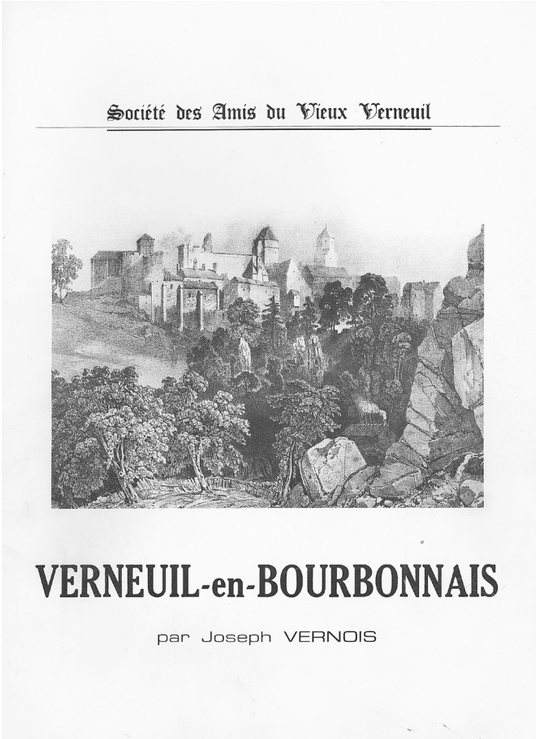
Société des Amis du Vieux Verneuil

VERNEUIL-en-BOURBONNAIS

par Joseph VERNOIS

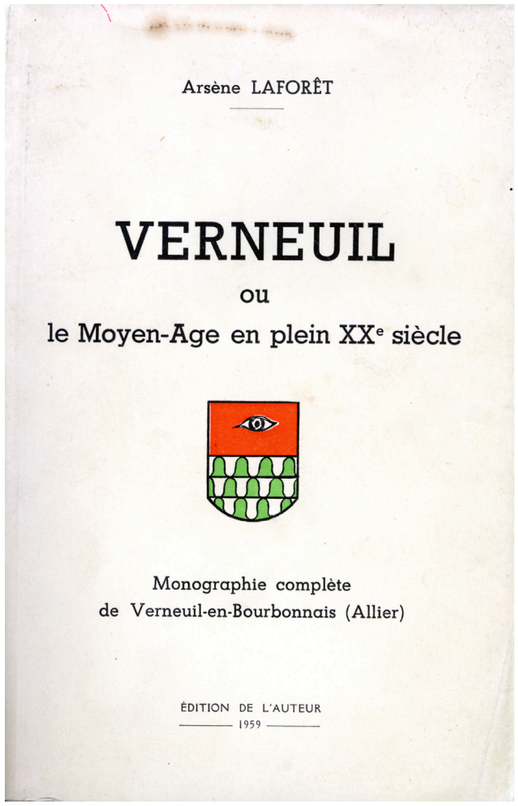
Arsène LAFORÊT

VERNEUIL

ou

le Moyen-Age en plein XXe siècle

Monographie complète
de Verneuil-en-Bourbonnais (Allier)

ÉDITION DE L'AUTEUR
1959

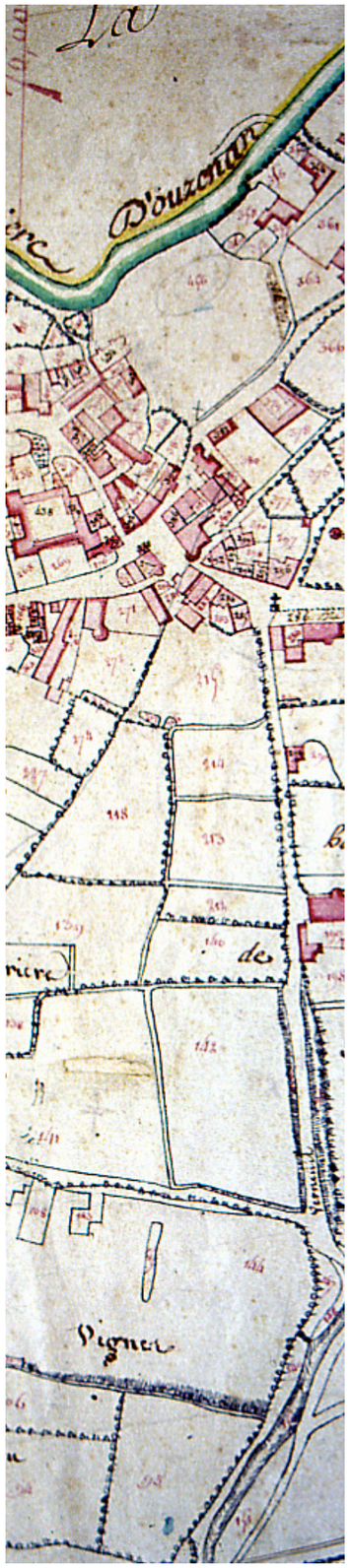

Méthodologie, sources

Les investigations réalisées

Il a été procédé à des investigations sur le terrain durant l'été 2004 (visite générale de la commune), et un inventaire architectural à la parcelle sur le bourg a été mené en juillet et octobre 2004. Plusieurs visites supplémentaires ont été menées ultérieurement pour combler les lacunes. Il est indiqué que les parties privatives de certaines parcelles n'ont pu être vues.

Les sources documentaires exploitées

Bibliographie, archives et documentation

Les études et monographies sur Verneuil se recoupent en grande partie, car puisant aux mêmes sources, inlassablement ressassées. Si elles forment le socle d'une histoire événementielle (au demeurant lacunaire), elles sont peu documentées pour tout ce qui concerne la forme du même du village et son processus de formation. Les deux principales références accessibles sont l'étude d'Ernest BOUCHARD dans les Annales Bourbonnaises (1889), et la monographie imprécise d'Arsène LAFORÊT (1959). On note également des textes descriptifs de C. GRÉGOIRE (Excursion dans le canton de St-Pourçain, 1900) recoupé par un bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais (notice de P. TIERSONNIER, tome XV, 1907). La Société des Amis du Vieux Verneuil a également produit une brochure (SLND) sous la plume de Joseph VERNOIS. La relecture et l'étude approfondie (avec un œil moderne), des sources historiques, comme les anciens terriers féodaux, est encore à envisager.

Différents dictionnaires réalisés par des collectifs reprennent de manière constante des informations parfois non recoupées. Le plus ancien est le répertoire des Églises de France, Allier, de Marcel Génermont et Pierrre Pradel, (Letouzey, 1938). Citons l'Histoire des communes de l'Allier (arrondissement de Moulins, Horvath 1986), Le Patrimoine des communes de l'Allier (tome II, Flohic 1999) ou encore Châteaux, fiefs, mottes et manoirs en Bourbonnais (de Borée, 2004) dont les informations semblent déjà anciennes.

Il existe une littérature historique récente portant sur le Duché de Bourbon, qui a été consultée, afin de tenter de re-situer Verneuil dans le contexte politique des époques anciennes. Les historiens locaux ont eu tendance à forger, à partir du XIXe siècle, un certain nombre de "vérités" qu'il convient aujourd'hui de réévaluer (la teneur exacte des destructions du XIVe siècle, la notion d'un "État" bourbonnais avant le XVIe siècle, l'idée d'un Bourbonnais orienté vers le Bassin Parisien et non vers le Massif Central, etc.). Ont été en particulier consultés l'ouvrage d'Olivier TROUBAT (sur le "Bon Duc" Louis II, Montluçon 2001) ou les Actes du colloque d'octobre 2000 (Le Duché de Bourbon, des origines au Connétable, Bleu Autour 2001).

Les plans anciens et l'iconographie

Il n'existe hélas, pas de représentation médiévale de Verneuil. Le premier document topographique est le cadastre napoléonien, qui a été consulté et reproduit pour partie aux Archives Départementales de l'Allier, pour partie à partir de l'exemplaire communal. Ces documents, présentant des différences de représentation, sont pour l'un daté de 1809 (commune) pour l'autre de 1823 (Archives de l'Allier, selon une indication manuscrite portée sur un des plans) ne sont pas d'une grande fiabilité géométrique, et restent encore marqués par des techniques de représentation archaïques (ils indiquent en effet les plantations et parfois la nature des cultures). Ils nous livrent un état des lieux encore très proche de l'Ancien Régime.

Les représentations anciennes sont dominées par la lithographie d'Achille Allier représentant Verneuil en 1810, (la première en date, mais prise pour argent comptant par certains auteurs, comme Laforêt, qui en identifie les bâtiments avec certitude...). La collection de cartes postales anciennes rassemblée par M. de Jonghe, photographe à St-Pourçain, nous renseigne par contre avec précision sur l'état de Verneuil au début du XXe siècle.

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSES DU SITE

1. CONTEXTE HISTORIQUE, FORMATION DU SITE BÂTI

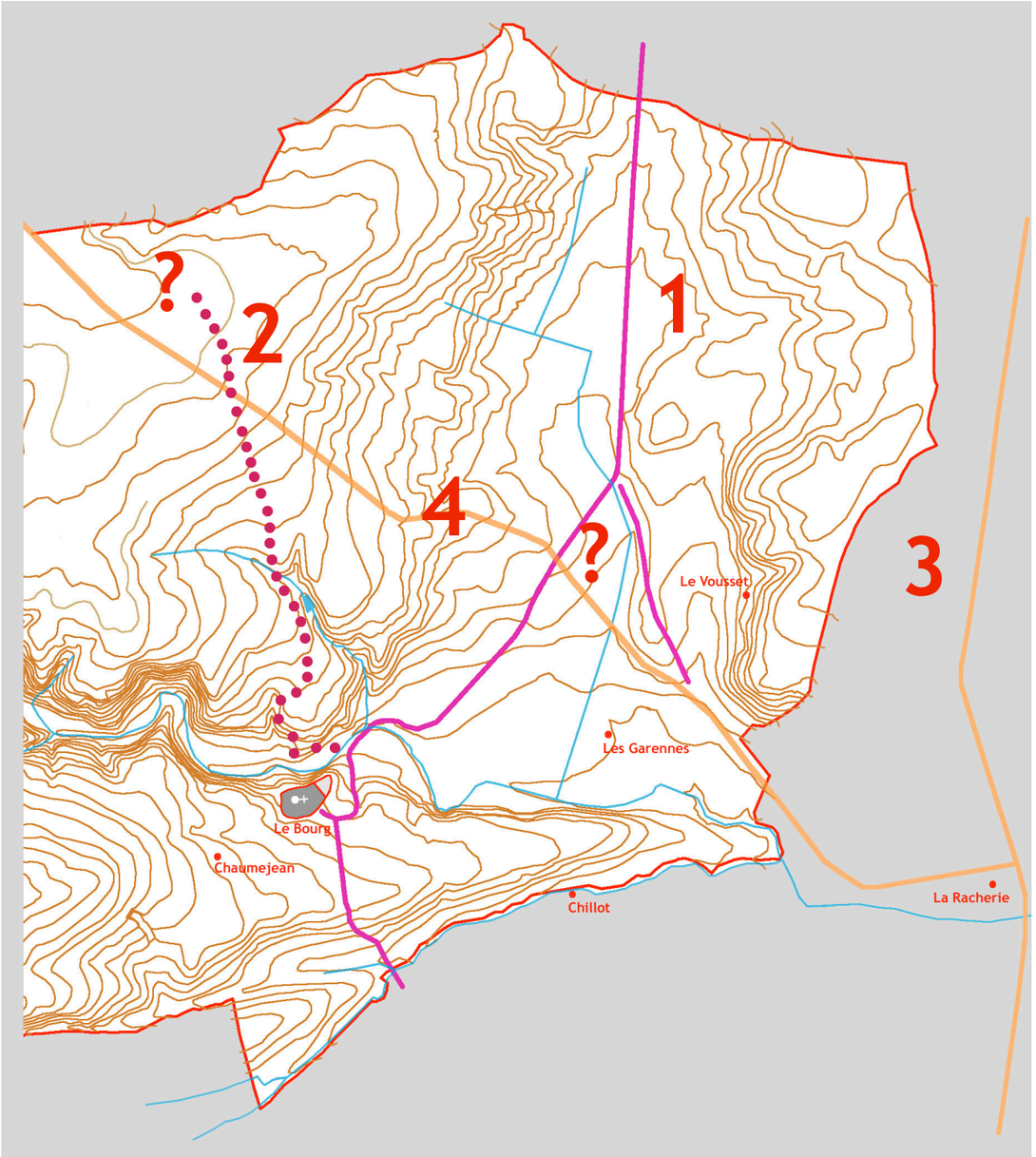

1. Hypothèse de route ancienne (médiévale?, vers Souvigny et Moulins)

2. Route médiévale conjecturale (d'origine romaine ?)

3. Route de poste d'Ancien Régime (RN 9 actuelle)

4. Route de Tréban (1839)

Le village, accroché au-dessus du ruisseau, se situe à proximité d'axes routiers, mais n'en bénéficie pas pour son développement (d'après fond de plan IGN).

Des origines modestes, à distance des axes de communication.

L'origine du village serait à rechercher dans un établissement de l'Âge du Bronze, occupé ensuite à la période gallo-romaine, dont le site présumé correspond à la Motte-Coquet. Ces établissements sont peu documentés. L'origine du nom de Verneuil dérive pourtant du gaulois vernos signifiant l'aulne, probable allusion à ce végétal qui devait se rencontrer sur le bord du ruisseau d'Ouzenan ou Douzenan. On admet que le premier établissement humain se serait présenté sous la forme d'un éperon barré, mode d'occupation caractéristique de ces périodes. La superficie enclose reste toutefois celle d'un village, non celle d'un oppidum. Le site de la Motte-Coquet a livré du matériel archéologique (malheureusement mal localisé et non étudié) permettant de vérifier en partie ces hypothèses.

On indique de manière constante qu'une route antique (de Lyon à Bourges) a longé le site, mais il ne s'agit vraisemblablement pas, s'il a existé, d'un itinéraire important comme on le prétend. Cette hypothèse a été émise par L. FANAUD dans les années 1960. Il se fonde à la fois sur des fragments de tracés réguliers et des toponymes ("chemin de César" près des Aix, chemin "des Romains" à Verneuil même). Les itinéraires romains mis en place après la conquête ont certes privilégié les transversales depuis Lyon, mais la Table de Peutinger ne mentionne aucune voie directe entre Augustonemetum (Clermont) ou Vorogio/Vorocium (Vouroux près Varennes) et Avaricum (Bourges), entre lesquelles Verneuil se localise. D'une manière générale les routes médiévales (de même que les ponts) sont facilement qualifiées de romains par la rumeur populaire. Les indices archéologiques sont inexistants pour le réseau romain secondaire. L'existence de Verneuil sur des cartes remontant au Haut Moyen Âge est par ailleurs une rumeur sans fondement.

Il est par contre vraisemblable qu'un itinéraire médiéval plus tardif, de Moulins (et Souvigny ?) à St-Pourçain, maillon plus ou moins important du Grand Chemin de Paris vers Lyon, avant sa bifurcation sur le Languedoc (par Clermont), a existé à proximité de Verneuil jusqu'à la réalisation de la route de poste devenue la RN 9 actuelle (XVIIe siècle?). La route de Bresnay actuelle est une survivance de cet ancien chemin (qualifié en 1809 de chemin de Verneuil à Moulins). Le maillon au droit du Vousset est qualifié (toujours en 1809) de chemin de Montcoquet à St-Pourçain. L'itinéraire médiéval se distingue de la route romaine par son caractère d'écheveau de cheminements, seuls certains points comme les ponts ou les gués étant fixes. L'un des seuls points fixes du secteur géographique est le point de passage situé sur la Sioule, contrôlé par l'abbaye de St-Pourçain. Il est toutefois possible d'éviter St-Pourçain, en période de basses eaux, en utilisant le gué de Breux.

L'itinéraire décrit par FANAUD comme romain, attesté en 1553 comme route de Bourges vers Lyon (soit près de mille ans après la disparition de l'Empire romain...) est également vraisemblablement médiéval, même s'il matérialise un cheminement plus ancien. Il peut s'agir d'un maillon secondaire des faisceaux de routes entre Lyon et Bourges. La route qui lui a succédé localement remonte à 1839.

Les principales cartes de géographie ancienne (comme celle de Blaeu en 1645) mentionnent Verneuil (Vernueil) mais ne représentent pas les routes. Verneuil est souvent représenté par ces documents comme aussi important que St-Pourçain. Mais jusqu'au XIXe siècle (et particulièrement pendant les périodes militairement troublées du Moyen-Âge) c'est la voie d'eau qui assure dans la région les transports à longue distance. Le port le plus proche est celui de la Chaise au confluent de l'Allier et de la Sioule (rivière navigable à certaines périodes depuis St-Pourçain). Une tradition erronée, due à un bas-relief récupéré au XVIIIe siècle après l'incendie du château de Moulins, et apposé sur une façade, en a fait un port des Bourbons. On ne dispose d'aucune mention d'un quelconque trafic entre Verneuil et ce site portuaire, actif depuis le Moyen-âge jusqu'aux années 1850.

La carte de Cassini représente Verneuil comme un site fortifié mais ne mentionne aucune route importante à proximité. Le figuré représentant un site fortifié est d'ailleurs repris par le cadastre de 1809.

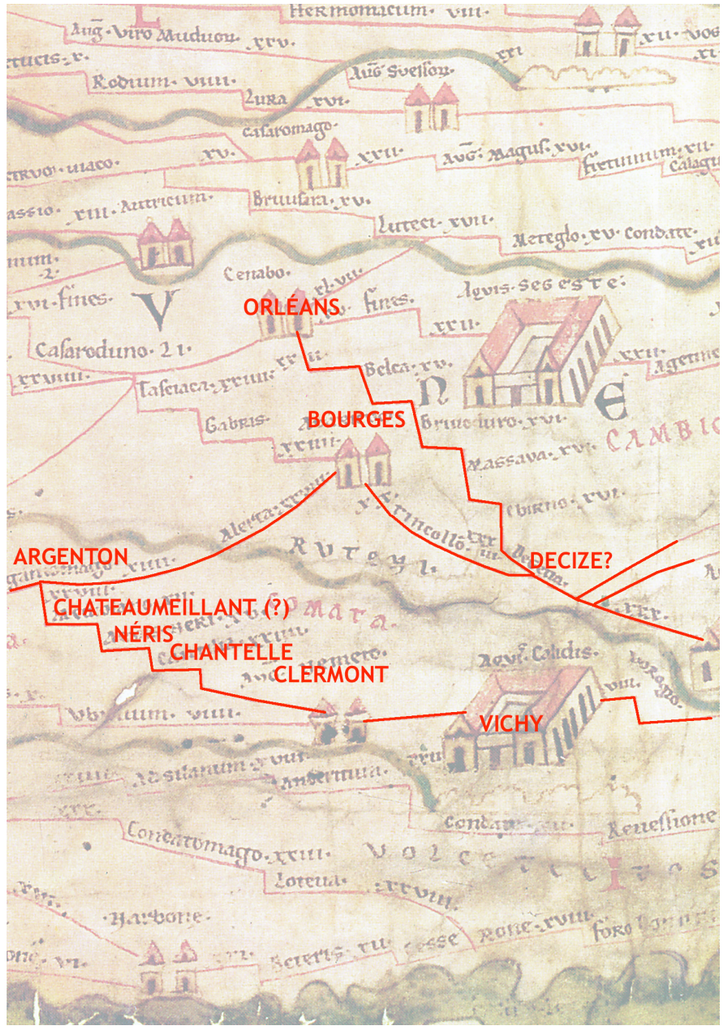

La Table de Peutinger (Bibliothèque nationale autrichienne, Vienne)

Il est vraisemblable que cette carte ne représente que les voies principales. Certains itinéraires sont plus détaillés que d'autres. La seule voie concerant le Bourbonnais actuel est celle qui va de Clermont (Augustonemetum) à Argenton sur Creuse (Argentomagus) par Chantelle la Vieille (Cantilia) Néris et Châteaumeillant (Mediolanum). Il s'agit probablement d'un itinéraire antérieur à la conquête.

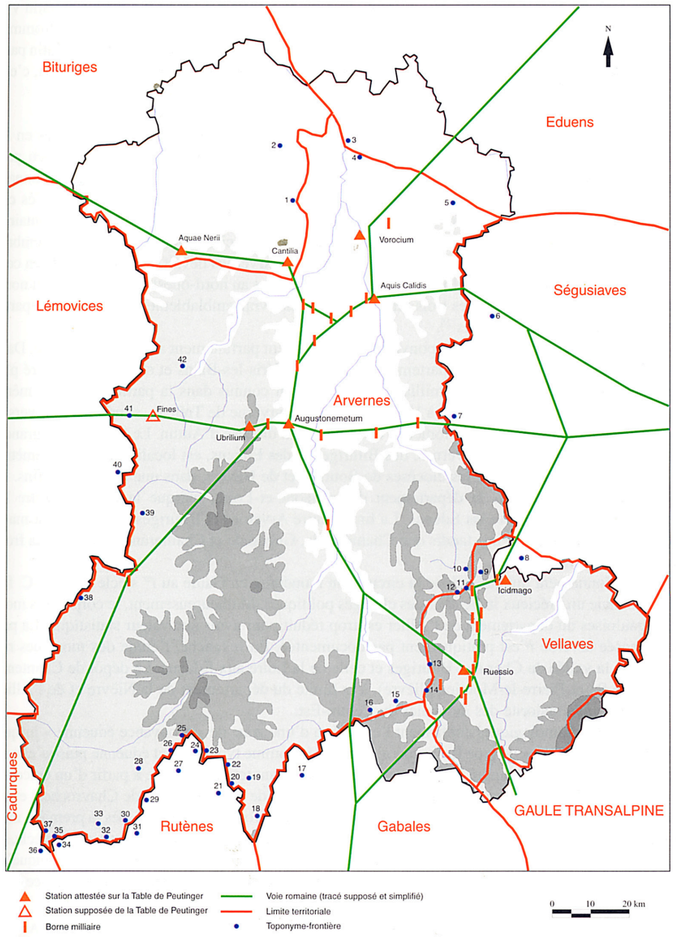

Fig. 81 - Le territoire de la cité arverne après la conquête romaine (*F. T.*)

1: Fins – 2: Ygrande – 3: Chamérande – 4: Guérande – 5: Chamarande – 6: Chamarande – 7: Guirande – 8: Egarande – 9: La Chamarande – 10: Medeyrolles – 11: Trevis – 12: La Chamarande – 13: Fix – 14: La Durande – 15: Orlat – 16: Auvers – 17: Termes – 18: Hirondet – 19: Les Eguirands – 20: Guirande – 21: Couffinhal – 22: Couffin – 23: L'Hirondelle – 24: Frons – 25: Brommet – 26: Bromme – 27: Brommat – 28: Les Auvers – 29: Aurières – 30: Coffinhal – 31: Couffinhal – 32: Frons – 33: Coffinhal – 34: Aurières – 35: Aurières – 36: Guirande – 37: Les Aurières – 38: L'Hirondelle – 39: La Burande – 40: Eygurande – 41: Termes – 42: Termes.

Les voies romaines attestées en Auvergne.

(Dans "L'identité de l'Auvergne, mythe ou réalité historique", sous la direction de Daniel Martin, Créer 2002)

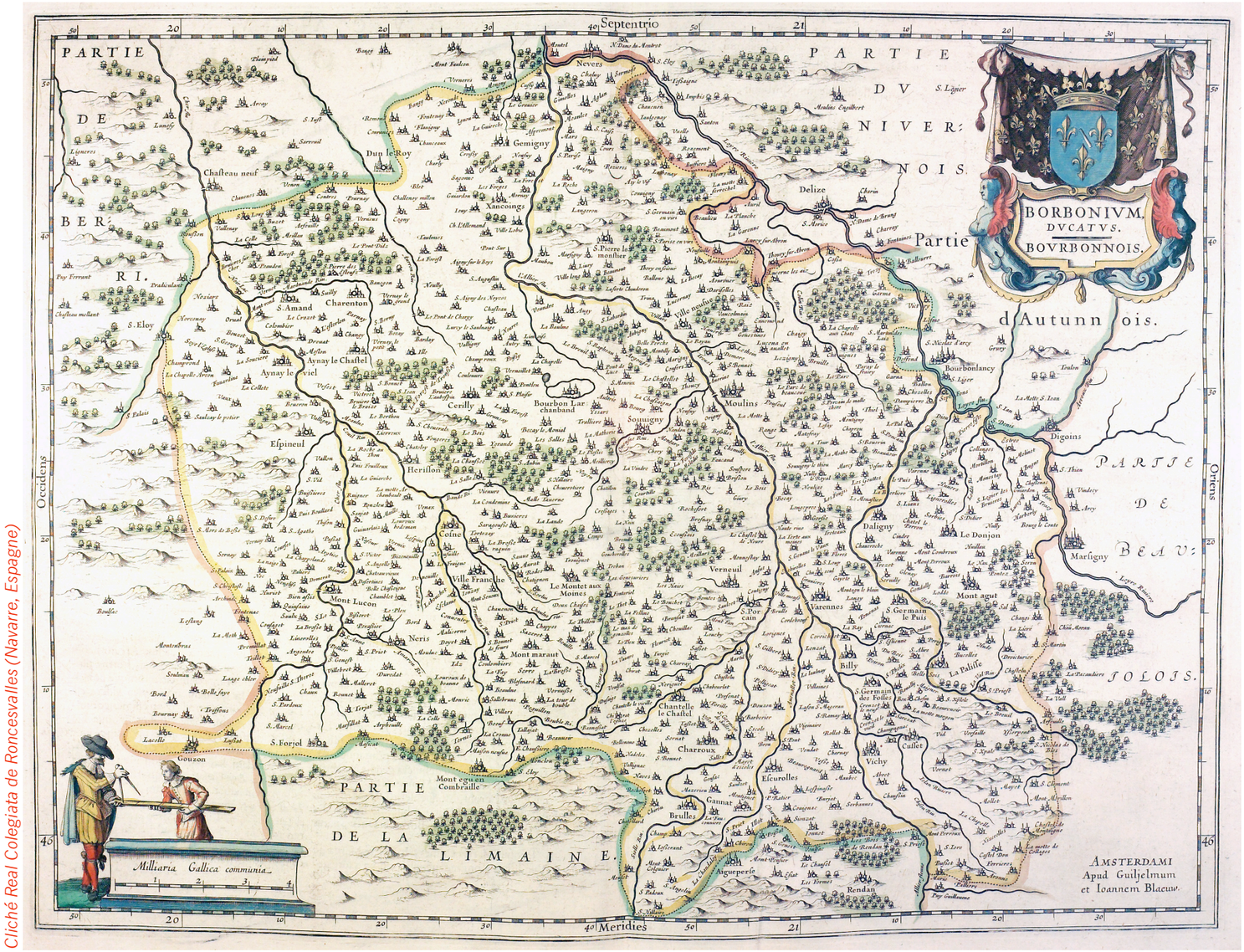

Cliché Real Colegiata de Roncesvalles (Navarre, Espagne)

Carte du Bourbonnais extraite du Theatrum Orbis Taerrarum (Blaueu, Amsterdam 1645)

Ce document ne représente pas les routes, mais indique les ponts sur les principales rivières (voir extrait à droite). L'existence de cet exemplaire conservé à Roncevaux (Navarre) a fait l'objet d'interprétations erronées.

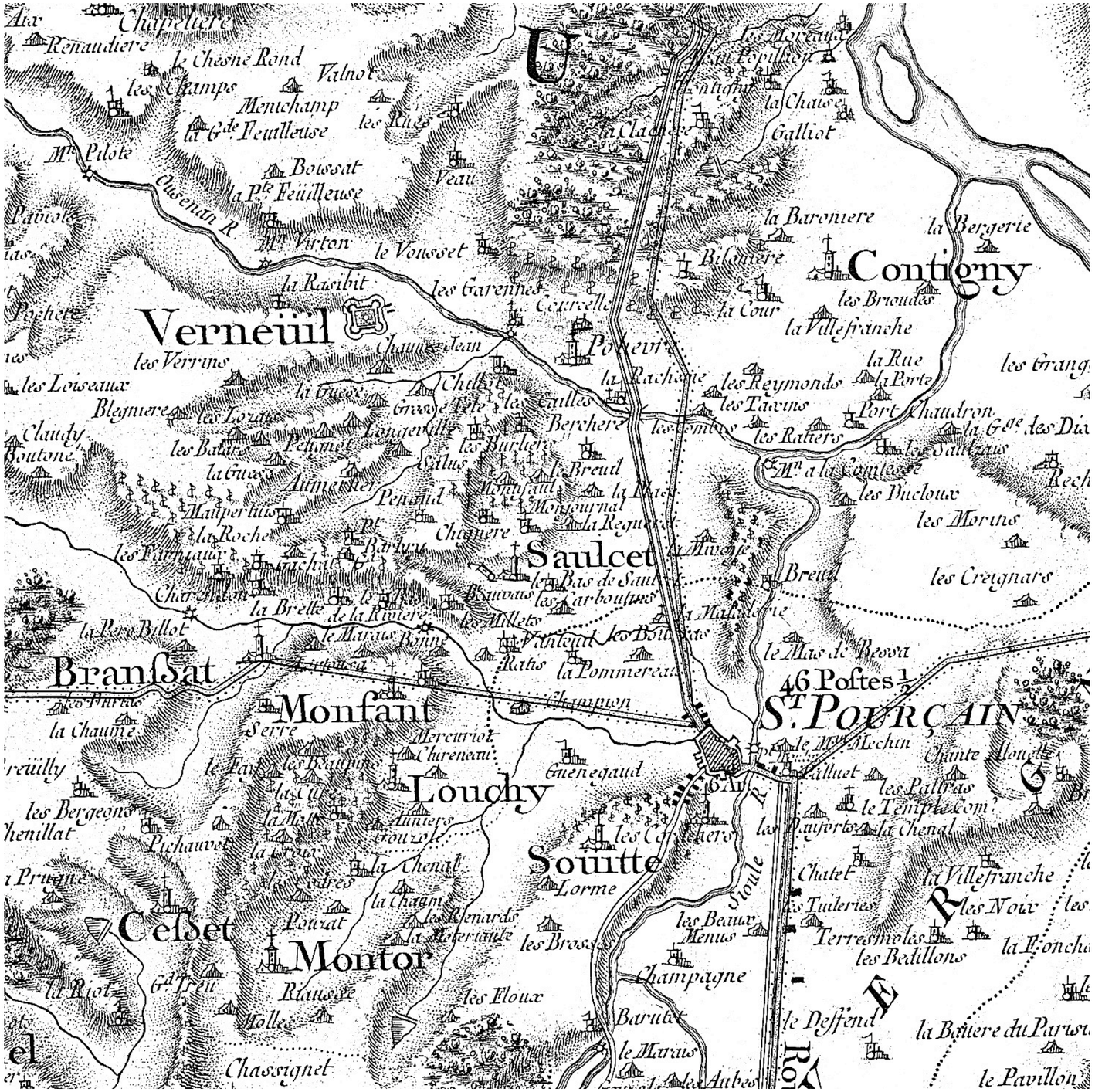

La carte de Cassini (seconde partie du XVIIIe siècle, feuille Gannat, © IGN) indique encore Verneuil comme un site fortifié. Aucun itinéraire routier important n'est signalé à proximité (il est vrai que la carte indique surtout les itinéraires de poste). À noter que l'actuelle RN 9 fait l'objet de tracés alternatifs qui peuvent correspondre à une période de reconstruction de cette voie.

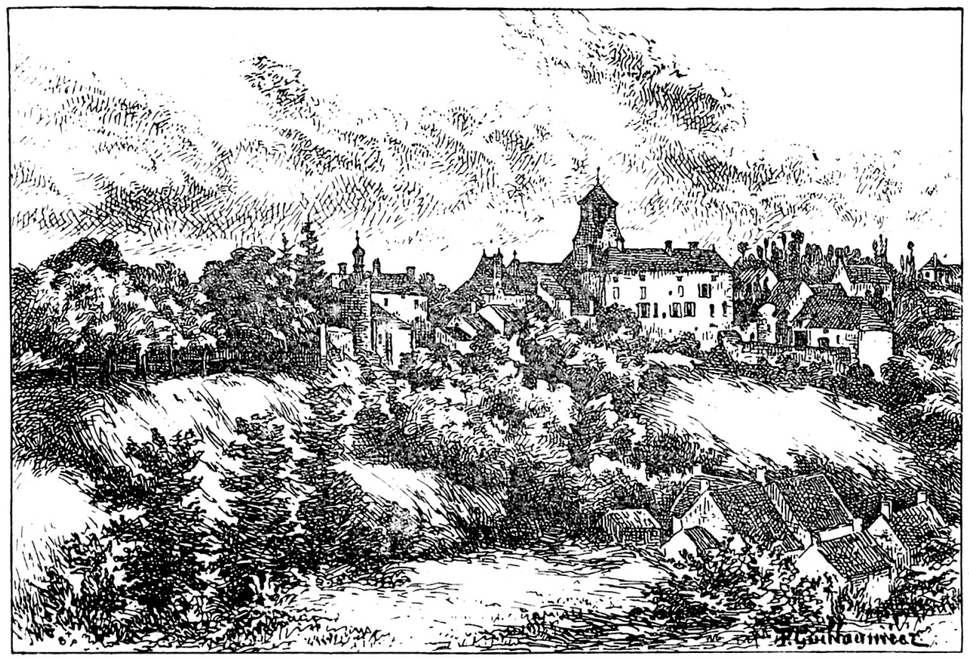

Avant les Bourbons

La période d'avant l'érection en châtellenie est mal connue, et repose sur des sources fragmentaires. On ignore notamment comment on passe du village gallo-romain en tête d'éperon au bourg actuel, un peu plus à l'ouest. L'ancienne église Notre-Dame, parfois donnée du "IX ou Xe" siècle, n'est attestée qu'en 1105. Elle pourrait remonter au XIe siècle. Du diocèse de Clermont, elle appartient alors à l'abbaye de Tournus. Cette église, qui domine la vallée, est par la suite incorporée dans un système défensif, probablement au XIVe siècle.

L'existence d'un village comprenant des constructions n'est réellement attestée qu'en 1301... mais on admet qu'il est bien antérieur: la réorganisation du chapitre en 1246 ne pourrait avoir lieu ex nihilo. L'hôpital ou Maison-Dieu apparaîtrait vers 1309 (mais Laforêt prétend qu'il existerait dès 1097). Son site reste inconnu.

Une Châtellenie face à l'abbaye de St-Pourçain.

Verneuil va devenir l'un des éléments de la stratégie urbaine mise en place par les seigneurs de Bourbon à partir du XIIe siècle pour se constituer un territoire et le conforter. Elle sera élevée au rang de châtellenie, mais restera un village. La principale ville des environs est alors St-Pourçain, avec son importante abbaye. Fondée vers la fin du Xe siècle, rattachée à St-Philibert de Tournus, elle relève de l'Auvergne, dont elle forme une enclave de faible superficie : elle est en effet presque dépourvue de territoire, en ayant été dépouillée sans vergogne par les premiers Ducs de Bourbon.

L'histoire du site est à apprécier par rapport à cette histoire locale. L'abbaye de St-Pourçain revendique une certaine ancienneté, tout en ne sortant réellement de l'ombre qu'au IXe siècle. Les moines de Noirmoutier, fuyant les invasions scandinaves avec les reliques de St-Philibert, songent alors à s'installer sur les bords de la Sioule, mais se fixent finalement à Tournus. L'abbaye va rester affiliée à Tournus, dans un territoire où sa rivale de Cluny s'implante solidement à partir de Souvigny.

L'abbaye vit avant tout d'un péage sur la Sioule, et face aux usurpations agressives des premiers ducs de Bourbon (Aimon Vaire Vache et Archambaud VII), elle bénéficie de la protection du roi de France. Louis VI le fait préciser par traité au seigneur de Bourbon. Mais Archambaud VII a déjà raflé le "plat pays" autour de St-Pourçain, qui reste privée de territoire. Celui-ci relèvera désormais de la châtellenie de Verneuil, y compris pour des localités très proches de la ville, comme Souitte. Pour des siècles, l'abbaye, puis la ville qui prospère autour, vont constituer un point d'appui de la royauté face aux féodaux.

Si la constitution de ce qui deviendra le duché de Bourbon au XIVe siècle est menée activement à partir du XIIe siècle, le village ne devient châtellenie que vraisemblablement vers la fin du XIIIe siècle. Les circonscriptions administratives du Duché ont fluctué au cours des siècles, mais sont restées approximativement au nombre de 16. Verneuil contrôle 23 paroisses, sur les deux rives de l'Allier.

La Collégiale, d'origine romane a été dotée d'un chapitre vraisemblablement vers le début du XIIIe siècle. Archambaud VII réorganise ce chapitre en 1246, avec l'ambition de le pourvoir de 60 chanoines (qui n'ont, semble-t-il, existé que sur le papier, seule une vingtaine pouvant ête attestés). Verneuil devient ainsi l'un des 7 chapitres de la province.

Deux représentations de Verneuil, en 1810 (Achille Allier, cliché CRDP Auvergne) et en 1900, Guillaumier, coll. pers.)

La gravure romantique du haut n'est hélas pas fiable. Elle nous montre un bourg médiéval peut-être plus rêvé que réel. La gravure de Guillaumer est assez proche des premières cartes postales du site.

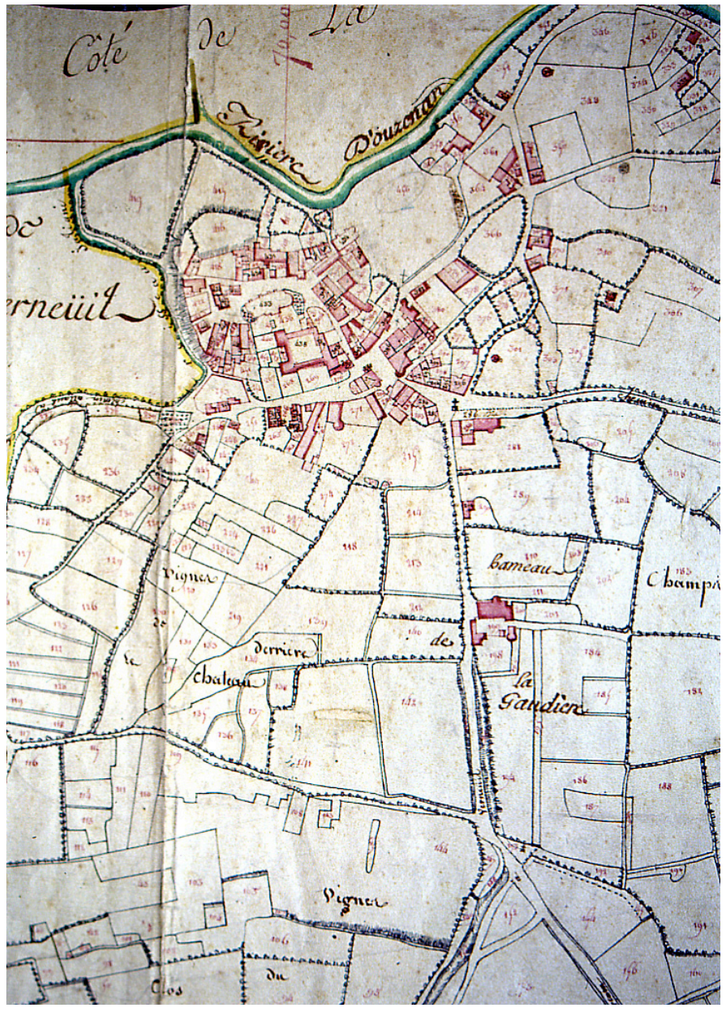

Le plan cadastral de 1809 (selon l'exemplaire de la commune ou 1823, selon celui des Archives Départementales), malgré ses imperfections, est le premier document topographique assez fiable concernant le site.

Il livre des indications très intéressantes sur l'occupation du territoire, notamment les plantations (le "bocage") et les systèmes hydrauliques liés aux châteaux ou domaines.

Il fait également apparaître en certains secteurs l'extrême morcellement, traditionnel des parcellaires viticoles.

(Arch. Dép. de l'Allier)

Ce projet entre probablement dans la stratégie de développement d'un site formant point d'appui. Dans le même esprit, on institue en 1366 à Verneuil des foires et marchés (un marché hebdomadaire, une foire annuelle le 11 juin).

Toujours en cette seconde moitié de XIVe siècle, le Duc Louis II (rentré de captivité en Angleterre en 1366) bâtit la forteresse, dans le cadre d'un programme militaire ambitieux, qui touche toute la province, ravagée par les exactions de la guerre de Cent Ans. On ignore presque tout de la fonction réelle de cet édifice, somme toute modeste. Faute de données archéologiques, on ne sait pas non plus s'il est ajouté à une enceinte villageoise pré-esxistante ou non. De 1366 à 1373-74, la province est encore en guerre et sera sillonnée par des armées diverses dont celle de Lancastre en 1373. De plan carré, cet édifice n'avait probablement qu'un rôle purement technique et non d'habitat. Il est lié à une enceinte villageoise (le chevet de l'ancienne église Notre-Dame a été fortifiée vers cette période)

La forteresse sera démantelée le 17 ou 18 juin 1465, pendant la Guerre du Bien Public, par le roi Louis XI *« pour ce qu'elle estoit fort préjudiciable à St-Pourçain »*. On a ainsi la confirmation en "creux" des intentions ducales du siècle précédent et du rôle stratégique de Verneuil. Toutefois, on ne la démolit pas complètement. Sans doute est-elle définitivement périmée, du fait du développement de l'artillerie, qui va influencer considérablement l'art de la fortification. Le XVe siècle voit également un déclin général affecter la région : le commerce des vins, florissant jusque-là, va commencer de régresser, sans qu'on en cerne nettement les causes.

Après les Bourbons

De châtellenie ducale, Verneuil deviendra châtellenie royale au XVIe siècle après le rattachement du Duché à la Couronne, et le restera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, où l'incorporation de St-Pourçain dans le département de l'Allier et son érection en chef-lieu de canton mettront fin à cette anomalie. Mais c'est bien dès cette période que le site perd tout rôle stratégique.

La châtellenie de Verneuil est l'une de celles qui passe pour surtaxée depuis le Moyen-Âge. Ce fait explique peut-être que son chef-lieu soit resté un village (quoiqu'on la considère comme « ville »). Il n'existe en effet pas de « gisement » fiscal important sur le territoire de la châtellenie, malgré son étendue. L'activité viticole et marchande se concentre à St-Pourçain.

Nicolas de Nicolaï décrit le bourg au XVIe siècle, et le dote de 90 feux, soit autour de 600 habitants (tous sites bâtis confondus). Les descriptions d'Ancien Régime ne nous renseignent d'ailleurs que sur des chiffres de population contradictoires : 87 feux vers 1700 pour l'un, mais 58 feux et 300 personnes pour un autre, 69 feux et 154 habitants en 1716... Le site est qualifié de "terroir à seigle et vignes". Le vignoble est encore mentionné par les géographes au XVIIe siècle (mention "Vernueil vinis quoque suis celebre", dans la géographie de Blaeu publiée à Amsterdam en 1645).

La période révolutionnaire intervient dans un bourg probablement déjà figé dans sa forme, en le dépouillant de tout rôle administratif. Lors de sa constitution, la commune de Verneuil semble avoir soustrait le Vousset à la commune de Contigny...

La châtellenie disparaît, malgré une tentative de constitution d'un canton de Verneuil la remplaçant pour une dizaine d'années. C'est St-Pourçain qui constitue désormais le chef-lieu de canton.
En l'an VII, on envisage faire disparaître le château, pour en vendre les matériaux, ce qui se révèle un mauvais calcul : il y a alors surabondance de matériaux, les communications sont médiocres, ce qui ruine la faisabilité économique de l'opération. Inhabitable, mais impossible à démolir, il est donc conservé. Le village devient alors une bourgade rurale en grande partie orientée vers la culture de la vigne (le cadastre ancien mentionne des vignobles nettement plus nombreux qu'aujourd'hui).

La topographie incertaine du bourg médiéval

L'examen du cadastre napoléonien fait apparaître plusieurs anomalies par rapport aux hypothèses historiques émises généralement. Notons au passage que les exemplaires de la commune (daté 1809) et ceux des Archives
de l'Allier, s'ils diffèrent graphiquement, indiquent la même disposition des constructions.

Une enceinte de forme ovale aplatie en son centre est nettement décelable. Au Sud, un certain nombre d'îlots autour d'espaces allongés, s'organisent parallèlement à cette enceinte. La place actuelle correspond au débouché de la voie de sortie de l'enclos fortifié. La forteresse carrée du XIVe siècle semble "posée" à cheval sur l'enceinte villageoise, ce qui pourrait faire apparaître le tracé de cette enceinte comme antérieur. Au demeurant, ce tracé ne semble pas englober pas le site de la Motte-Coquet. Celui-ci est parfois interprété comme la basse-cour du château, bien qu'il soit étonnant qu'aucune structure bâtie n'y subsiste (les basses cours de château se transforment le plus souvent en embryon de village).

On émet parfois aussi l'hypothèse d'une seconde enceinte, qui aurait enveloppé le bourg par le Sud, mais rien ne permet de vérifir cette hypothèse.

La lithographie d'Achille Allier (1810), qui offre une vue en silhouette depuis l'autre rive du Douzenan, laisse perplexe (page 15). On distingue des éléments qui semblent avoir subsisté : la chapelle Notre-Dame, un morceau de courtine du château, le clocher. On note en plus, un donjon couvert d'un toit en pavillon, une chapelle qui se serait située au Sud-Est de Notre-Dame. Le cadastre contemporain de la lithographie ne mentionne pas l'existence de ces structures. Il est vraisemblable que ces éléments ont été rajoutés par l'artiste, afin de renforcer le caractère "médiéval" du site (sa représentation contemporaine du monastère de St-Pourçain est également des plus enjolivées).

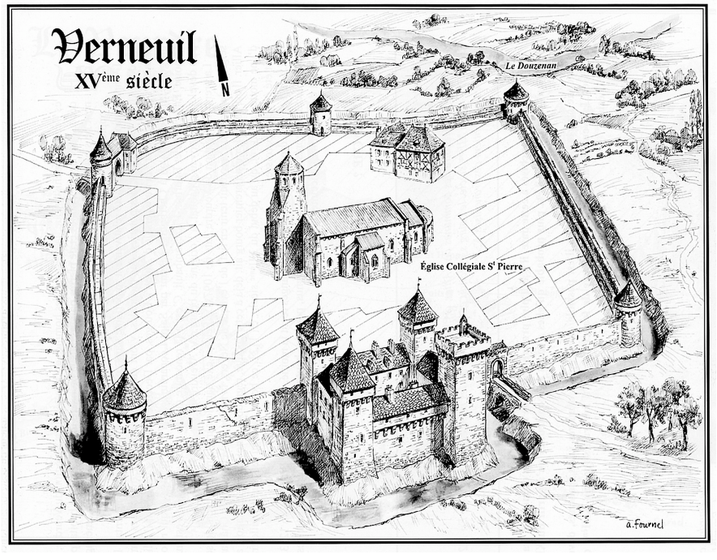

1. Château des Bourbons (1366?)

2. Église Notre-Dame (XIe siècle)

3. Collégiale St-Pierre (XII-XIVe siècles)

Au début du XIXe siècle, l'ancien cimetière existe encore en partie de part et d'autre de la Collégiale. Le château est encore très lisible. Un doute subsiste sur le tracé des fortifications du flanc Sud du village. Les tracés cadastraux ne permettent pas d'identifier si la Motte-Coquet a fait partie du système défensif. (documents Arch. Dép. de l'Allier).

Ci-dessus à gauche une représentation (à 50% fantaisiste) de Verneuil au XVe siècle (dans René Germain, Chartes de Franchise et fortifications au duché de Bourbon, 2005).

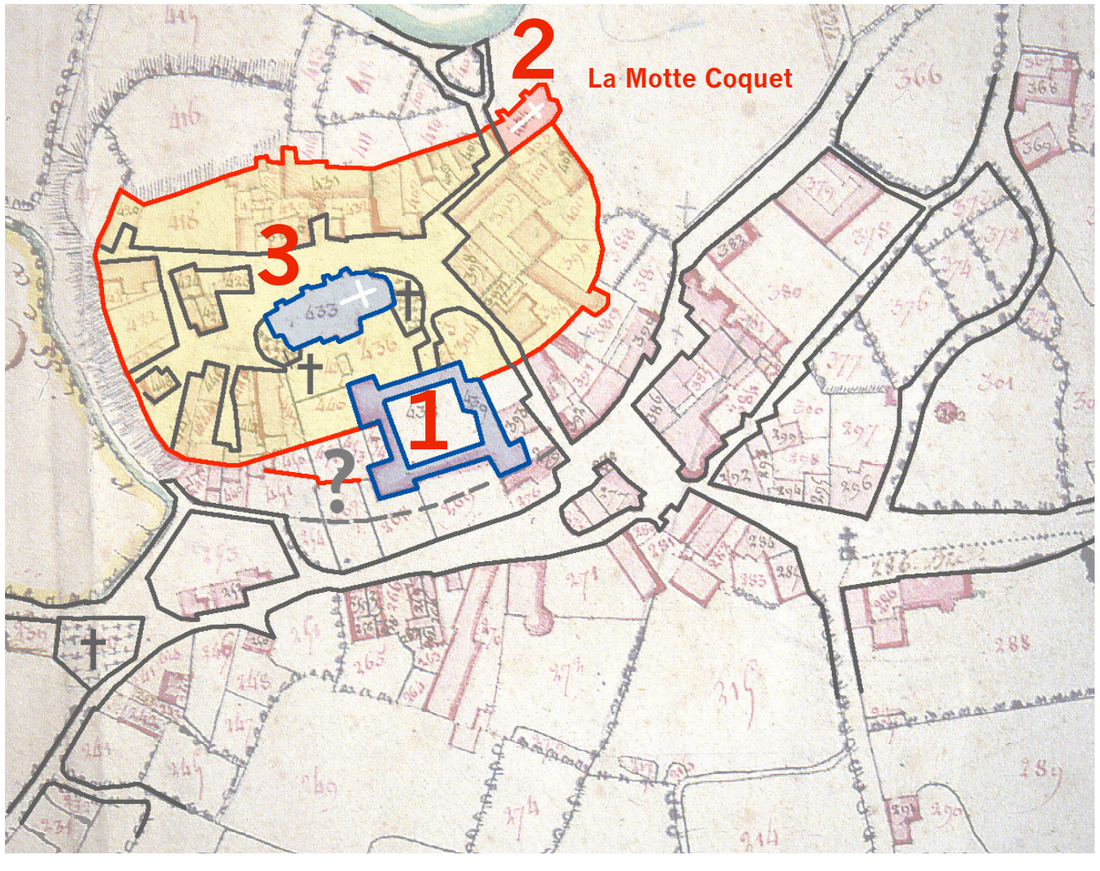

Collection de Jonghe

Collection de Jonghe

La période moderne

Le Verneuil du XIXe siècle est un territoire sans grande histoire. La commune semble vivre de deux activités principales, la viticulture et l'exploitation de la pierre (pierre à route plus que pierre de taille). L'ancienne carrière de leptynite de la rive gauche du Douzenan conserve la mémore de cette activité. Les exploitations agricoles fonctionnent en quasi-autarcie. Les « évènements » sont le tracé des routes (la route de Tréban vers le milieu XIXe) ou la construction (laborieuse) d'un pont sur le Douzenan vers la fin des années 1860. On construit la fontaine actuelle de la place en 1889. On est encore au temps des grands propriétaires fonciers (même s'ils ne descendent plus des familles nobles d'ancien régime) : le maire de l'époque reconstruit en 1890 son château de Chaumejean, en style éclectique historiciste.

La fin du XIXe siècle voit la crise du phylloxéra frapper le vignoble. Malgré les efforts de replantation de pieds greffés, il semble ne pas s'en relever, et va vivoter, jusqu'aux grandes campagnes d'arrachage des années 1950. Sans doute ce vignoble est-il exagérément morcelé. Mais cette ruine n'a eu que des impacts paysagers limités, contrairement à d'autres régions du Bourbonnais ou d'Auvergne. L'enfrichement n'apparaît que sur certains coteaux escarpés et on ne note pas de boisements de résineux qui auraient pu se substituer à d'anciennes vignes. Celles-ci semblent avoir été reconverties en prairies (comme autour de Chaumejean) ou en cultures (comme autour de Vaux).

La modernisation s'effectue de manière lente, sur fond de querelles politico-locales. La séparation des églises et de l'État est l'occasion de créer un bureau de poste dans l'ancien presbytère, récupéré par la commune. L'électricité n'apparaît qu'en 1925. Le "baby-boom" d'après 1945 permet une reconstruction des écoles (1954). On peut constater que des constructions se sont renouvelées ponctuellement entre les années 1910 et 1950 (et pas toujours de manière harmonieuse), mais l'essentiel du bourg est resté en son état de la fin XIXe.

La période la plus récente ne voit pas d'évolution marquante. Le développement pavillonnaire diffus autour de St-Pourçain ne concerne guère le site. Les rares pavillons modernes ne sont pas très visibles, ou sont localisés hors de visibilité du village. Le lotissement de l'entrée, assez groupé, reste d'un impact limité. On note également un phénomène de reconquête des habitats traditionnels (pourvu qu'ils disposent d'un terrain attenant), avec des restaurations plus ou moins heureuses. La perte des savoir-faire, la disparition des artisanats traditionnels, y sont pour beaucoup.

L'évolution d'apparence anarchique des communes voisines, jusque là également préservées, laisse toutefois planer le risque d'un scénario déstabilisateur toujours possible. La pénurie foncière, conséquence d'un processus mal maîtrisé, de trop faible densité, peut rapidement faire apparaître le territoire de Verneuil comme favorable à ce type d'urbanisation.

Avant les années 1970 (qui voient l'éveil d'un intérêt pour le patrimoine) les reconstructions sont le plus souvent menées sans souci de s'insérer dans le contexte.

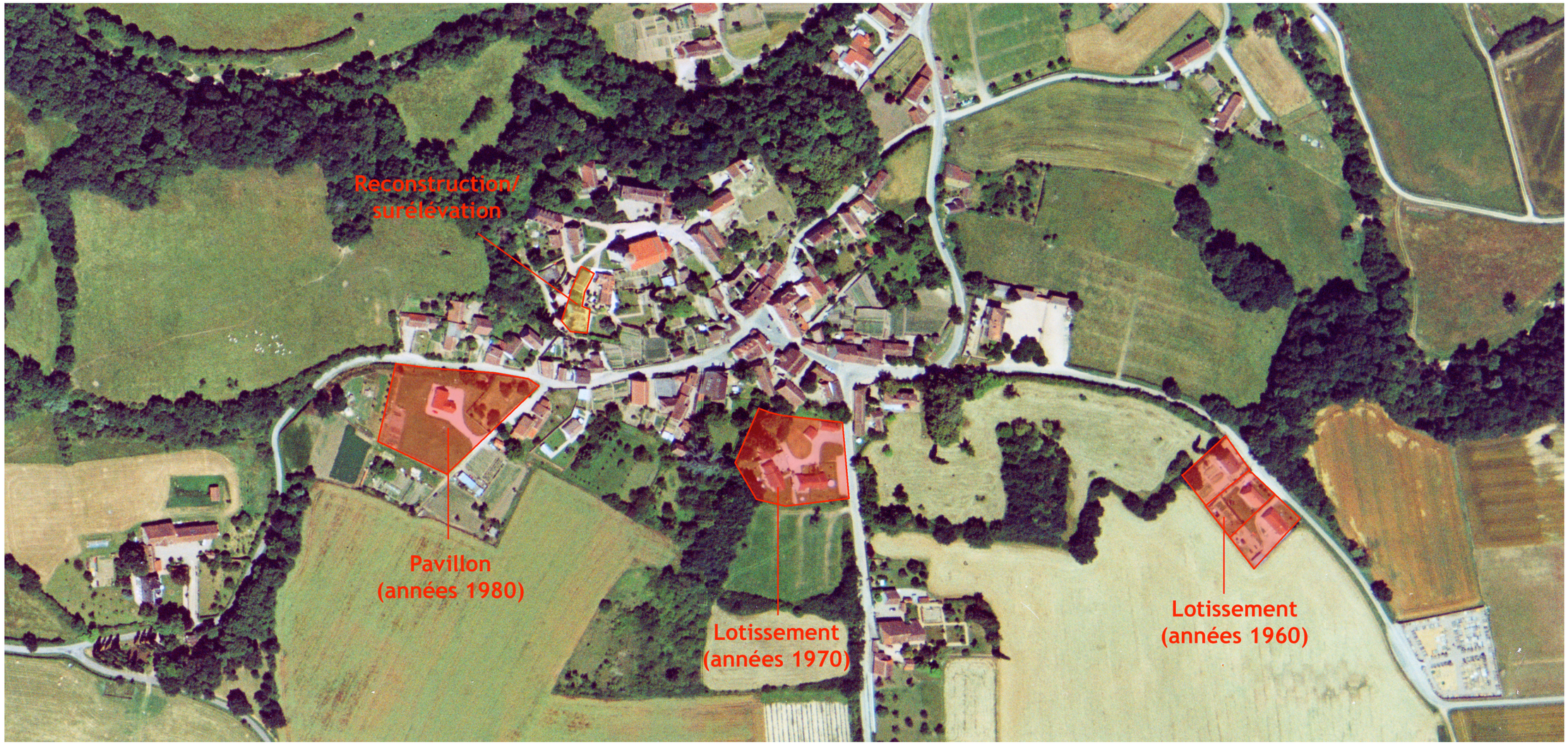

Cliché IGN

Le village est jusqu'ici resté un peu à l'écart des dérives de la modernité... La politique actuelle vise à "insérer" les constructions , à la fois par des implantations non pavillonnaires et le recours à des matériaux et teintes tradtionnels.

Depuis les années 1970, les constructions nouvelles tentent de renouer un lien distendu avec le contexte local, le plus souvent réduit à l'utilisation de la tuile plate petit moule.

Chaumejean a été bâti comme une grosse villa éclectique en 1890, sans doute selon un modèle puisé dans une revue d'architecture de l'époque. On a fait cohabiter une sorte d'aile vaguement médiévale (ou anglo-normande?) et un pavillon de style Louis XIII. En 1823 le cadastre relève encore l'emprise du château médiéval, autour d'une cour carrée dont le site correspond à celui des communs actuels (A.D. Allier)

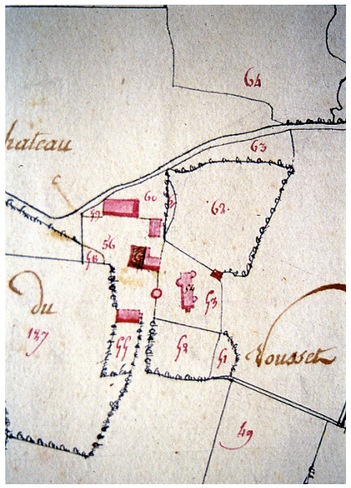

Le Vousset est une sorte de manoir-type remontant vraisemblablement au XVIe siècle. Son plan-masse est pratiquement inchangé depuis 1823. Le cliché aérien des années 1980 le montre à l'abandon, proche de la ruine. Il a été restauré depuis les années 1990 d'une manière approfondie, voire radicale. (cliché Darmangeat, CRDP Auvergne / A.D. Allier)

Le territoire

D'autres sites bâtis sont répartis sur le territoire. Certains peuvent se prévaloir d'une certaine ancienneté, voire d'un passé historique. Ils permettent de se faire une première idée de l'organisation du territoire autour de Verneuil : les implantations anciennes sont toutes, sauf une, entre Verneuil et la vallée de l'Allier.

Chaumejean

Il est attesté que le fief de Chaumejean (avec sa famille éponyme) a existé dès le XVe siècle. Le château primitif a disparu et a été reconstruit en style mi-classique (Louis XIII), mi-gothique "troubadour" ou anglo-normand vers la fin du XIXe siècle (1890), par Jean Raymond, un notable local, également viticulteur. L'emplacement initial du château domine le village, ce qui devait lui confèrer une certaine importance stratégique. L'ancien château se situait sur le site des communs actuels. On affirme (vraisemblablement à tort) que les batteries d'artillerie utilisées par Louis XI pour canonner le château de Verneuil avaient été installées à Chaumejean.

Chillot

Actuellement à cheval sur Verneuil et Saulcet, Chillot voit son seigneur mentionné par Nicolaï. Aujourd'hui, il n'existe pas de bâtiment ancien qui subsisterait sur Verneuil. Situé dans un fond de vallée, près d'un moulin, Chillot n'avait qu'une importance stratégique très relative.

Les Garennes

Les Garennes sont attestées depuis la première moitié du XVe siècle (1436 ou 1442, selon les auteurs), et une motte aurait été encore en place au XIVe (mention d'une "forteresse de la motte des Garennes de Pessenat"). Le château actuel provient d'une reconstruction de la fin du XVIIe (1689) ou du début du XVIIIe. Il a vraisemblablement été refait au XIXe siècle. Son accès originel s'effectue par le Sud (côté Douzenan). On avance que le château serait né près d'un gué d'un ancien cheminement sur le Douzenan (la "voie romaine" de Fanaud). C'est néanmoins un château de rase campagne, douteux du point de vue de l'efficacité militaire.

Le Vousset

L'ensemble du Vousset (parfois appelé le Housset) remonterait au XVIe siècle (première mention en 1563). Il s'agit d'une demeure modeste qui arbore tous les signes seigneuriaux (tourelles, pigeonnier). L'implantation semble avoir répondu plus à des impératifs de plaisance que réellement défensifs. Toutefois le Vousset domine légèrement un cheminement encore mentionné en 1823, qui pourrait être l'ancien Grand Chemin du Moyen-âge. Presque ruiné, protégé au titre des MH, cet édifice a failli disparaître et a fait l'objet d'une restauration très poussée à partir de 1992 (voir plus loin).

Vaux

Vaux est une demeure de la période classique, aujourd'hui un peu dissimulée par la végétation, qui n'a, semble-t-il, succédé à aucune fondation féodale. Elle est représentative d'une certaine architecture "bourgeoise" bourbonnaise. Son hameau, jadis viticole, a connu une évolution moderne peu qualitative.

La Courcelle

La Courcelle est une demeure caractéristique de la fin du XIXème siècle, avec son architecture mélant un classicisme passe-partout (et un peu sec) à des réminiscences médiévales (les tourelles en poivrière). C'est une des rares constuctions couverte en ardoise dans le secteur. Elle n'a succédé à aucune implantation plus ancienne.

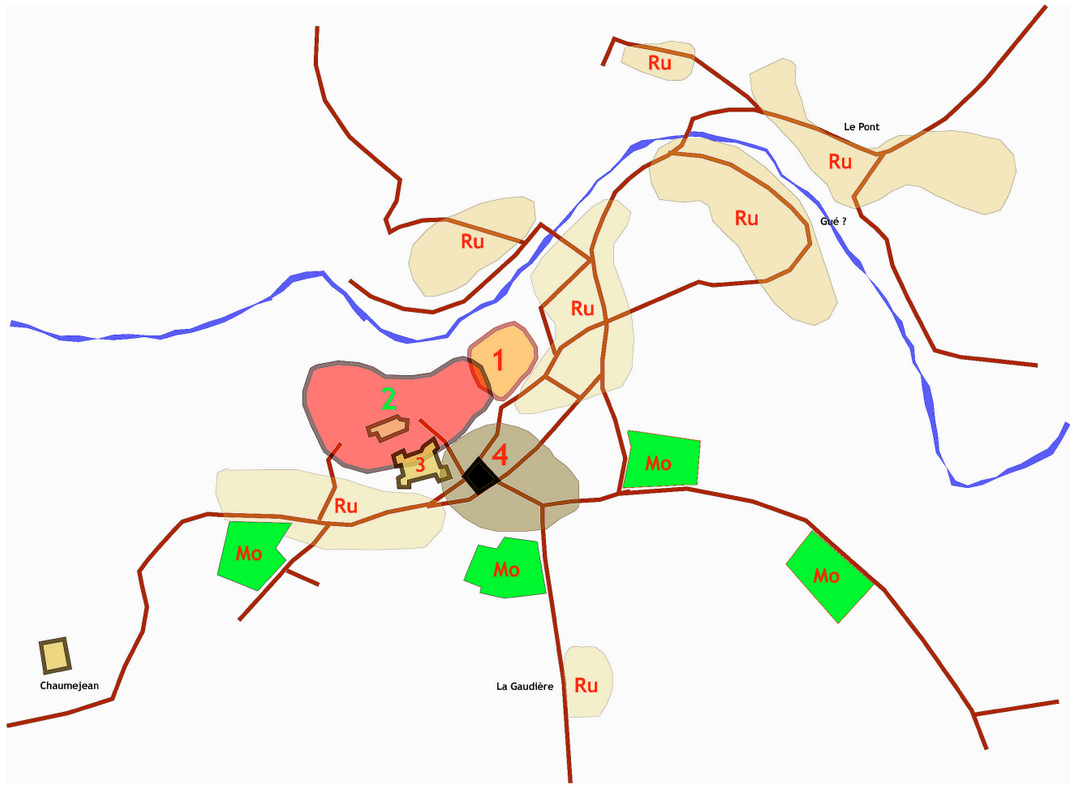

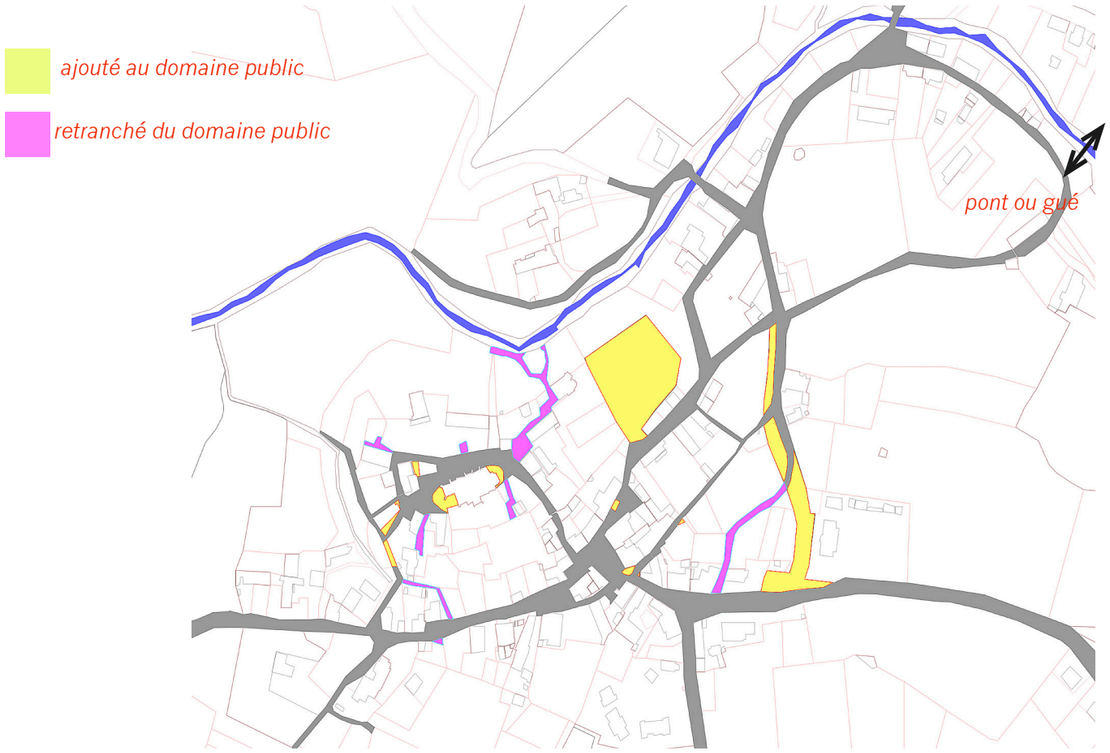

2. LA FORME URBAINE ET L'ESPACE DU VILLAGE

Une dissémination des formes bâties

Du point de vue historique, mais également topographique, on peut considérer que le bourg est formé de plusieurs éléments distincts, d'importance très inégale. Ceux-ci sont d'une historicité variable. Le cœur historique proprement dit est très réduit en superficie, alors que le village "rural" se dilue en plusieurs sous-ensembles. On est en présence d'une forme peu organisée dans l'ensemble, mais qui comporte des parties qui le sont fortement.

La motte correspondant au village antique des origines, réduite au site de la Motte-Coquet (1).
Sa délimitation reste aujourd'hui peu précise du fait des modifications foncières qui ont mis ses limites "au carré". Ce site actuellement non bâti, largement planté, probablement ouvert sur son environnement à l'origine, et ce jusqu'à une période récente, tend aujourd'hui à être fermé sur lui-même par les végétations qui se développent à sa périphérie.

Le quartier fortifié médiéval autour de la collégiale (2), vraisemblablement antérieur à la reconstruction du château (3).
Le tracé en plan de l'enceinte, lisible sur le cadastre de 1823 ne l'est plus aujourd'hui qu'en partie. L'alternance des pleins et des vides est ici d'une grande importance: une partie des vides est dans ce cas volontaire, et non aléatoire. Les abords du château, les fossés du village, sont ici "pensés" comme non-bâtis, dès l'origine.

Le village hors les murs, avec comme ''centre'' la place (4).
Ce très petit site est d'apparence très urbaine, alors qu'on se situe dans un village. De la place on n'a presque pas d'échappée visuelle sur la proche nature... Ce site est représentatif du passé d'Ancien Régime, où l'on tente de maintenir la fiction de l'autonomie du centre administratif face au pouvoir (et à la richesse) de St-Pourçain.

Les implantions de type rural (Ru)
Plus ou moins anciennes, elles se disséminent tout autour de ces trois éléments. Ces anciennes exploitations ont aujourd'hui été récupérées en partie par l'habitat voire les activités (qui profitent des anciennes granges). Leur logique d'implantation est destinée à nous rester dissimulée.

Les ajouts de la période moderne (Mo)
La période moderne n'a vu jusqu'ici que de rares interventions, qui sont peu perçues du fait d'un éparpillement général des constructions, qui empêche de les identifier trop nettement. L'école de 1954 se distingue surtout par ses matériaux, tandis que les habitations de type pavillonnaire s'individualisent par leur mode **d'implantation.**

Une trame viaire instable

Village retombé dans la vie presque exclusivement rurale depuis la fin du XVIIIe siècle, Verneuil a connu une évolution de sa structure cadastrale. En remontant au cadastre de 1823, on peut noter que la trame viaire a subi plusieurs modifications de sa structure. Notamment, les accès se sont modifiés, le pont sur le Douzenan ayant été décalé au Nord-Ouest par rapport à l'ancien pont ou gué.

Des voies à l'intérieur du village, ou des sentiers à plus ou moins forte pente (comme une descente depuis la chapelle Notre-Dame en direction du Douzenan) ont disparu. Dans le cas de la rue près de la mairie actuelle, ces suppressions proviennent de remembrements destinés à créer des emprises de parcs.

Les élargissements et accroisssements ont été, hormis quelques élargissements de voirie ponctuels, des reclassements dans le domaine public (la Motte-Coquet ou le cimetière primitf de part et d'autre de l'église).

La situation actuelle est d'ailleurs parfois peu claire, certains riverains n'hésitant pas à aménager eux-mêmes le pourtour de leurs bâtiments, ce qui laisse planer un doute sur la propriété effective du sol.

LES MASSES BÂTIES : UNE STRUCTURE À LA FOIS RAMASSÉE ET ÉPARPILLÉE

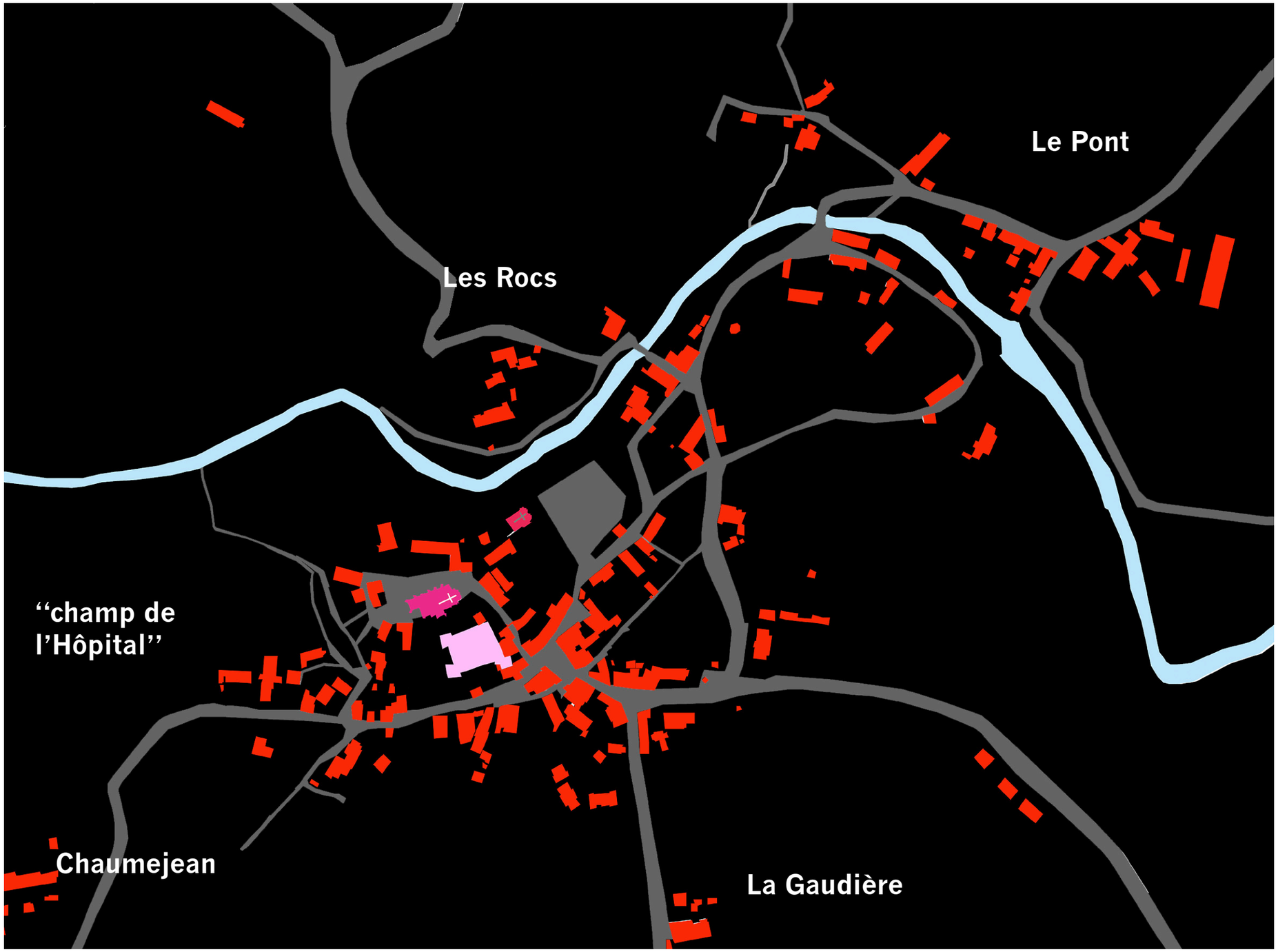

L'examen de la trame bâtie laisse apparaître un très fort rapport aux alignements, qui se distend au fur et à mesure que l'on progresse dans le temps. Les implantations agricoles sont en effet traditionnelement organisées selon les nécessités de l'exploitation plus que celles de la composition urbaine...

...mais les deux systèmes cohabitent sans trop de difficulté, ce qui crée une grande variété de situations, à l'opposé de la monotonie du lotissement moderne.

On notera aussi que le "glacis" du château s'est en grande partie conservé, ce qui permet d'en comprendre les vestiges.

LA STRUCTURE VIAIRE: UNE PLACE FERMÉE AU CENTRE DU DISPOSITIF, DES LIEUX À L'ÉCART.

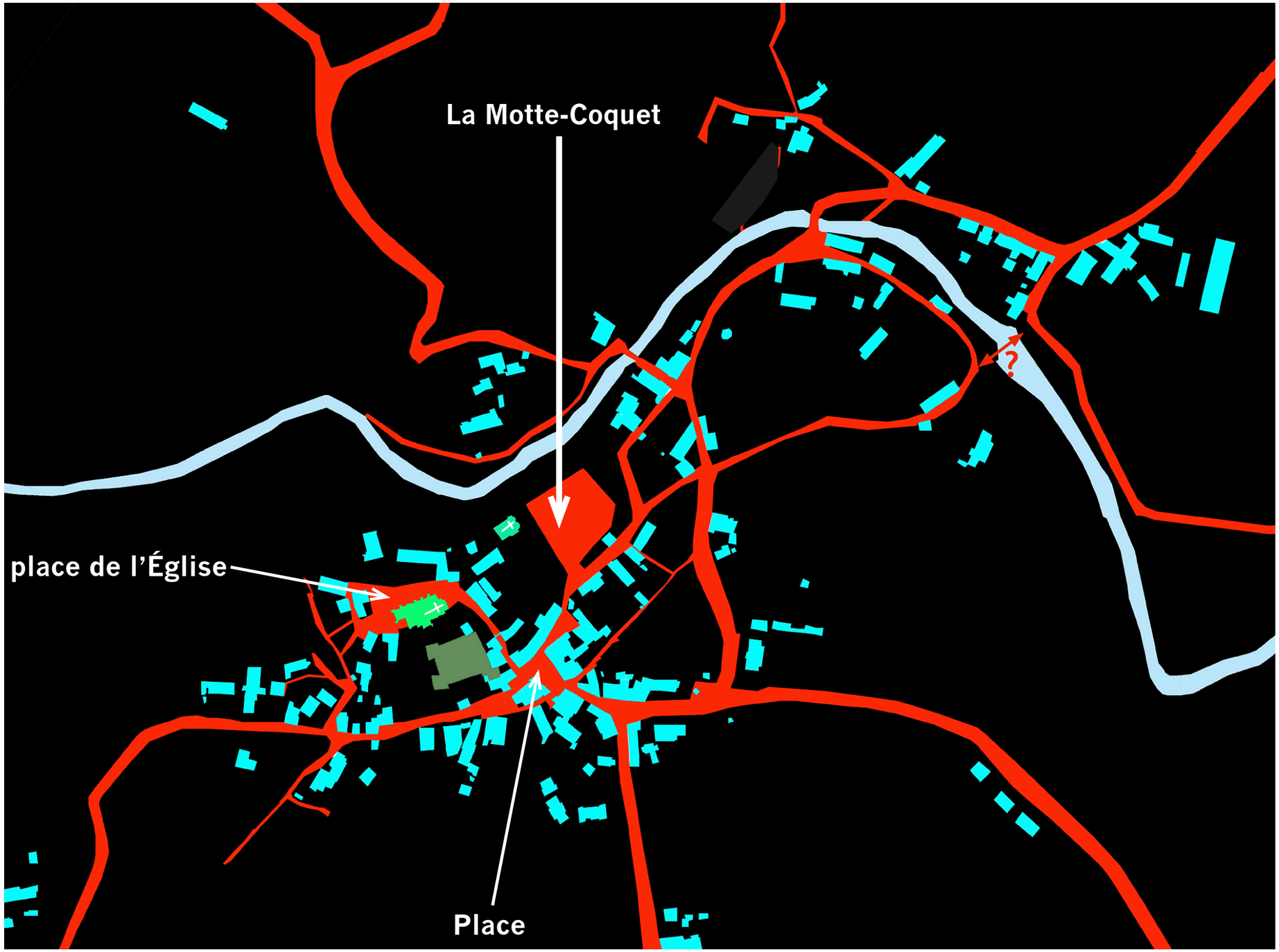

Au-delà d'une apparente simplicité, la typologie des espaces urbains de Verneuil est extrêmement variée. Ces espaces très divers de caractère s'articulent entre eux selon des séquences très courtes.

On peut les classer en lieux "dynamiques" (rues chemins, passages...) que l'on parcourt, et lieux "statiques" comme les places, qui sont les destinations du cheminement.

Les trois "places" principales sont la place de l'église, sorte de cour au milieu du bourg, la place proprement dite, à caractère urbain, et la Motte-Coquet, sorte de mail dominant le paysage et retournant au naturel.

UN ESPACE PUBLIC TRÈS VARIÉ

1. La place de l'église.
(ci-contre à gauche)
Espace en partie sablé et en partie enherbé, au caractère encore très rural, mais qui évolue vers le "jardiné", ce qui peut à terme modifier le côté naturel du lieu, lui faisant perdre son unité, et en le surchargeant de détails, voire d'afféteries superflues.

2. La place
(ci-contre à gauche)
Rare exemple d'espace de caractère très urbain dans un village. Jadis dominée visuellement par le château des Bourbons, elle est restée un lieu fermé par l'architecture de ses façades. C'est par malheur un "nœud" de trafic et les véhicules peuvent l'encombrer fortement.

3. La Motte Coquet
(ci-contre à gauche)
On hésite ici entre un mail retournant à l'état naturel ou un espace naturel à peine organisé. Mais la promenade ombragée ouvrant des vues sur le territoire tend à se refermer sur elle-même. De lieu ouvert, elle devient lieu fermé.

4. Près de la Mairie
(ci-contre à gauche)
Le traitement des délaissés est prétexte à toutes sortes de mises en scène plus ou moins identitaires, qui peuvent rappeler celles des cœurs de giratoires.

5. Une ruelle
(ci-dessus)
Intermédiaire entre la rue et le sentier, ce type de ruelle ou venelle serpentant entre les jardins participe de la qualité du site.

6. Une rue "ordinaire"
(ci-dessus)
Il n'existe aucun aménagement de type traditionnel dans le bourg, comme on en trouve parfois sur certains sites. D'une manière générale, les rues sont simplement goudronnées (bicouche) sans traitement particulier du fil d'eau (ni caniveau, ni bordure).

3. L'ARCHITECTURE : TYPOLOGIES, MATÉRIAUX.

Un contexte local mouvant

On se situe à Verneuil sur une ligne de partage historique entre France du Nord et France du Sud, ligne qui se manifeste autant au niveau du langage que des pratiques architecturales. Sans remonter jusqu'au temps de la frontière entre les Arvernes (dans la vallée de l'Allier et le vignoble) et les Bituriges, habitants du bocage, nommés péjorativement les *Bédrins*, on peut considérer que le Bourbonnais au XIVe siècle se partage entre les mondes occitans (région de Montluçon, Combraille), franco-occitan (partie centrale du Bourbonnais, franges foréziennes) et d'oïl (triangle Moulins-Bourbon-Souvigny). Cette partition se retrouve dans l'architecture locale et les affinités paysagères avec les régions voisines. Mais dès la Renaissance, et à l'exception de ses franges limanaises (région de Gannat et de Vichy), le Bourbonnais va basculer définitivement dans la France du Nord, ce qui aura des conséquences sur son paysage bâti. De plus, c'est à partir des XVIe et XVIIe siècles que se construit le bocage bourbonnais, qui fait partie d'une vaste couronne de zones d'élevage, entourant les plaines céréalières du bassin parisien.

C'est essentiellement le mode de couverture qui différencie architecturalement la France du Nord de celle du Sud. La partie Sud comporte des toitures de tuiles creuses (ou canal) à faible pente, dérivées des tuiles romaines. La tuile creuse suit les axes de forte romanisation et remonte par la vallée de la Saône jusqu'en Lorraine. Elle ne nécessite pas de charpente compliquée. On l'appelle aussi parfois la "tuile du maçon" pour cette raison qu'elle est simple à poser.

Il est vraisemblable que la tuile creuse ou canal ait pu "monter" jadis jusqu'à la région de Moulins mais il est attesté qu'elle y est en régression à partir du XIVe siècle. La plupart des églises romanes du Bourbonnais présentent encore des toitures faiblement pentues, réalisées en tuiles creuses. Plus on descend vers le Sud, plus le pourcentage de tuile creuse augmente. De manière inverse, l'Auvergne historique de la même période ne fait apparaître que de rares toitures fortement pentues à petites tuiles, réservées à des hôtels urbains ambitieux ou des châteaux. On peut en déduire que la petite tuile apparaît alors comme un matériau plus "noble" que la tuile creuse, et qu'un processus invasif est en cours (mais sera contrarié par la suite). La miniature de Revel représentant St-Pourçain (site le plus proche de Verneuil), dont on admet la fiabilité, indique que vers la fin du XVe siècle, cette ville comportait un peu plus de toits couverts de tuiles creuses que de toits de tuiles plates.

Les rares constructions locales dont on peut penser qu'elles ont été couvertes en tuile creuse sont en général des constructions modestes ou utilitaires. On ne peut toutefois pas en conclure avec certitude que la tuile creuse est localement un matériau secondaire. C'est sans doute à l'occasion d'opérations de reconstructions qu'on l'a éliminée.

Il ne reste plus que de rares bâtiments présentant une faible pente de toiture (à l'exception notable de l'église). Dans la plupart des cas, la tuile creuse a déjà été remplacée par un matériau de substitution.

Ce toit de tuiles creuses de Saulcet est sans doute l'un des derniers exemples de ce type de couverture dans le secteur géographique (sauf MH). On peut penser que la tuile creuse traditionnelle était de cette teinte un peu soutenue.

Typologies

Verneuil est aujourd'hui un village, et les typologies architecturales y sont moins nettement exprimées qu'en ville. L'échantillonnage et le type des constructions y est limité. Certaines strates historiques comme le Moyen-Âge (hors églises et ruines du château) y sont très difficiles à discerner tant les modifications ultérieures ont été nombreuses. On peut considérer qu'on est en présence de trois groupes principaux de constructions.

Les constructions liées au monde rural

Le contexte rural est lui aussi à la croisée de plusieurs modes d'occupation du sol : le bocage (et la grande propriété, organisée de manière hiérarchisée, de la réserve à la locaterie en passant par le domaine), le monde viticole, marqué par des mentalités issues d'une culture de la petite propriété. D'une manière générale, les types ruraux s'organisent indépendamment de l'alignement du domaine public. Ils sont presque systématiquement en retrait sur une cour, ou derrière un jardin potager. Il arrive aussi que la cour se situe à l'arrière de la construction, qui dans ce cas vient marquer l'alignement (ou le fossé précédant l'alignement).

L'une des constantes du village du bocage bourbonnais est que n'y résident que les services au monde rural (administrations, commerce, artisans) : en ce sens c'est un embryon de ville plutôt qu'un groupement à caractère rural. Les constructions rurales sont le plus souvent regroupées selon des exploitations, combinant sur une cour volumes utilitaires et habitation, en dehors du village (parfois à proximité) appelées selon la terminologie locale des domaines. Le bocage traditionnel fonctionne selon un système de rotation herbages/cultures différent du système actuel, dont les activités sont spécialisées. Par ailleurs, il existe des activités annexes (élevage de porcs,

Le contexte dominant est celui de l'architecture rurale traditionnelle du Bourbonnais-Nivernais et des franges sud du Bassin Parisien, avec ses bâtiments allongés, couverts de petite tuile plate sur forte pente.

Une large partie des immeubles du bourg sont de type urbain, avec leur façade principale à l'alignement du domaine public.

Le matériau de base est le moellon de pierre, le plus souvent de calcaire, destiné à être enduit, malgré l'opinion qui considère qu'il doit rester apparent. On trouve aussi d'autres minéraux. Les ouvertures anciennes sont réalisées en calcaire ou grès.

L'enduit traditionnel est mince, et suit les imperfections de la maçonnerie. Il s'agit d'un enduit à la chaux, presque identique au mortier qui a servi à monter la maçonnerie. Il ne contient pas de ciment !

C'est sa dégradation qui révèle le matériau de base (ici de la brique). Une construction très modeste comme cette cabane de vigne était enduite... en fait on enduit la totalité des bâtiments d'un même ensemble.

de volailles...) indispensables au fonctionnement des domaines, et qui génèrent des bâtiments spécifiques. Il existe tout un habitat rural autour du village de Verneuil, en périphérie, mais aucune exploitation de taille notable.

Actuellement, et malgré des altérations, la plupart de ces bâtiments présentent une homogénéité constructive remarquable : toits pentus de petite tuile, avec corniche en brique, constructions systématiquement enduites, de la grange au local des lapins ou à la soue du porc... À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, les encadrements d'ouvertures sont en brique. Seuls quelques bâtiments isolés semblent avoir eu des toitures à faible pente.

La position de Verneuil en lisière du vignoble modifie un peu ces caractères. Pour être clair, si la vigne a opéré un certain retour dans la période récente, après le désastre du phylloxéra à la fin du XIXe siècle, elle a laissé assez peu de traces dans des structures bâties qui lui seraient spécifiques. De plus, la maison vigneronne de la région saint-pourcinoise se différencie peu des constructions spécifiques du bocage : seule l'existence d'une cave l'en distingue. L'escalier en est soit extérieur (perpendiculaire à la façade, accessible par une trappe qu'on doit soulever) soit intérieur (directement depuis le cuvage ou cuverie). Toutefois, un type différent (maison à niveau principal surélevé, avec aître couvert à l'auvergnate) a été repéré sur le site, sans qu'on puisse savoir s'il s'agit d'un cas isolé ou du dernier représentant d'un type disparu.

Les types urbains

Une partie du village est constituée de constructions construites à l'alignement du domaine public, dont certaines reprenant des types urbains. La grande masse des constructions remonte au XVIIIe et XIXe siècles, tout en incorporant des vestiges antérieurs (notamment les tours d'escaliers).

Un type d'immeuble qui se rencontre en effet à plusieurs exemplaires, est l'immeuble à tour d'escalier arrière, formant une saillie de plan carré sur la façade (en général arrière). L'escalier est le plus souvent en vis. Il s'agit d'une adaptation des modèles de manoir de la fin de la période médiévale, mais en rejetant parfois l'escalier à l'arrière.

Les matériaux du gros-œuvre

La pierre

Deux zones informelles se partagent la rive gauche de l'Allier, celle où l'on construit en gneiss et celle où l'on utilise le grès d'origine permienne (grès ou arkoses). De plus on note localement l'existence d'un calcaire coquillier plutôt à gros grain, surtout utilisé comme moellon, mais parfois aussi pour des encadrements d'ouvertures (de ce fait plutôt grossiers). L'ancien château était bâti en moellons de calcaire, sans doute avec un mortier de très haute qualité, ce qui explique la longévité de cette structure. La région est une région de carrière, principalement de minéraux granitiques durs utilisés pour les routes ou les voies ferrées. Seule la carrière de Branssat est encore en activité, les sites de Verneuil ayant été fermés vers 1939.

Les enduits

L'existence d'enduits est liée à la fois à la proximité d'une production de chaux, et reste dépendante de la qualité de la pierre locale. Ainsi, on admet que les maçonneries de moellons de gneiss ou de grès sont systématiquement enduites, simplement pour assurer leur protection. Il existait un peu partout une production locale de chaux (au moins deux sites dur Verneuil et un très proche sur Saulcet). Quant au sable (de rivière) sa production ne devait pas poser problème (si le Douzenan n'en produit guère, la Sioule et l'Allier sont proches).

Les enduits anciens identifiés localement ne remontent pas au-delà de la fin du XIXe siècle. Comme dans le reste du Bourbonnais, ils sont d'une teinte claire, presque blanche, qui vire à l'ivoire en vieillissant. On est dépourvu d'information tangible sur les pratiques antérieures. Ainsi le château, simple ouvrage utilitaire,aurait pu ne pas être enduit, alors que l'église, à prétention plus élevée devait l'être.

La période moderne voit le début d'une dérive, d'ailleurs en son temps doctrine officielle. Ainsi, la restauration de l'église par Génermont et Mazuel conduit-elle à son décrépissage. "Les pierres blanchies et rejointoyées restituent à l'ensemble son aspect primitif" nous apprend Arsène Laforêt en 1958. Rien n'est plus faux. Il s'agit de l'application d'un des dogmes de l'architecture moderne à la restauration du patrimoine ancien (la vérité des matériaux). La "blancheur primitive" des édifices médiévaux est une erreur d'appréciation qui perdure encore aujourd'hui.

La brique destinée à rester vue ne fait l'objet que d'une seule construction.

Le pan de bois n'a laissé subsister que de rares témoignages.

La tuile plate traditionnelle prend une teinte vieux-rose caractéristique lorsqu'elle vieillit.

Sa teinte d'origine est rouge, mais on a perdu l'habitude de mélanger tuiles vieillies et tuiles neuves...

La tuile mécanique, pour sa part, autorise des pentes de toitures différentes, ce qui entraine des ruptures visuelles parfois mal perçues.

La terre, la brique.

Des exploitations d'argile ont été localisées dans l'ensemble de la région. Il ne semble pas y avoir de construction en terre crue sur l'aire d'étude. Peut-être des remplissages en torchis ont-ils existé (dans des pans de bois), mais on n'en a plus de preuve tangible.

La brique arrive tardivement à Verneuil, et y reste un matériau secondaire. Elle est utilisée à partir du XIXe siècle comme matériau de structure (chaînes d'angle, encadrements d'ouverture...) de constructions par ailleurs enduites, ou pour des éléments secondaires (souches de cheminée). La brique ornementale est représentée à Chaumejean, dans le cadre d'un projet historiciste. Il s'agit en général de productions de briques non locales, beaucoup plus fines, et mieux cuites. Il est intéressant de noter que seule la façade principale a été traitée ainsi, démontrant s'il en était besoin, la caractère ostentatoire de cette utilisation.

Le bois

Ce type de construction est fréquent en Bourbonnais à la période médiévale, sous forme de pans de bois. Toutefois sur le site de Verneuil seule une construction à pan de bois nous est parvenue. Si elles ont existé en plus grand nombre, elles ont sans doute disparu à l'occasion des troubles militaires de la fin du Moyen-âge. Il s'agit vraisemblablement de pans de bois destinés à rester enduits.

Couvertures : la domination de la terre cuite

La tuile plate

Le matériau de couverture quasi unique est aujourd'hui la tuile plate petit moule, qui nécessite des toitures à forte pente. C'est le matériau de couverture emblématique du Bourbonnais. Moulée et de couleur rouge à l'origine, elle prend en vieillissant une texture très légèrement grenue, et une teinte gris-rose, difficiles à imiter par les matériaux modernes le plus souvent teintés artificiellement. Les toitures en petite tuile présentent des profils de 40 à 55.

Il s'agit d'un matériau très ancien, apparu en fait au XIe ou XIIe siècle, dont la forme n'a pas varié depuis. Sa dimension est d'environ 15 ou 16 x 25 ou 26 centimètres, avec des variations très faibles selon les tuileries, nombreuses jusqu'à une période récente. C'est donc un matériau pratiquement "standard" qui pèse environ 1,2 kg à l'unité. Environ 54 unités sont nécessaires pour couvrir 1 m2. Légèrement incurvée, elle est munie sur sa face interne d'un ergot qui sert à sa fixation. Une particularité bourbonnaise est la pose sur chanlatte, sorte de volige de section triangulaire. Les tuiles destinées aux arêtiers sont gironnées, c'est-à-dire qu'elles présentent un dessin trapézoïdal et non rectangulaire.

Les faîtages sont très caractéristiques. Ils sont constitués de tuiles creuses ou demi-rondes (non gironnées) mises bout à bout, et scellées au mortier de chaux sous la forme d'un petit élément maçonné appelé pigeon, qui prend en général un profil pointu (dans ce cas, le faîtage est dit "à crêtes et embarrures").

La plupart des restaurations réalisées dans le secteur de Verneuil sont aujourd'hui de nouveau réalisées en petite tuile plate, après une éclipse de ce matériau entre les années 1950 et 1970 environ (période de fermeture progressive des tuileries locales). La "nouvelle" tuile plate est beaucoup plus uniforme que l'ancienne, du fait qu'elle est filée et non moulée (sur sable, à la main...), et cuite de manière constante. Elle en général pré-teintée, et ces patines doivent être cuites pour se conserver.

La tuile mécanique

La tuile mécanique apparaît officiellement en 1841 (date du premier brevet). Cette tuile fabriquée industriellement repose sur un mode d'assemblage par emboîtement. Cette innovation permet de passer d'un tiers de surface apparente pour la tuile plate, à 3/4 pour la mécanique : elle est donc plus économique et permet l'allègement des charpentes. Elle est également d'une pose facile, avec seulement une dizaine d'unités par m2. On peut la poser sur n'importe quelle pente. Par contre, son utilisation sur des plans irréguliers, trapézoïdaux... oblige à ajouter des surfaces en métal, d'une taille parfois non négligeable, et inesthétiques. L'aspect des toitures est donc fondamentalement différent. De plus, ces tuiles sont souvent ornées de motifs décoratifs, de côtes ou d'ondulations (dans la période récente).

La tuile mécanique s'est surtout développée dans les régions de tuile canal, en remplacement de productions souvent techniquement médiocres. La tuile plate va se maintenir jusqu'aux années

La tuile plate utilisée en restauration est aujourd'hui pré-vieillie, et il existe autant de teintes que de marques, ce qui peut poser à terme un problème de cohabitation... Certaines marques tirent sur le rose, d'autres sur le mauve.

A priori, une "bonne" teinte (quoique différente de celle des anciennes tuiles locales) pourrait être celle utilisée pour la restauration du Vousset.

1950, période vers laquelle elle subit une éclipse. C'est en effet vers cette période qu'apparaissent les tuiles mécaniques "vieillies", colorées en violet, et qui affectent la construction neuve (en général des pavillons, sur pente moyenne) et la restauration. Ces tuiles au vieillissement calamiteux (elles virent au brun noir, tout en fixant les mousses) sont encore présentes sur le site, pour quelques constructions.

La tuile plate grand moule

De nouveaux modèles de tuile industrielle lisse, de teinte plus proche de la tuile vieillie naturellement, ont récemment fait leur apparition. Il s'agit d'un modèle à emboîtement, sans côte ni décor, qui réclame environ 18 unités au m2. Elle est peu représentée sur le site, mais est utilisée à proximité (Bransat). Son aspect, s'il marque un léger progrès par rapport aux anciens modèles de tuile mécanique, n'est toutefois pas complètement satisfaisant, notamment en ne reproduisant pas l'aspect graphique si caractéristique des lignes de tuiles plates.

Les autres matériaux naturels.

L'ardoise est restée marginale (la Courcelle), et l'on ne trouve aucun indice de chaume. Pour ce qui concerne le bardeau de châtaignier, ce dernier a existé localement de manière limitée, en particulier pour des ouvrages comme des clochetons ou campaniles. Les clochetons du Vousset ont vraisemblablement été refaits en bardeaux de châtaignier.

Les matériaux industriels de synthèse.

Dans la foulée du "progrès", les matériaux ondulés légers combinant amiante et ciment, surtout utilisés en agriculture, ont investi un certain nombre de toits de constructions utilitaires autour du bourg. Ces couvertures sont aujourd'hui patinées et ont perdu de leur impact visuel. Elles posent toutefois un problème sanitaire important, du fait qu'elles contiennent de l'amiante.

Certains ouvrages sont réalisés en bardeaux de châtaignier, un matériau devenu rare, qui a pu être remplacé par de l'ardoise.

4. QUALITÉ ARCHITECTURALE, PATRIMOINE

Il a été procédé à un relevé du patrimoine architectural hors Monument Historique, en le classant selon trois catégories:

Les constructions ou éléments exceptionnels (portés en rouge au plan).

Les constructions ou éléments représentatifs d'un style, d'un type architectural ou d'une période (de teinte orange au plan).

Les constructions ou éléments caractéristiques d'un style, d'un type architectural ou d'une période (en jaune au plan).

La période chronologique prise en compte va jusqu'à la période moderne, grosso modo jusqu'à la guerre de 1914-1918 (il n'existe pas d'intervention des années 1930-1940 sur le site).

Pour chaque construction, on essaie de tenir compte de l'authenticité du fonds, donc d'évaluer si les altérations sont plus ou moins plus ou moins réversibles, et si les apports d'autres périodes ne compromettent pas un équilibre architectural général. Certains éléments peuvent présenter une importance archéologique, sans pour autant avoir une valeur esthétique. Il est rappelé que la ZPPAUP ne prend pas en compte les éventuels intérieurs, même si ceux-ci (comme c'est le cas pour la Mairie) aident, lorsqu'ils sont connus, à apprécier un élément bâti.

La classification peut aussi évoquer l'importance relative des témoignages identifiés, d'intérêt "régional" ou purement "local". Dans tous les cas, les enjeux sont annoncés pour chaque parcelle. la classification peut aussi servir à fonder une partie des règles (comme d'éventuelles restrictions pour certains types de travaux).

Ces éléments font l'objet du catalogue ci-après. On a cherché à annexer un ou plusieurs clichés à chaque référence.

Il a également été procédé à un repérage (non exhaustif) des éléments pouvant apparaître comme visuellement inadaptés au site, soit qu'ils proviennent de typologies bâties incongrues, soit que leur évolution soit de nature à banaliser le site. Ces repérages n'ont pas pour objet de fustiger leurs propriétaires, mais à indiquer que des enjeux de "réparation" existent sur ces sites. Ces éléments ne sont pas répertoriés.

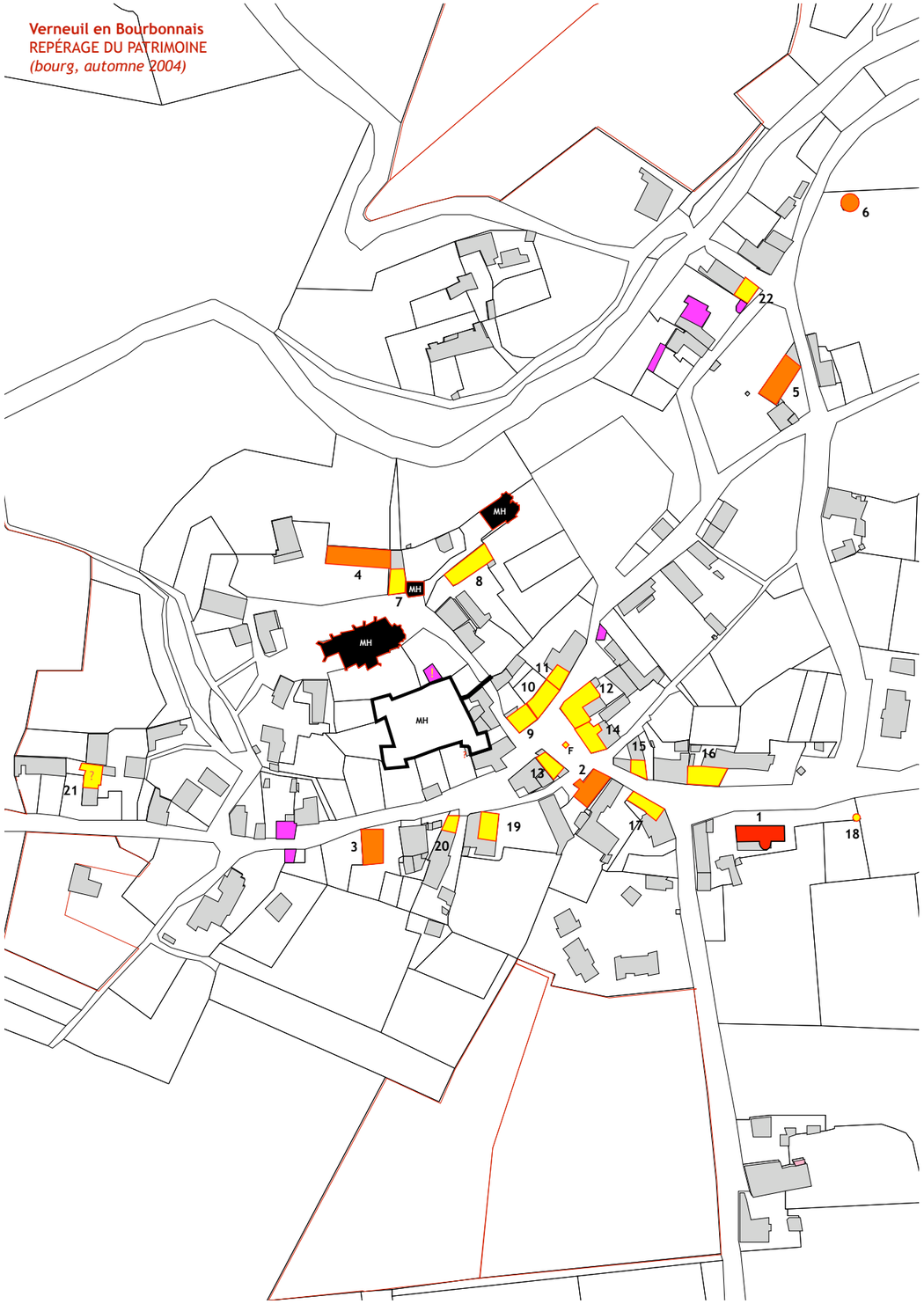

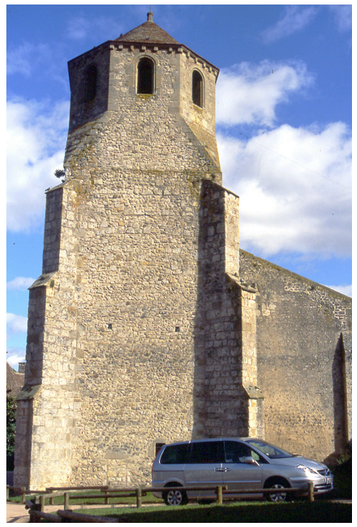

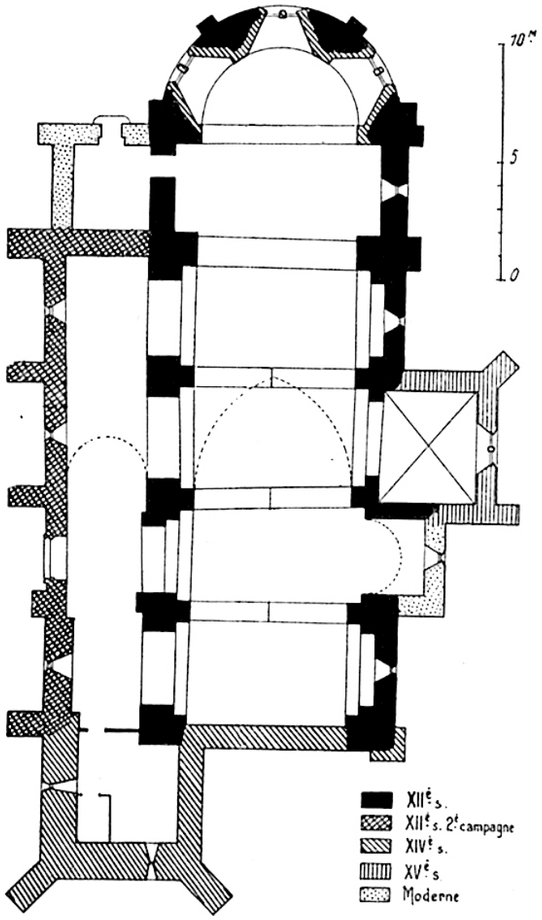

VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS.
ÉGLISE SAINT-PIERRE.

D'après "Les églises de France (Allier)" de Marcel Génermont et Pierre Pradel (1938).

Cliché de Jonghe/commune de Verneuil

A. LES MONUMENTS PROTÉGÉS (AU BOURG)

Église St-Pierre (classée MH le 19 novembre 1910)

Cette protection aurait été effectuée à la demande de Jean Raymond, qui fut le consturcteur de Chaumejean. L'église a été restaurée en 1911-1915-1917 (Arsène Laforêt indique par Marcel Génermont, ce qui est peu probable, Génermont étant né en 1891), et en 1926 selon les canons "modernes" de décapage des enduits (extérieurs comme intérieurs). La Bibliothèque du Patrimoine conserve un certain nombre de documents phtographiques concernant cet édifice.

Il s'agit d'un édifice composite, une église romane construite en deux périodes (XIIe siècle) ayant été agrandie à la période gothique (XIVe puis XVe siècle). Le clocher carré, terminé par des glacis d'angle, surmonté d'un étage octogonal du XIVe siècle, est coiffé d'une couverture en pavillon, qui a pu remplacer une flèche.

Cet édifice est le siège d'un chapitre après 1246 (érection par Archambaud VII). Malgré le décapage intérieur, il a subsisté des fragments de peintures murales des XIVe et XVe siècles et quelques éléments de mobilier.
Il subsiste également une cloche datée de 1508.

Des campagnes de travaux parfois importantes ont eu lieu depuis 1911 (source: bibliothèque du Patrimoine).

1911 : "reprise des soubassements des murs, désagrégés sur la plus grande partie du périmètre de l'église", "remplacement de quelques morceaux de pierre sur la porte latérale nord ", "reprise et complément de l'entablement de l'abside en partie détruit lors de l'établissement des baies au XVIe s." , "restauration des rampes de pignons et de leur couverture en dalles de pierre", "désherbage général", "raccord d'enduit", jointoiement ; la couverture en tuiles creuses "est à remanier entièrement ", "quelques pièces de charpente et de chevronnage sont à remplacer", la menuiserie de la porte latérale nord "est à refaire à neuf".

1915 : travaux intérieurs : « reprise des pierres en recherche dans les piles et les parements » : réfection des enduits de la nef et du chœur, débadigeonnage et rejointoiement des parties intéressantes du XIIIe s., raccord de vitrerie et peinture sur armatures

1917 : réfection des vitraux : ils sont faits de grands carreaux de différentes couleurs, dans des cadres en menuiserie; les menuiseries sont hors d'usage, et un certain nombre de carreaux sont cassés (il est par ailleurs noté que les couleurs *criardes* des carreaux encouragent à refaire entièrement les vitraux plutôt qu'à les réparer)

1926 : abattage de l'enduit intérieur et rejointoiement (l'enduit menace de tomber sur la tête des paroissiens).

1929 : travaux sur la charpente supportant la cloche

1941 : rejointoiement des maçonneries du clocher : assainissement, désherbage / démoussage, piochage des joints, lavage, rejointoiement au mortier de ciment

1952 : remaniement de la couverture

1975 : réfection des maçonneries et de la couverture du clocher

1986 : rapport selon lequel la couverture en tuile creuse de la nef est "complètement usagée, laisse pénétrer l'eau de pluie dans la voûte ".

Malgré son clocher amputé ou inachevé, cet édifice située en position dominante, jouit d'une visibilité certaine, parfois éloignée (comme de l'accès Est de la commune, depuis la Courcelle).

1910-1911

1935

1916

(Documents bibliothèque du Patrimoine)

Ces différents clichés provenant de la Bibliothèque du patrimoine ont été réalisés par les architectes des monuments historiques à l'appui de leurs rapports, souvent alarmants.

L'église est, hier comme aujourd'hui, dans un environnement de murets de pierre et de jardins.

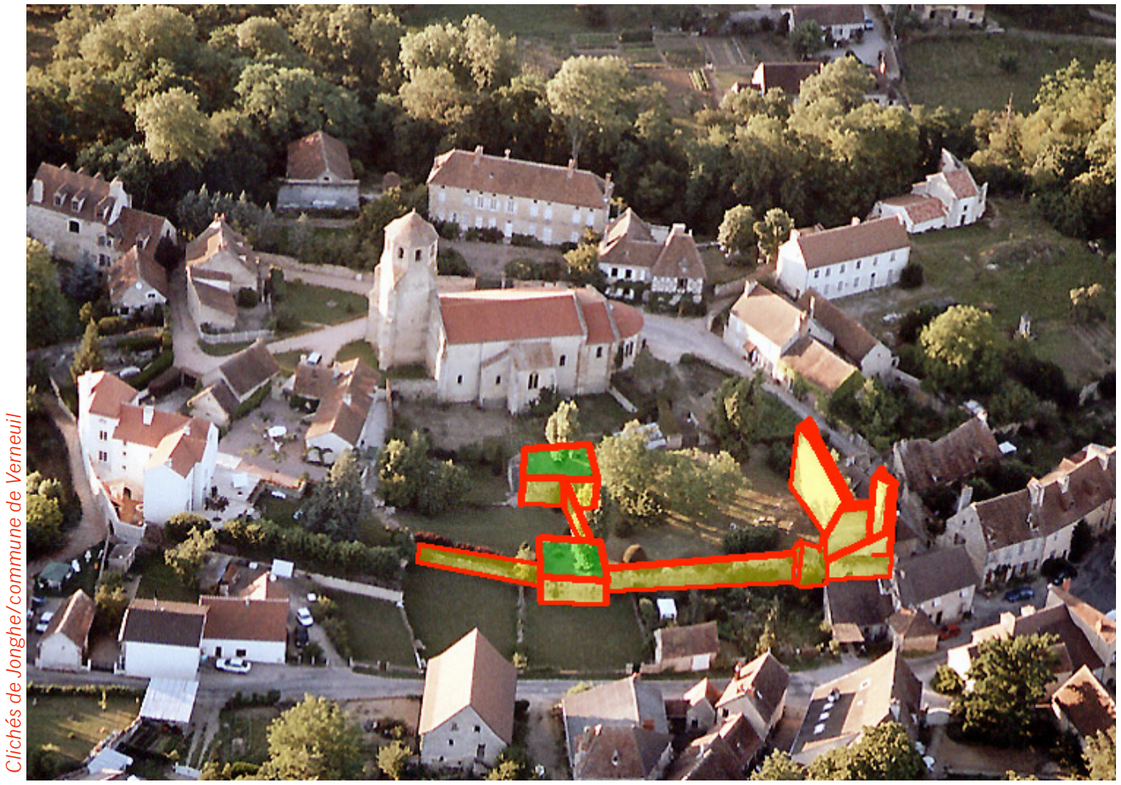

Clichés de Jonghe/commune de Verneuil

Château ruiné et porte de ville (inscrits par arrêté du 13 février 1928)

Faute de document graphique précis, on ne connaît pas la délimitation exacte de cette protection, qui gagnerait à être précisée (notamment en identifiant le terrain d'assiette, glacis compris, de l'ancien château). Un garage occupe le site de ce qui pourrait être l'ancien accès à la porte du château (?). Ce vestige, assez présent dans le paysage par l'intermédiaire d'un pan de mur, n'est toutefois pas interprétable directement. Les tours qui renforcent les angles sont arasées.

Les vestiges de la porte (qui sont devenus l'emblème de la commune) semblent avoir été remblayés sur la partie basse. Ils faisaient partie d'un pan d'enceinte qui a disparu, rejoignant le chevet de l'église Notre-Dame. Rien n'assure que cet ouvrage soit d'ailleurs contemporain de la construction du château.

Si on ne sait pas grand chose sur le bâtiment lui-même (en l'absence d'études spécifiques), on est également peu documenté sur son destin en tant que "monument historique". La Bibliothèque du Patrimoine conserve trace des plaintes causées par des chutes de pierre de 1932 à 1945 (échange de lettres entre Mme Veuve Droiteau, M. le Ministre de l'Éducation Nationale, M. l'Architecte des Monuments Historiques et M. le Maire de Verneuil en Bourbonnais, sur le mauvais état des restes du château, devenus dangereux du fait des pierres qui en tombent régulièrement. L'administration signale à *Mme Droiteau* et à la mairie que l'édifice n'est pas classé mais seulement inscrit et qu'à ce titre des subventions de réparation ne peuvent pas être attribuées comme le demandait la mairie.

D'une manière générale, bien que sans entretien, les ruines ne semblent pas avoir "maigri" de manière significative en un peu plus d'un siècle.

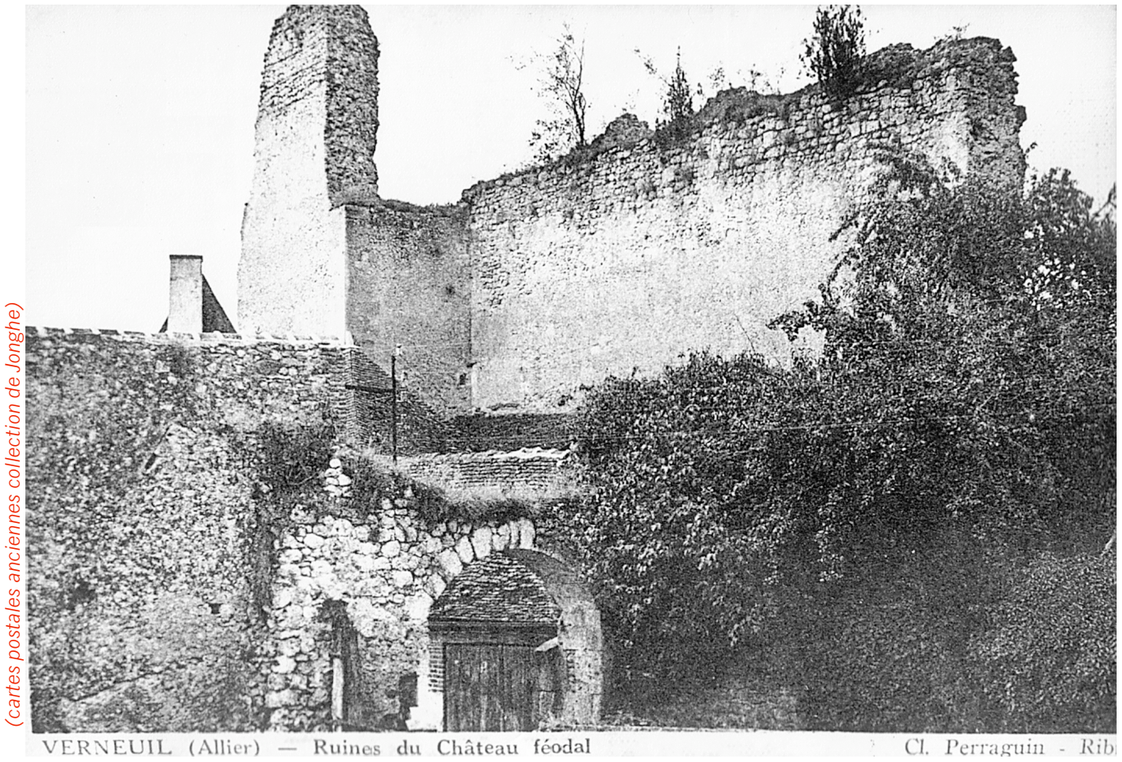

(cartes postales anciennes collection de Jonghe)

Cliché de Jonghe/commune de Verneuil

Chapelle Notre-Dame (inscrite par arrêté du 13 février 1928)

Il s'agit de l'ancienne église paroissiale du bourg, attestée en 1105. Elle relève de l'abbaye de Tournus. La nef de trois travées pourrait remonter au XIe siècle. le clocher a disparu. Le cehvet aurait pu être fortifié à la préiode gothique.

La protection de cet élément semble être intervenue pour éviter sa démolition pure et simple. On ne découvre cet élément que par son ingrate façade Ouest, qui atteste des tribulations de ce petit bâtiment. Son état actuel est peu séduisant (enduit à base de ciment, pierres rejointoyées avec joint en creux...). I a fait l'objet en outre d'un remblaiement à l'extérieur.

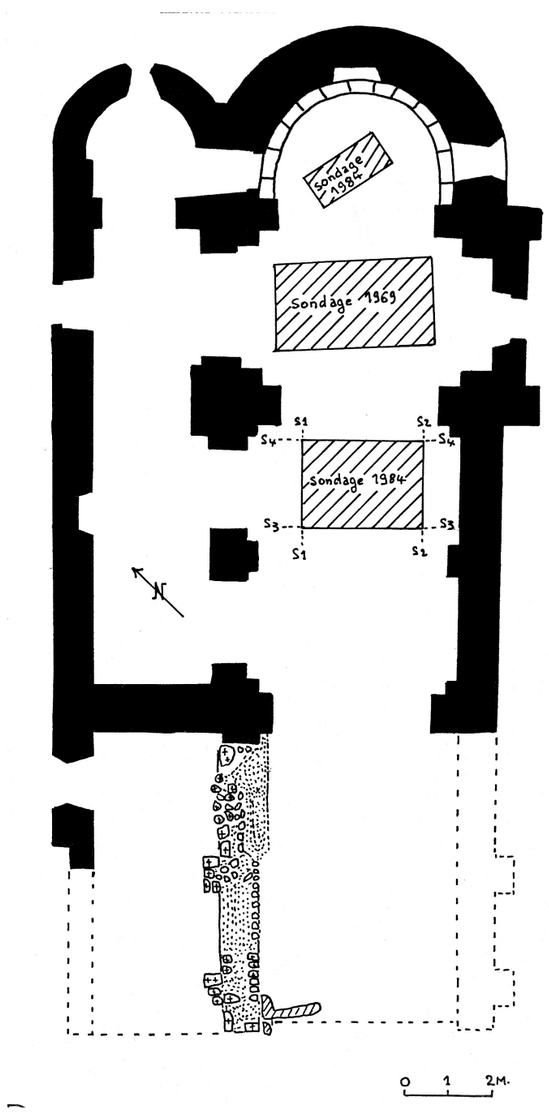

Ci-contre à gauche, document précisant le plan de l'église, les sites fouillés et le repérage des substructures enfouies (Document J. Corrocher, rapport complémentaire de 1985, planche 1, SRA Auvergne)

Maison à pans de bois dans le bourg (inscrite par arrêté du 5 juin1972)

Il s'agit d'une construction peu exceptionnelle par elle-même, sans doute médiévale, remaniée à la période classique (modification des ouvertures), mais qui est un élément constitutif du paysage urbain du village. La vue de cette construction en fond de perspective de l'ancienne porte est le cliché type du bourg, reproduit jusque sur le papier à lettres de la mairie.

Cette construction n'a de visibilité que locale (depuis la place et surtout à travers l'ancienne porte, vue maintenant emblème de la commune).

B. ÉLÉMENTS ***

1. Maison d'Amat

(anc. de la Codre, Cambacérès, Amelot, Nomazy, Dulac)
Immeuble à base ancienne (fin de la période médiévale), refait à la période classique (armoiries) et vraisemblablement au XIXe. Tour d'escalier arrière. Matériaux traditionnels. Existence d'un parc clos de murs, communs, tour dans le parc (n°18)

C. ÉLÉMENTS **

2. Demeure ancienne

Fin de la période médiévale ou début renaissance, tour d'escalier à plan carré, sur rue. Vestiges de mouluration en grès. Refait de manière un peu sèche (toiture, enduit, percements).

3. " Grange aux Dîmes"

(fonction attestée par la tradition orale)
Bâtiment utilitaire (?) de la fin de la période médiévale au volume important, matériaux traditionnels. Petits encadrements d'ouvertures moulurés en grès.

4. "Le Chapitre"

(anc. maison Droiteau, dénomination le Chapitre vraisemblablement de fantaisie)
Belle maison de maître XIXe, à cour avant, vraisemblablement sur base plus ancienne. Communs (dont ancienne serre). Matériaux traditionnels.

5. Demeure ancienne

Belle maison traditionnelle, d'origine renaissance (?) avec fenêtres moulurées encore en place. Matériaux traditionnels.

6. Pigeonnier

Élément bâti de plan circulaire, d'origine ancienne, mais sans datation précise (XVIe ou XVIIe ? on avance aussi XVIIIe).

D. ÉLÉMENTS *

7. Maison de type classique.

Base ancienne. Matériaux traditionnels (malgré une tranche d'enduit ciment), proportions et encadrements en grès de type classique (XVIIe ?).

8. Maison Charlet/Bonin des Palissards.

Ancien presbytère (1909-1928)
À base ancienne, refaite fin XVIIIe-début XIXe. Aspect un peu ingrat, banalisé sur une façade. Encadrements anciens en grès. A été dotée dans le passé d'un clocheton , lanterne ou campanile (analogue à de nombreux ouvrages de ce type en Bourbonnais)

9. Maison de type classique.

Matériaux traditionnels, encadrements calcaire (importé ?) de type classique (fin XVIIIe ou début XIXe?), linteaux en arc segmentaire. Belles proportions.

10. Demeure de la fin de la période médiévale.

Porte moulurée en plein cintre. Encadrements en calcaire local assez grossier. Fenêtres d'origine dotées de meneaux ? Enduit assez grenu, d'une teinte ocrée façon Quercy ou Périgord. Très restaurée, masquée par des plantations envahissantes.

11. Petite maison ancienne

(fin de la période médiévale ?)
Ouvertures moulurées d'un chanfrein. Encadrements en calcaire grossier (local ?). Linteau de porte rehaussé. Fenêtre d'origine à meneaux (brisés). Menuiseries actuelles inadaptées.

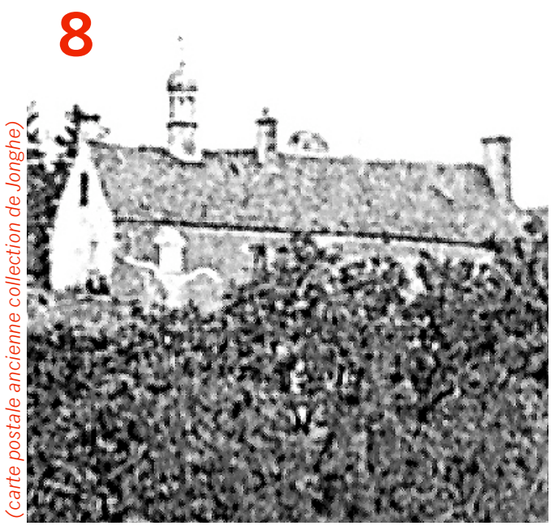

(carte postale ancienne collection de Jonghe)

12. Maison de type classique

À base ancienne, très restaurée. Toiture un peu raide. Quasi totalité des encadrements refaits (mais proportions d'origine conservées), addition d'une terrasse. Quelques vestiges d'encadrements anciens (calcaire ou grès).

13. Maison de ville datée 1911

De type éclectique, enduit, décor simple (frise de brique). Encadrements en pierre blanche (calcaire ou pierre de Villebois?). Ferronnerie de balcon assez élégante. Tuile d'origine mécanique «à côte» remplacée par tuile plate petit moule

14. Maison à base ancienne (très refaite) ancienne demeure des Raffier.

Avec tour d'escalier de plan carré à l'arrière. Ancien presbytère (1831), bureau de poste (1906), aujourd'hui Musée du Lavage et repassage. Fortement refait à plusieurs époques (parties en brique sur la tour XVI ou XVIIe). Encadrements en grès, vestige de pans de bois . Porte moulurée à l'avant avec linteau en anse de panier, ouvertures avec linteaux en arc segmentaire (XVIIIe). Partie arrière couverte à faible pente.

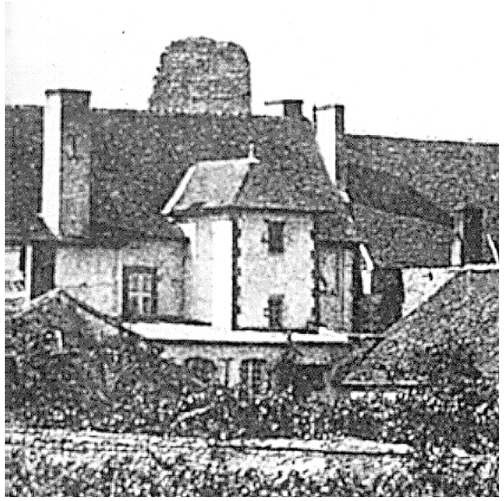

(carte postale ancienne collection de Jonghe)

15. Maison ancienne

Immeuble très altéré, avec vestiges anciens (en place ou rapportés ?) dont une porte basse chanfreinée, une fenêtre moulurée avec écu (armoiries effacées).

16. Mairie actuelle.

Immeuble de type classique, avec linteaux d'ouverture en arc segmentaire. matériaux traditionnels (grès, calcaire).

17. Immeuble à base ancienne

Très remanié (toiture d'origine à faible pente ?). Présence d'une fenêtre fin du moyen-âge ou début renaissance moulurées dont la traverse a été détruite. Porte à encadrement chanfreiné. Rare exemple d'escalier-bloc sur rue, mal restauré.

18. Tour

De fonction inconnue dans le parc de la maison d'Amat. Matériaux traditionnels. Non approchée, pas de photo.

19. Maison de maître XIXe sur cour.

(anc. Chodillon, puis Huguet)
Vraisemblablement ancienne (lucarne et fenêtres sur cour d'apparence XVIIIe), mais d'aspect XIXe sur rue (encadrements droits en lave de Volvic). Trace d'un badigeon « unifiant » sur cour (encadrements et chaîne d'angle simulés). Beau portail néoclassique métal à piliers en pierre de Volvic.

20. Petite villa éclectique début XXe siècle.

Linteau brique, pierre blanche (calcaire ou Villebois ?). Toit saillant en pignon avec aisseliers bois, peints brun et gris clair. Élément bâti très vu.

21. Maison de vigneron

De type auvergnat ? (très altérée). Non approchée, pas de photo.

22. Petite maison de maître XIXe

À l'alignement. Toit pentu en pavillon. Encadrements avec linteaux segmentaires ou délardés en arc segmentaires. Matériaux traditionnels.

Sn° (domaine public)

Fontaine de la place en forme d'obélisque (1889). Aurait remplacé un puits.
Matériaux inconnus (recouvert d'un enduit gratté beige-jaune, récent).

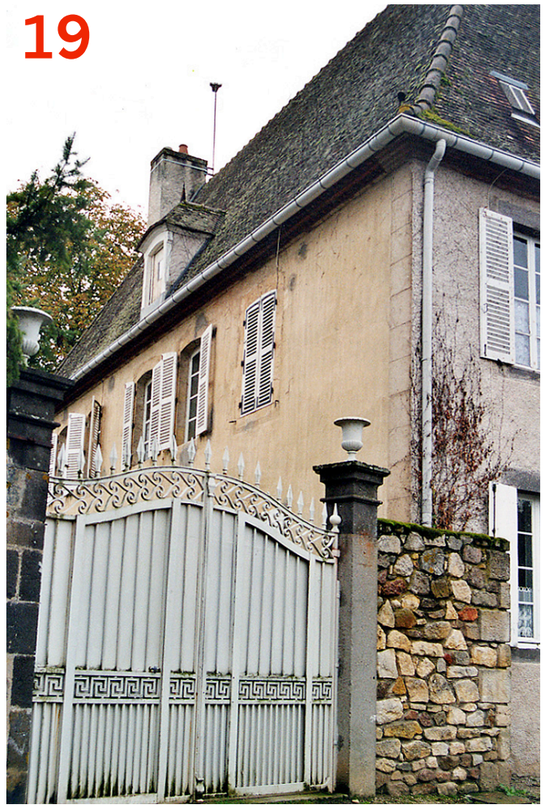

E. LES MONUMENTS PROTÉGÉS (HORS DU BOURG)

cliché Darmangeat, CRDP Auvergne

Le manoir du Vousset (inscrit à l'inventaire supplémentaire le 26 novembre 1990)

"L'étagement de ses toitures, ses lanternons, sa silhouette pittoresque attirent de nombreux touristes. Il serait regrettable que disparaisse par négligence une de ces demeures qui donne tant de charme à cette douce province, aussi demandons-nous une procédure d'urgence" (Anne-Marie de Gardelle, 1975, dossier de demande de protection de l'édifice). Cette demande ne sera exaucée que 15 ans plus tard...

Le manoir du Vousset ou *du Housset* apparaît dans l'histoire en 1563 par l'intermédiaire de son premier propriétaire connu, *Sébastien Féraud*, sieur du Vousset. Il passe ensuite de mains en mains (les *Barbançois*, les *Coinchon*, les *Sainsbut des Garennes* et les *Imbert de Ballore*...), jusqu'à celles d'un exploitant agricole peu intéressé par son entretien. On se préoccupe de le protéger dans les années 1970, démarche qui n'aboutit pas. Il tombe alors peu à peu en ruines, est finalement inscrit en 1990 avant d'être acquis et restauré par un propriétaire particulier, de manière très approfondie à partir de 1992. Il subit à cette occasion un certain nombre de restitutions et de modifications mineures.

Ce manoir remonte probablement à la seconde moitié du XVIe siècle et se présente comme ayant tous les attributs architecturaux de ce type de construction (tourelles, pigeonnier, vraisemblablement jardins), tournée vers la plaisance plus que la défense, ce qu'atteste son implantation sur une terrasse, orientée vers l'Ouest. Il jouit de ce fait d'une très large visibilité depuis les points hauts de la commune. Il est à noter que son champ de visibilité s'étend également à la commune de Contigny (de laquelle il paraît avoir été soustrait lors de la constitution de la commune de Verneuil).

(photo ancienne collection de Jonghe)

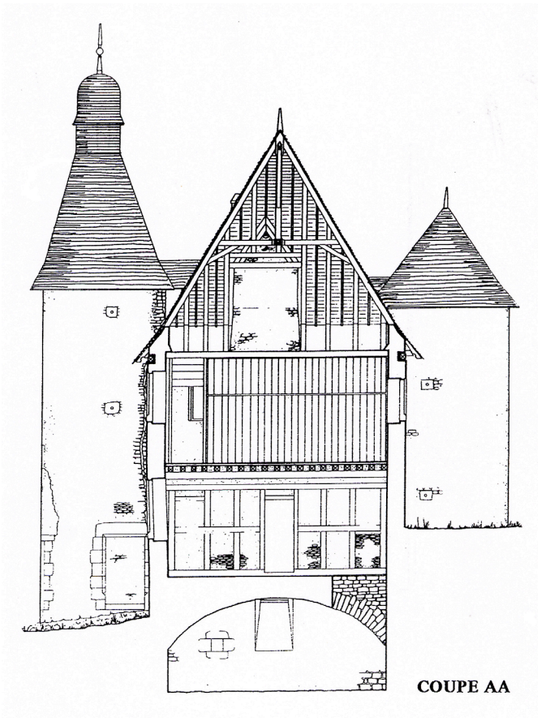

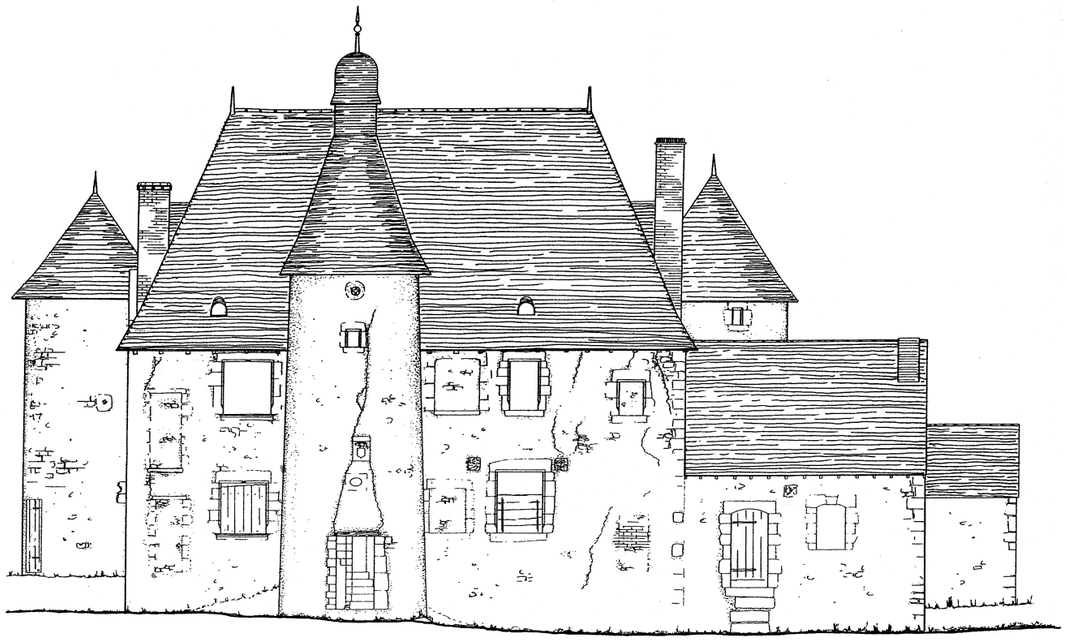

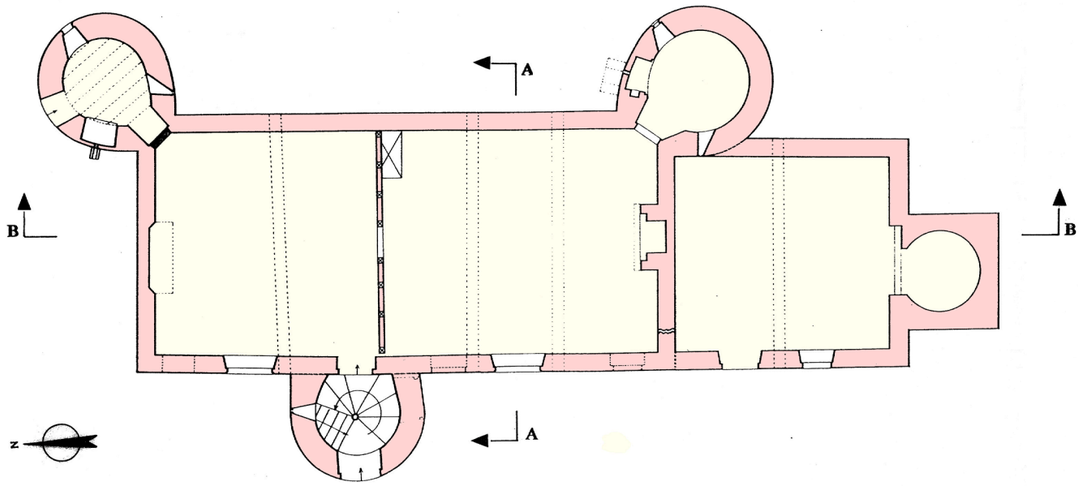

Documents graphiques (1992) communiqués par M. Stéphane Thouin, ACMH (Agen), maître d'œuvre de la restauration. En haut, de gauche à droite, une coupe d'état des lieux et la façade Ouest avant travaux. Ci-dessus le plan du rez de chaussée avant travaux

Ci-contre à droite, l'esquisse de restauration de la façade Ouest. (Documents sans échelle identifiée)

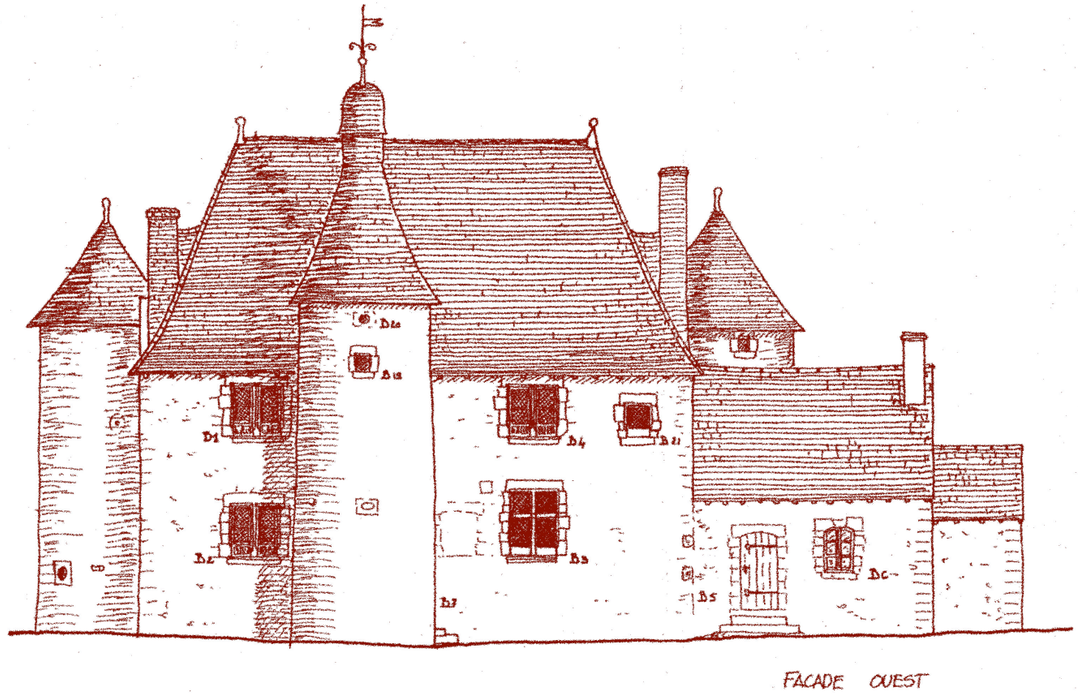

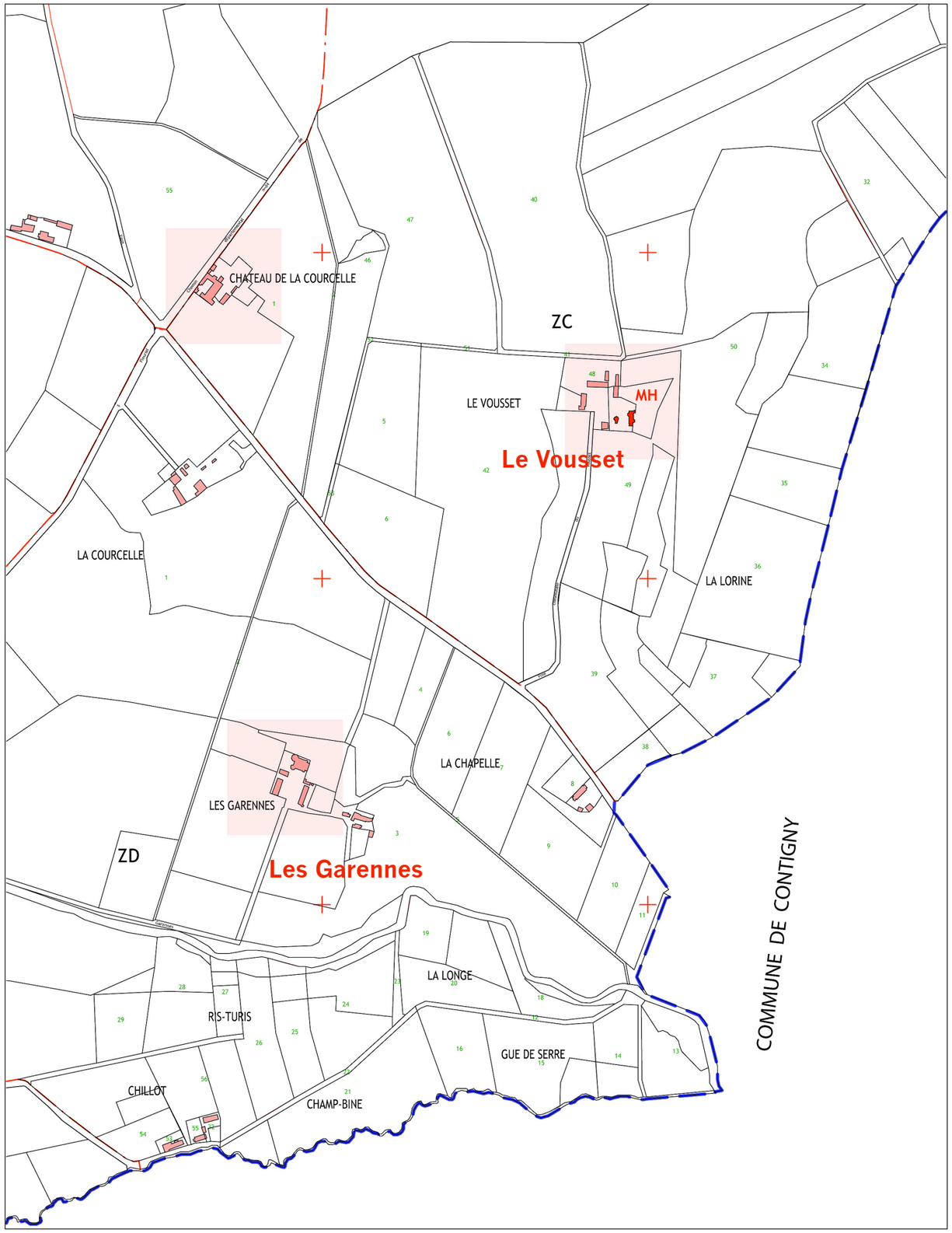
CHATEAU DE LA COURCELLE
ZC
LE VOUSSET
MH
Le Vousset
LA COURCELLE
LA LORINE
LA CHAPELLE
LES GARENNES
ZD
Les Garennes
LA LONGE
RIS-TURIS
GUE DE SERRE
CHILLOT
CHAMP-BINE
COMMUNE DE CONTIGNY

F. LES BÂTIMENTS INTÉRESSANTS (HORS DU BOURG)

Les Garennes (***)

La « forteresse de la motte des Garennes de Pessenat, avec pont-levis, murs, foussés et palis » (mentionnée en 1436) remonte au temps où une route ancienne emprunte la vallée du Douzenan. Cet ouvrage disparu sécurise un gué au milieu d'un espace marécageux. Il faut toutefois attendre le XVIe siècle pour noter la mention d'un seigneur des Garennes. Il passe successivement dans plusieurs familles, dont celle des Sainsbut des Garennes est passée à la postérité.

D'origine médiévale (vraisemblablement du XVe siècle), cet édifice à tours d'angle a été transformé à partir de 1689, et une nouvelle fois au XIXe. Son accès a été inversé, sans doute après 1839, lors du réaménagement de la route de Tréban. Il se présente aujourd'hui comme une demeure caractéristique du Bourbonnais.

Le plan cadastral napoléonien nous montre les Garennes au centre d'un dispositif hydraulique aujourd'hui peu visible ou disparu, qui permet de comprendre son implantation, entre une rivière et une plaine humide en voie de draînage. Le château contrôle également un moulin.

Chaumejean (**)

Cette grosse villa éclectique de type historiciste en brique (en façade principale) est faite de deux éléments , l'un pseudo médiéval (anglo-normand ?) l'autre façon Louis XIII. Bâtie en 1890 à côté de l'ancienne demeure médiévale attestée depuis la fin du XVe siècle, (disparue sauf fragments incorporés dans les communs) par l'ancien maire de Verneuil Jean Raymond, cette demeure qui évoque les villas cossues des villes thermales, est entourée d'un parc qui en améliore la perception visuelle.

Le cadastre napoléonien indique que le château ancien se situe à l'emplacement des communs actuels.

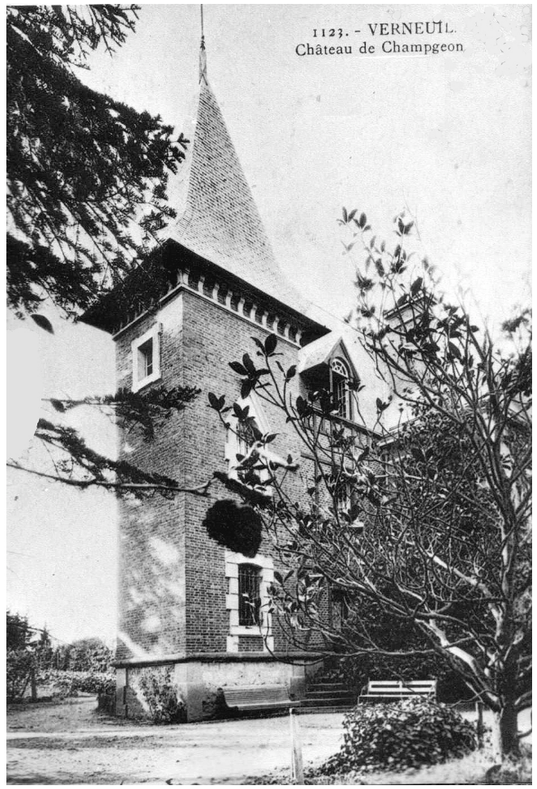

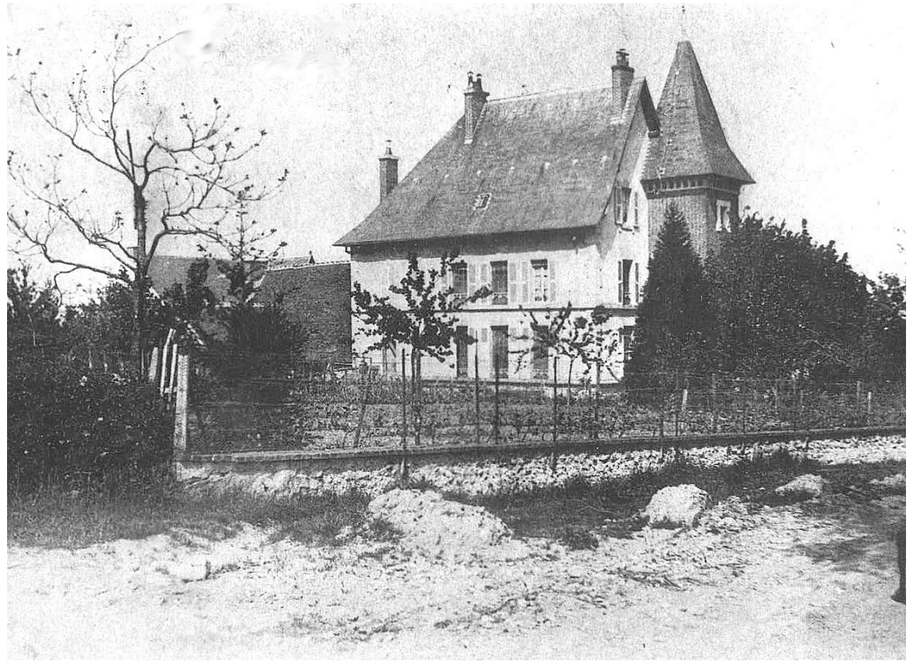

(cartes postales anciennes collection de Jonghe)

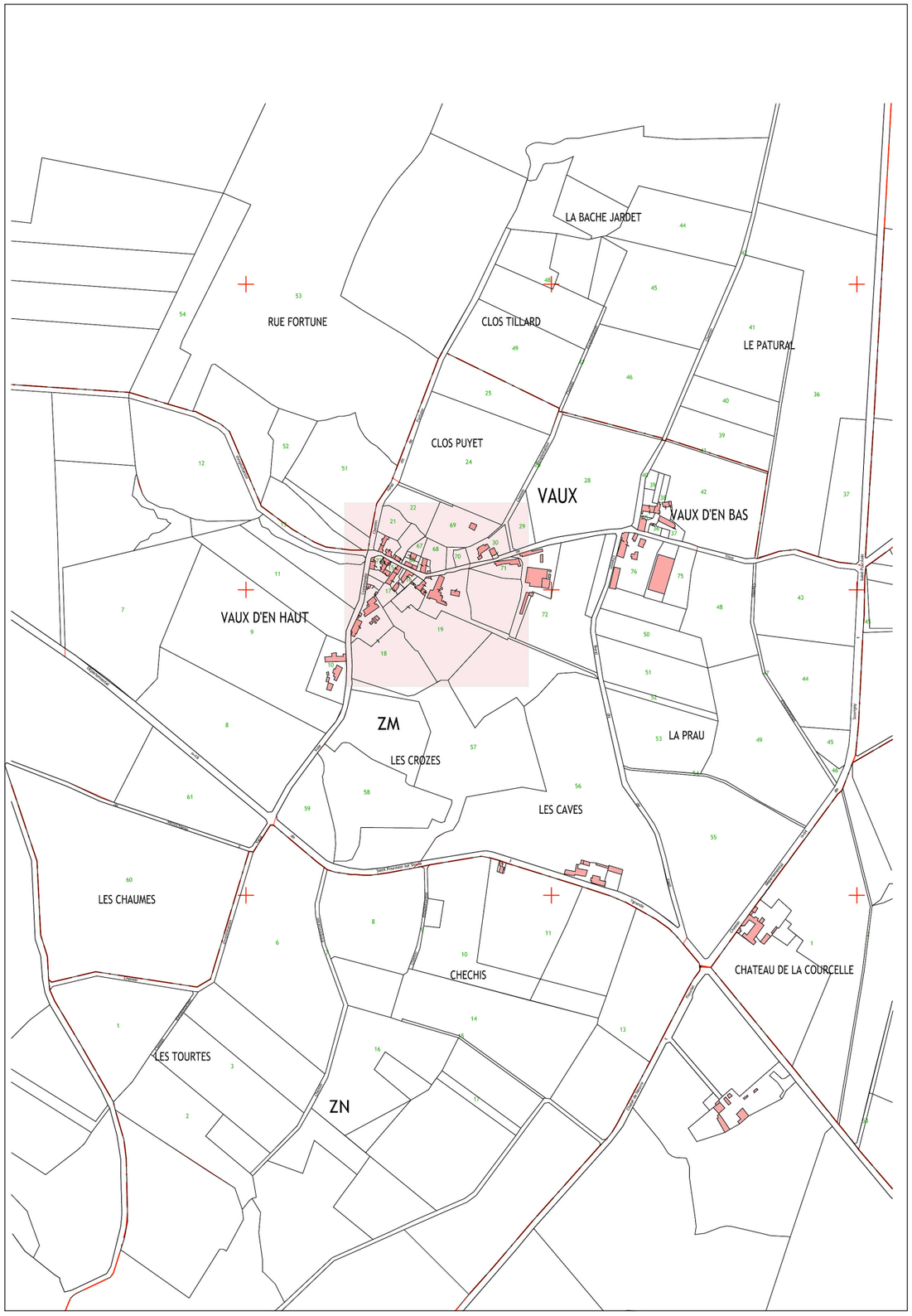

Vaux (**)

Cette demeure de type "bourbonnais" remonte au XVIIe siècle est entourée d'un parc. Elle demeure peu vue depuis le domaine public.

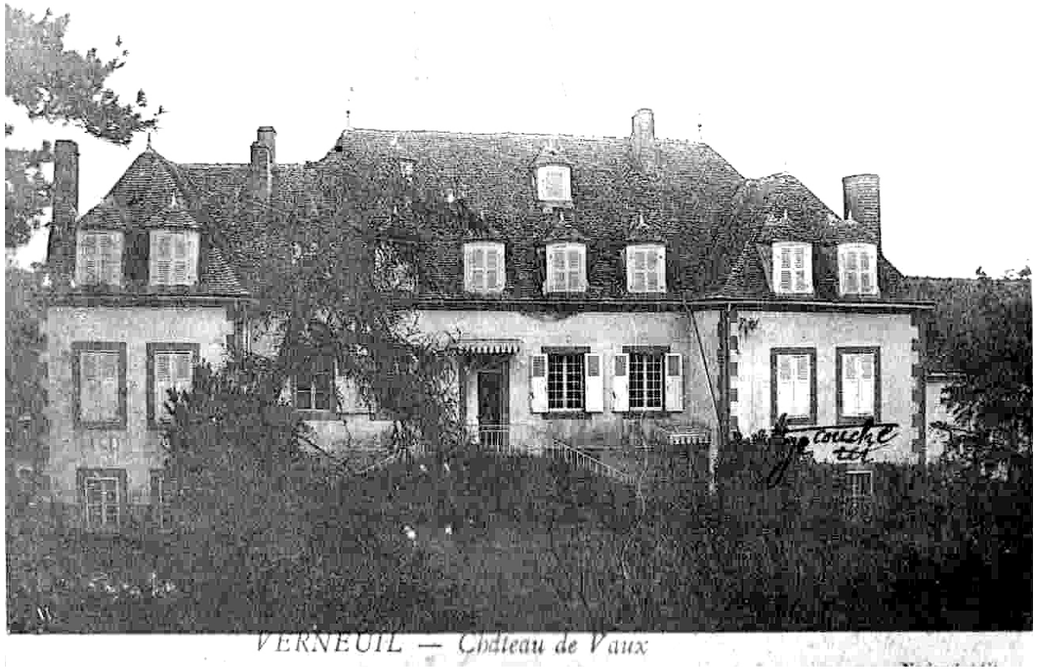

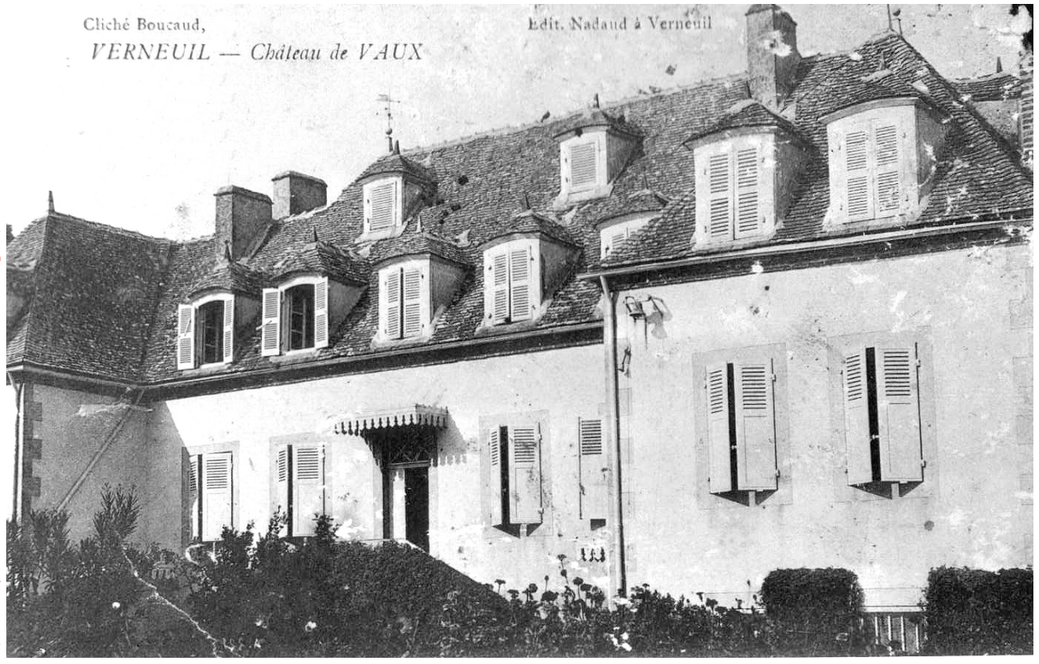

(cartes postales anciennes collection de Jonghe)

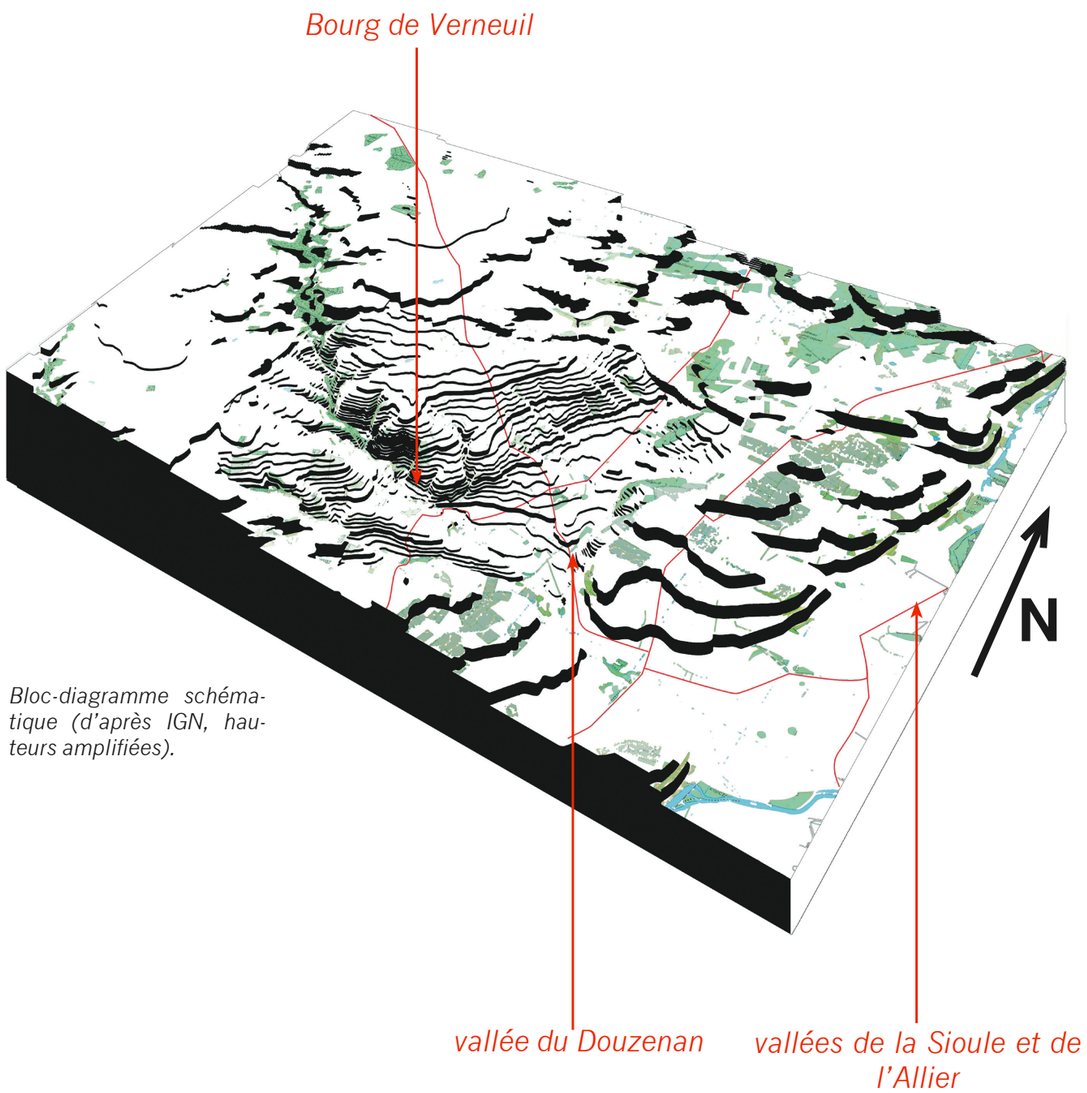

Bloc-diagramme schématique (d'après IGN, hauteurs amplifiées).

5. STRUCTURE DU SITE ET PAYSAGE

Contexte général

Selon les données fournies par la DIREN Auvergne, le bourg de Verneuil en Bourbonnais se localise dans un site placé à l'articulation entre trois grandes entités de paysage :

Le pays de Tréban qui évoque le bocage bourbonnais, représenté ici autour de la vallée du ruisseau de Douzenan. La DIREN indique qu'il convient d'insister"sur l'importance de la place de l'arbre dans ce paysage et sur le réseau structurant des haies".

Les côtes d'Allier en limite est du plateau cristallin, dominent la rive gauche de la rivière en aval de Moulins. La DIREN indique que "disséquées par les affluents de l'Allier, elles marquent le paysage par une série de cloisonnements occupés alternativement par des prairies, des terres labourées et des bois. L'enjeu paysager réside ici dans la composition et la variété de ces paysages conditionnés par la topographie". Verneuil en Bourbonnais se situe en effet un peu en retrait par rapport aux vallées de la Sioule et de l'Allier, sur la vallée du Douzenan. L'étranglement à l'entrée de celle-ci en fait une entité de paysage bien délimitée, ce qui produit un effet de passage intéressant entre les deux vallées.

Le pays de Saint Pourçain qui englobe le bourg de Verneuil en Bourbonnais. L'inventaire des paysages de la DIREN Auvergne y associe la notion de paysage de grande valeur. "Les flancs de coteaux y sont très sensibles, on notera aussi l'importance des arbres isolés et du patrimoine vernaculaire (bâti ancien, pigeonniers notamment). Du fait de la topographie et de leur place dans ce paysage ouvert, les éléments bâtis prennent une place déterminante, on cherchera (...) à donner des réponses de qualité aux éléments suivants : implantation, volumétrie, couleurs, textures, traitement des abords."

Contexte géologique

Cette situation paysagère est le reflet de la géologie.

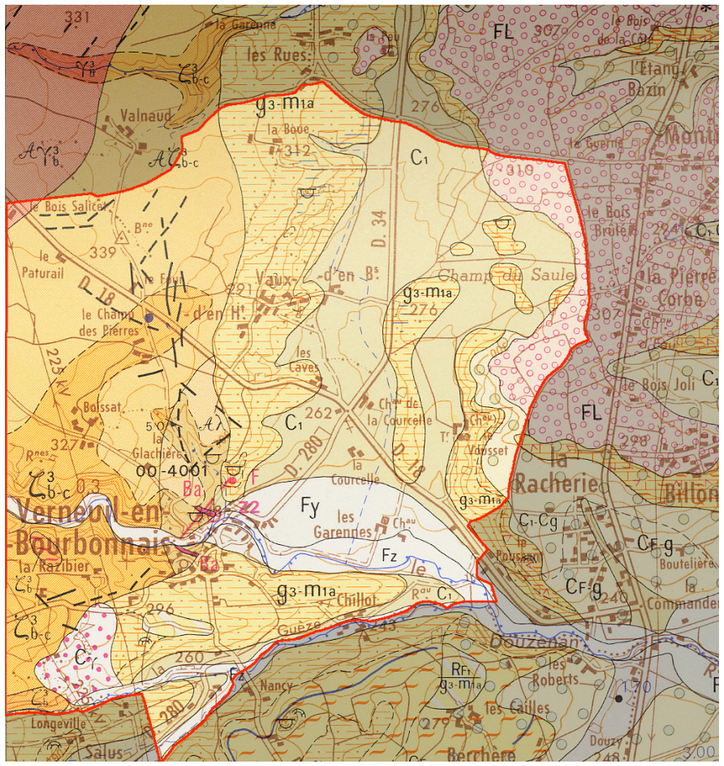

Extrait de la carte géologique n°621 (feuille St-Pourçain, BRGM, 1976).

Verneuil se localise à la jonction du massif granitique du bocage bourbonnais, des plaines alluviales (Sioule et Allier) et des "sables et argiles" du Bourbonnais, qui bordent le val d'Allier.

Une partie de la commune est occupée par des gneiss et localement des leptynites (qui ont été exploitées récemment), une autre par des formations marneuses parfois calcaires (qui expliquent la présence de fours à chaux près de Verneuil), des formations alluviales et les "sables et argiles", sols peu fertiles qui concentrent surtout aujourd'hui des bois et quelques vignes.

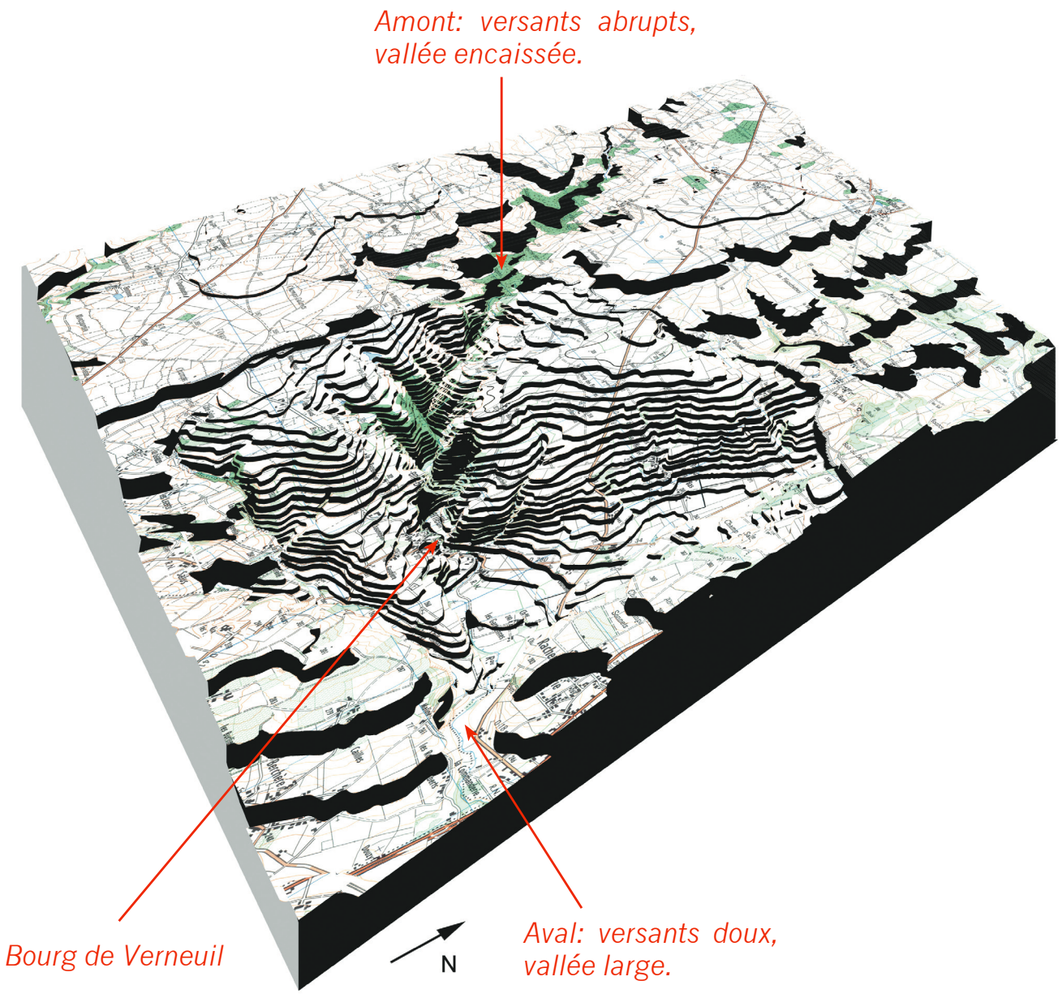

La structure du paysage de la commune

Les unités de paysage

Le territoire communal s'organise autour de la vallée du Douzenan. De ce fait, il se répartit sur trois grandes unités de paysage:

le plateau, de part et d'autre de la vallée

le fond de vallée, où se différencient trois sous-unités de paysage:

en amont du bourg, une partie très étroite et encaissée, où le fond de vallée se limite quasiment au lit de la rivière, et qui est occupée par des boisements. Il s'agit d'une sous-unité de paysage très fermée, où l'enjeu est maintien de la qualité des boisements (essences locales);

au niveau du bourg, une partie relativement étroite, moins encaissée, où se sont implantés quelques bâtiments anciens

en aval du bourg, la confluence du Douzenan et d'un affluent donnent lieu à une portion de vallée au fond très large, qui constitue une dilatation de la vallée vers le nord. Cette partie accueille quelques habitations anciennes, tournées vers le paysage largement ouvert de la vallée. L'enjeu réside pour cette partie dans le maintien du fond de vallée en tant que entité cohérente, sans cloisonnement majeur du paysage.

les versants, qui occupent la majeure partie du territoire communal. Associés aux différentes séquences du fond de vallée, on peut les définir selon trois sous-unités :

en amont du bourg, des versants très abrupts, boisés en partie basse et cultivés (vignes) ou en pâturage (quelques traces de bocage) en partie supérieure;

au niveau où est implanté le bourg, une partie en pente plus douce, avec des ondulations qui donnent lieu à des configurations intéressantes (sur lesquelles on reviendra plus loin), et des lignes de crêtes qui parcourent le versant. Ces dernières correspondent à des points du paysage très sensibles, sur lesquels toute intervention produit un impact fort sur le paysage;

en aval du bourg, des versants relativement doux.

Le Douzenan en aval de Verneuil (près des Garennes)

Ces versants sont très importants dans la structure du paysage. Quelle que soit la sous-unité considérée, ils sont extrêmement exposés au regard et concentrent des enjeux importants :

en amont, leur pente raide les expose quasi-frontalement au regard; en outre les versants sont assez approchés l'un de l'autre, ce qui accentue cet effet;

à la hauteur du village, les versants fabriquent l'arrière-plan paysager du village;

en aval, ils sont le contenant de la vallée largement ouverte.

Bocage (peu dense) sur le versant sud de la vallée du Douzenan (lieu-dit les Contemines)

Le Vousset et le versant qui lui sert d'arrière-plan (en partie sur la commune de Contigny)

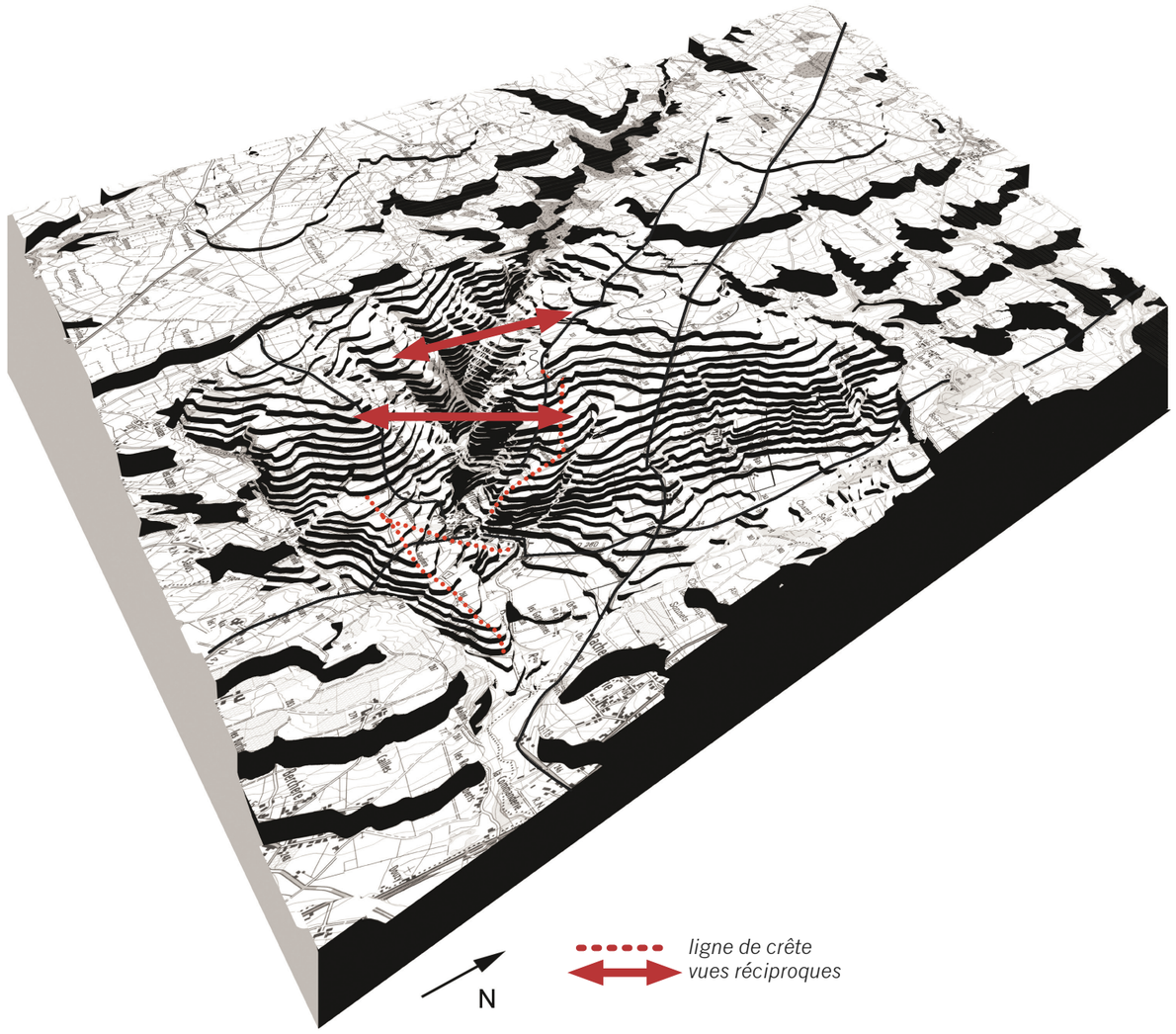

Les fermes ou constructions isolées sont structurantes dans le paysage. Elles constituent des repères, non seulement en tant qu'ensembles bâtis, mais aussi du fait des arbres-marqueurs. Ces sujets, qui aujourd'hui atteignent une taille et une ampleur remarquable, proposent une structure végétale spécifique, et renforcent l'impact de ces ensembles bâtis isolés.

Les repères et les structures végétales

Le territoire de la commune est peu boisé. La plupart des paysages sont assez ras. Il en découle que :

la structure du paysage est produite essentiellement par le relief

tout élément érigé sur les fonds de vallée, versants ou plateaux marque fortement le paysage.

Ces éléments sont principalement de deux types :

les ensembles bâtis isolés : outre les hameaux de Vaux d'en Haut et Vaux d'en Bas, on compte de nombreuses fermes isolées. Celles-ci jouent le rôle de repères dans le paysage. Ce rôle est accentué par le fait qu'elles sont systématiquement implantées sur des points qui les rendent particulièrement visibles dans le paysage :

soit sur les lignes de crêtes, ou à proximité (les Verrins, Ménilchamp, Boissat, L'Enflaison, Vaux d'En haut, la Gaudière, Chaumejean, La Gaudière, les Caves, Le Four);

soit en pied de versant (Chillot, le Vousset, la Courcelle...), et dans ce cas le versant fait arrière-plan et met en valeur la construction;

soit sur une zone plane dégagée (Les Garennes).

La présence de l'ensemble bâti génère une zone sensible dans le paysage. Dans les trois cas cités, il s'agit respectivement :

de la zone qui entoure les bâtiments dans le cas des lignes de crête;

de la partie du versant qui se trouve derrière les constructions et de la partie de la plaine qui se trouve au devant

des abords de l'élément-repère dans le cas de l'implantation en plaine.

Cette zone sensible doit faire l'objet d'une attention particulière quant à l'implantation de nouveaux bâtiments, aux matériaux et couleurs utilisés, aux essences végétales choisies (essences ne cloisonnant pas le paysage). Par ailleurs, ces ensembles isolés sont souvent accompagnés d'arbres d'essences non locales, le plus souvent résineux, dits *arbres-marqueurs*, hérités généralement de la fin du 19e siècle ou le début du 20e siècle.

les structures végétales. Ces structures consistent, outre les arbres-marqueurs, essentiellement en des haies issues d'un bocage plus ou poins bien préservé. Le réseau de haies reste développé surtout sur les plateaux, qui représentent une partie mineure du territoire communal de Verneuil en Bourbonnais. Le seul ensemble de haies remarquables se situe sur le versant sud de la vallée du Douzenan, en rebord de plateau, autour de la ferme "les Verrins".

Quand les haies ont disparu, les arbres (chênes, charmes ou hêtres) qui les jalonnaient subsistent souvent, en revanche. Ceux-ci sont surtout intéressants :

lorsqu'ils marquent lisiblement un alignement

dans la plaine de l'affluent du Douzenan, car ils structurent un paysage ouvert.

L'autre structure végétale importante est la ripisylve (cordon boisé de bord de cours d'eau). Elle structure le paysage en marquant le cours du Douzenan et le rendant lisible à l'échelle de la vallée. Cette structure est à gérer dans l'objectif à la fois de la maintenir et de la contenir, afin qu'elle n'envahisse pas le fond de vallée.

L'implantation du village

Le village est implanté en position stratégique par rapport à la configuration générale de la vallée du Douzenan**.** Le bourg se répartit en trois entités, qui chacune renvoie à une unité de paysage plus vaste :

- la partie principale, sur le bas du versant, sur la pente plus douce au-dessus d'une partie de coteau abrupte (boisée),
- en fond de vallée encaissée, au nord,
- en fond de vallée ouverte, à l'est.

Cette répartition est très intéressante en termes de paysage dans la mesure où chacune des deux plus petites parties du bourg constituent le premier plan de la partie principale, lorsque l'on arrive respectivement du nord et de l'est (D280).

Ce qui caractérise l'inscription du bourg de Verneuil en Bourbonnais dans le site est, dans la vallée du Douzenan, sa position en articulation, entre la partie encaissée, boisée (amont), et la partie où le fond de vallée est très large. Le bourg se trouve ainsi à la fois :

- en situation d'ouverture sur l'aval,
- adossé par la partie de la vallée qui est inaccessible,
- en léger retrait par rapport à la vallée ouverte, grâce aux ondulations du versant, dont l'une vient devant le bourg, et le protège partiellement des vues (depuis la D18 notamment).

Cette ondulation est particulièrement importante dans le paysage du bourg. En effet, le bombement qu'elle produit, selon où l'on se trouve, tantôt réduit l'angle de vue sur le bourg, tantôt joue le rôle de premier plan pour celui-ci. Ce bombement est aujourd'hui non bâti. Il sépare le bourg principal des habitations de pied de versant, et permet une lecture claire de ce paysage et des «strates» d'implantation du village.

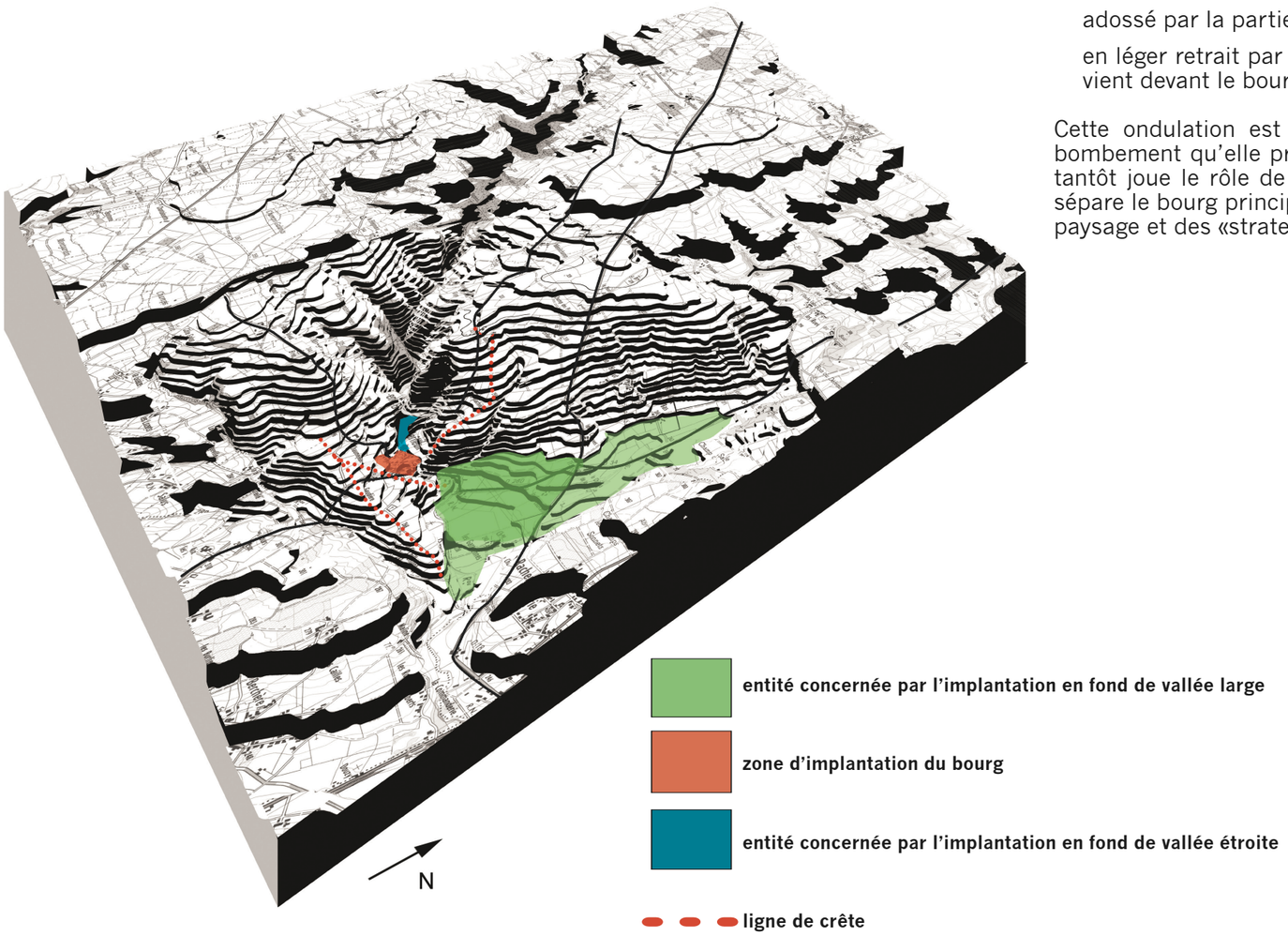

6. LES VUES DEPUIS ET SUR LE BOURG

Les vues depuis le bourg

A l'intérieur du bourg, le paysage est globalement très fermé, compte tenu de la continuité bâtie sur rue, de la configuration des rues (souvent courbes), de leur largeur, et de la hauteur des bâtiments. Peu de vues sur le paysage environnant sont possibles. Ceci confère d'autant plus de valeur, par effet de contraste, aux quelques points de vue qu'offre le bourg.

Ces derniers sont principalement :

l'espace en contrebas de l'ancienne église Notre-dame sur l'Eau. Celui-ci ouvre des vues sur la vallée du Douzenan et le versant au nord ;

la place du "géant endormi" ou de la Motte-Coquet, qui permet une vue panoramique sur la vallée de l'affluent du Douzenan et ses versants. Ce surplomb propose, au centre du village, un contraste avec les rues très minérales, et une ouverture sur le paysage très intéressants.

Aujourd'hui ces vues sont obstruées en majeure partie par la végétation du versant de la vallée du Douzenan.

Ci-contre, deux vues potentielles sur l'extérieur, depuis le belvédère du "géant endormi" ou place de la motte-Coquet, aujourd'hui obstruées par la végétation du versant

Ci-dessous, vue potentielle depuis le pied de l'ancienne église, aujourd'hui obstruée par la végétation du versant

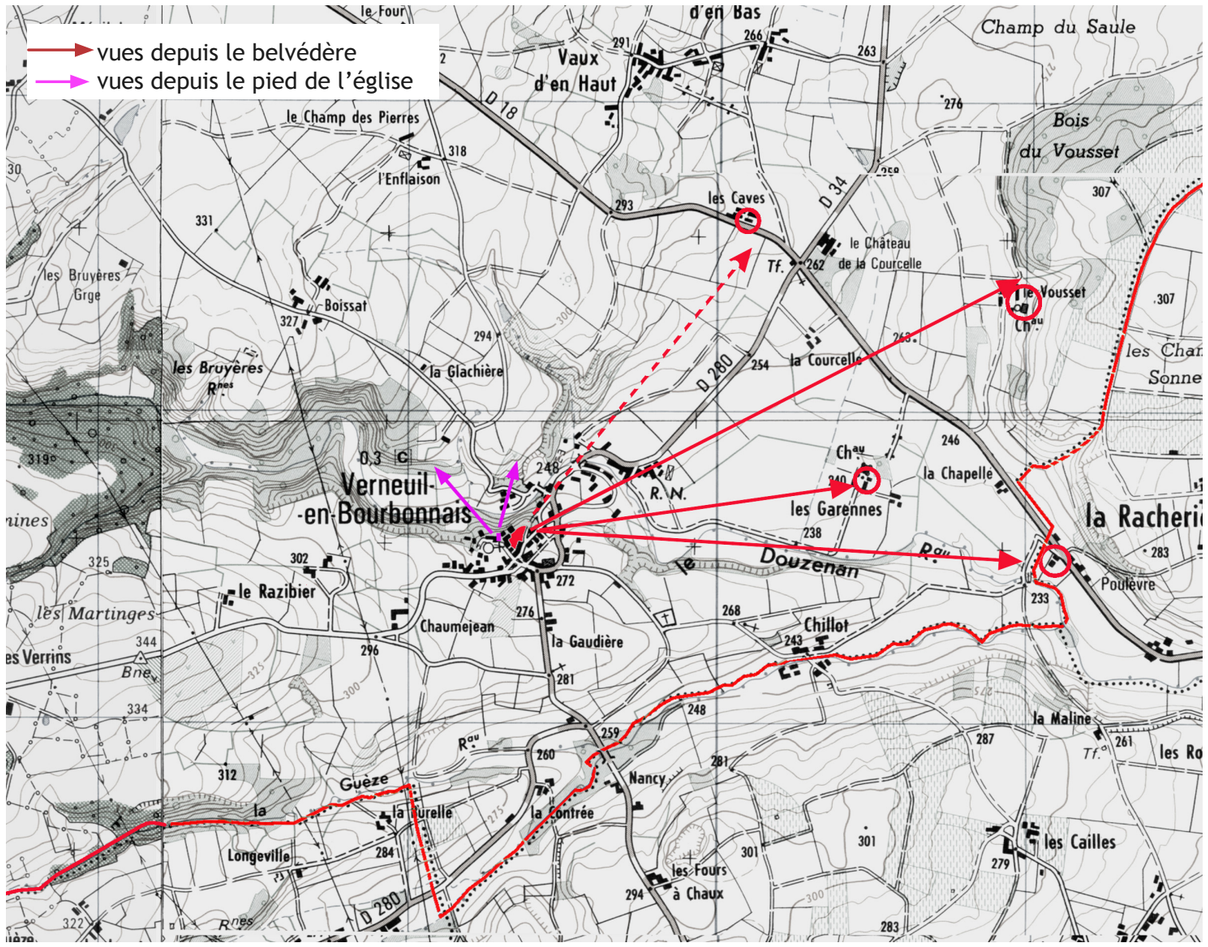

Outre ces points de vue principaux, on notera quelques "fenêtres" sur le paysage, ouvertes par :

la rue en contrebas du belvédère, qui ouvre sur la vallée de l'affluent du Douzenan

la rue du cimetière, qui propose des vues sur le versant au nord du village

Vue 1 : depuis la rue passant sous le belvédère de la Motte-Coquet (ci-contre, à droite)

Vue 2 : depuis la rue du cimetière (ci-dessous)

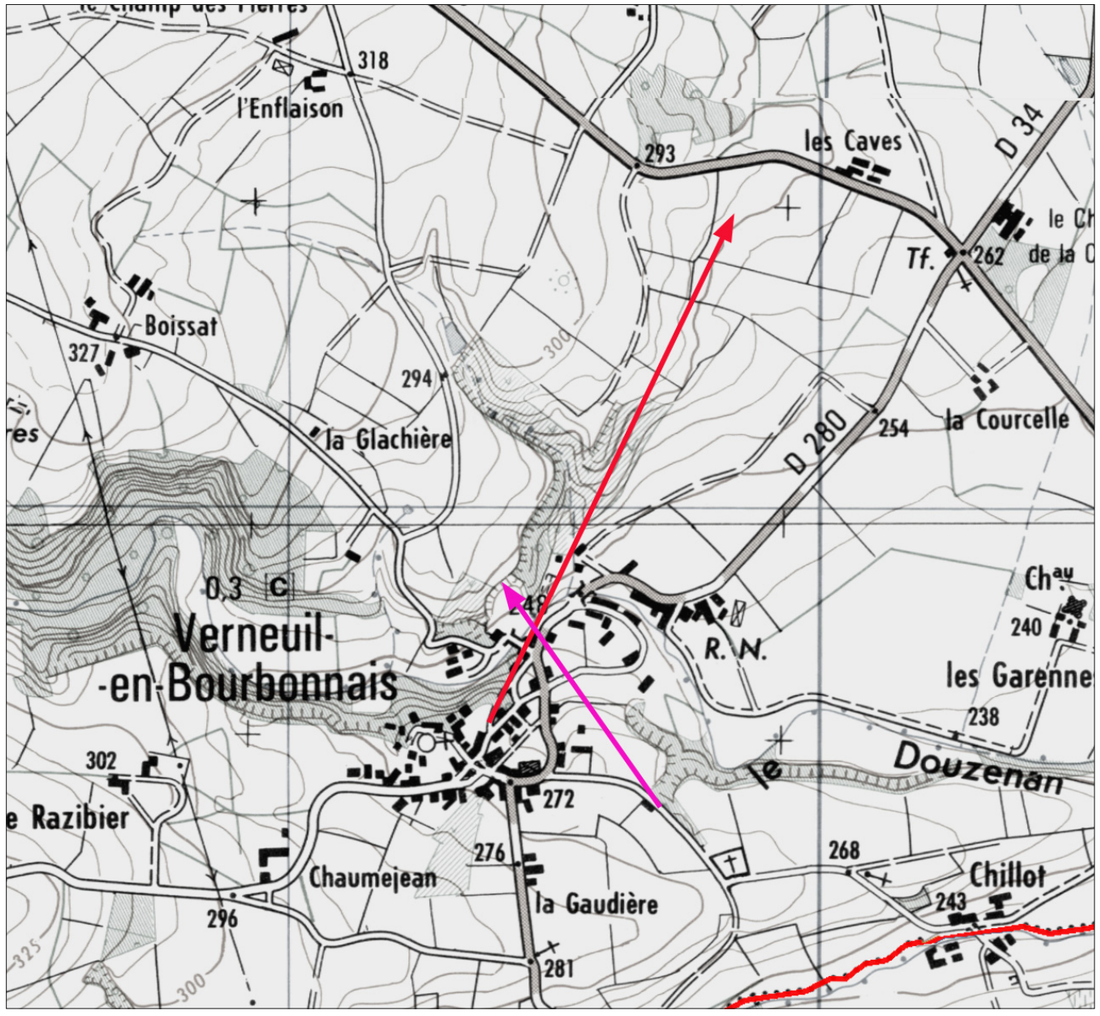

vue 1
vue 2

Autres vues remarquables depuis l'intérieur de Verneuil en Bourbonnais.

Vue lointaine depuis le Champ des Pierres.

Vue depuis la D18, à la hauteur de la route de La Garenne

Les vues sur le bourg

Plusieurs voies parcourent le territoire communal et constituent des lieux de perception privilégiés du paysage et du bourg. Ces voies, et les vues qu'elles révèlent, peuvent être distinguées selon trois groupes :

les voies au nord et à l'est du bourg

les voies au nord-ouest du bourg,

les voies au sud-ouest, tracées sur le versant sud.

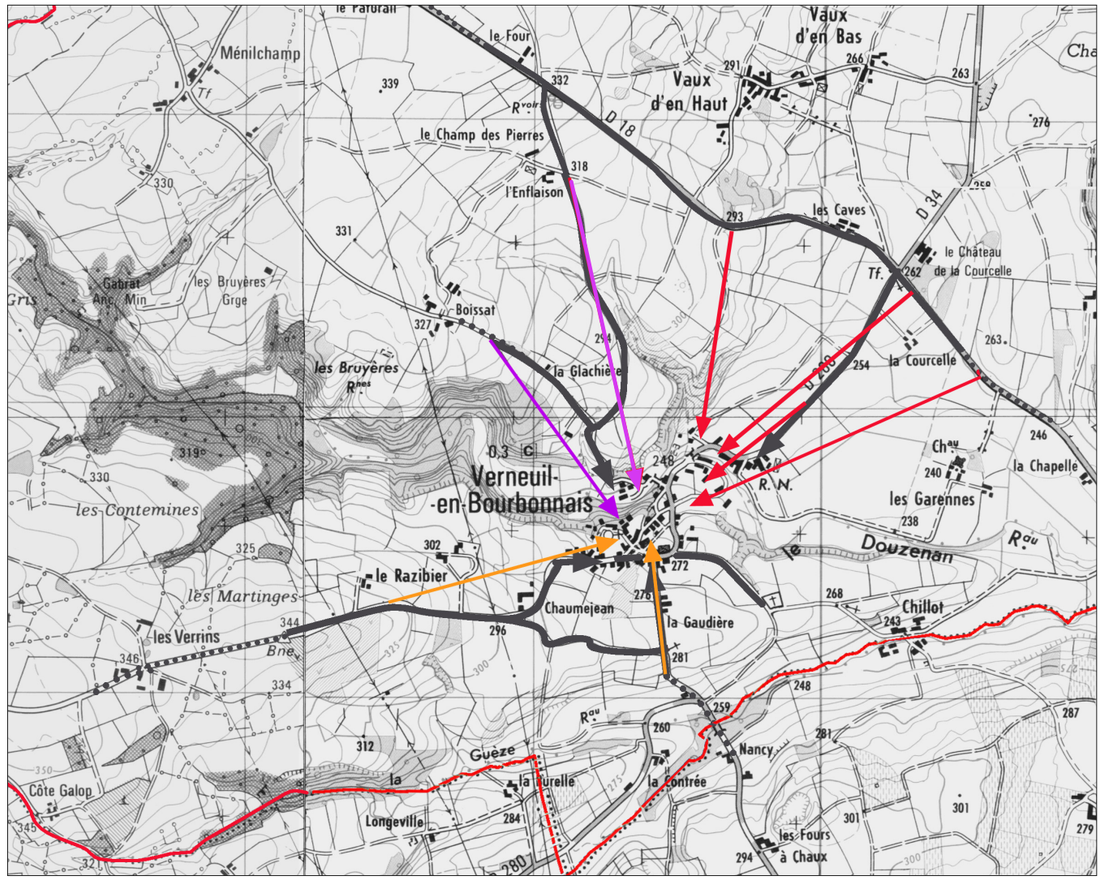

vues depuis la vallée
vues depuis le versant / plateau sud
vue depuis plateau nord

Les voies à l'est du bourg

Les vues que permettent les voies tracées dans la vallée, mettent en jeu :

l'espace libre sous le bourg, entre la D18 et les premières habitations ;

l'ondulation du versant qui a pu être évoquée plus haut, qui, non bâtie, permet une lecture claire des habitations en pied de versant (le Pont), distinctes du bourg principal ;

la ripisylve, qui marque, en complément de l'ondulation du versant, la distinction entre le bourg et les habitations de pied de versant, en donnant à ces dernières un arrière-plan boisé ;

en arrière-plan, le versant sud.

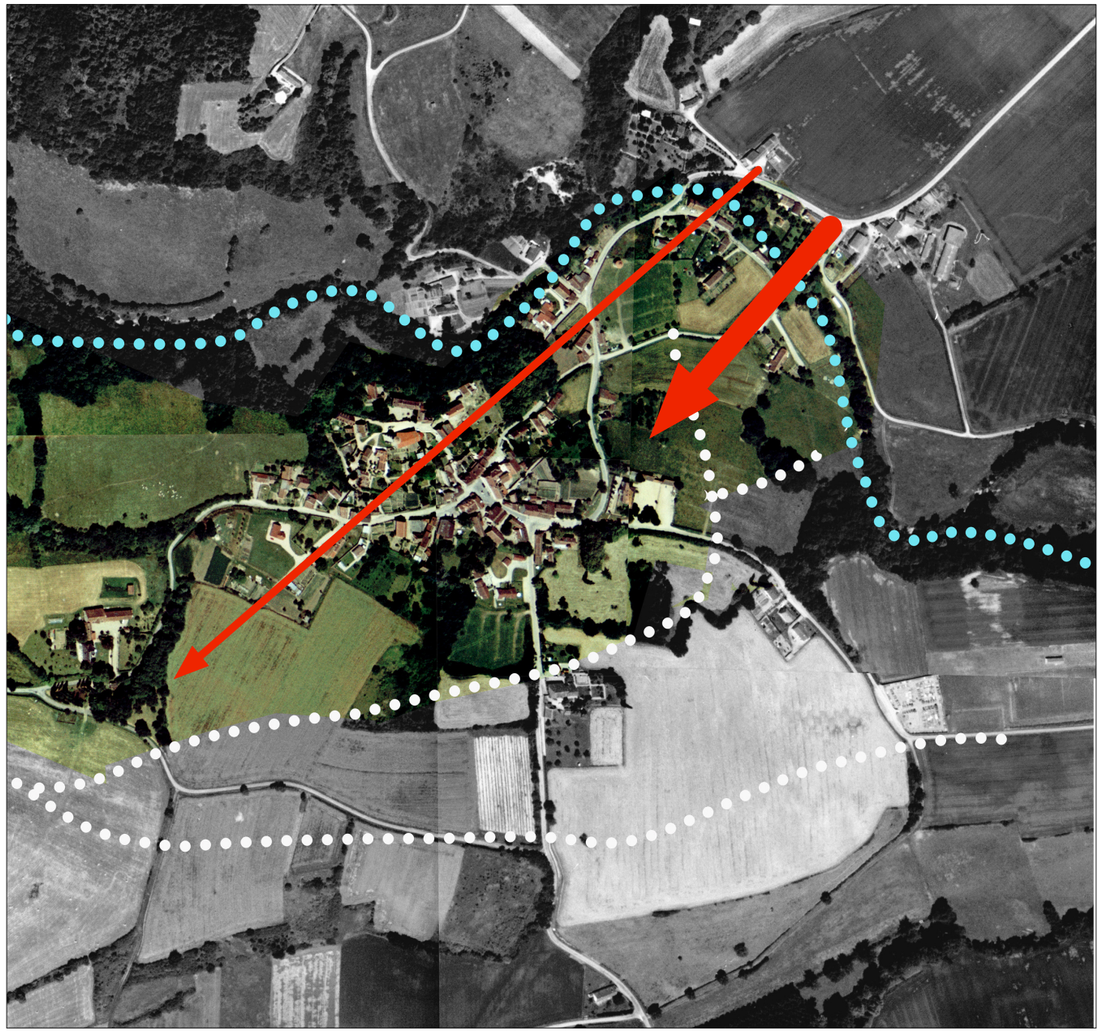

Les voies au nord et nord-ouest du bourg

Tracées sur le versant du plateau Nord elles offrent des vues qui mettent en jeu :

le versant abrupt, boisé, sous le bourg : la végétation y est à maîtriser afin de ne pas masquer le bourg, (et, comme on l'a mentionné, afin d'ouvrir des vues depuis l'intérieur du bourg)

en arrière-plan, pour les vues les plus lointaines, le haut du versant sud.

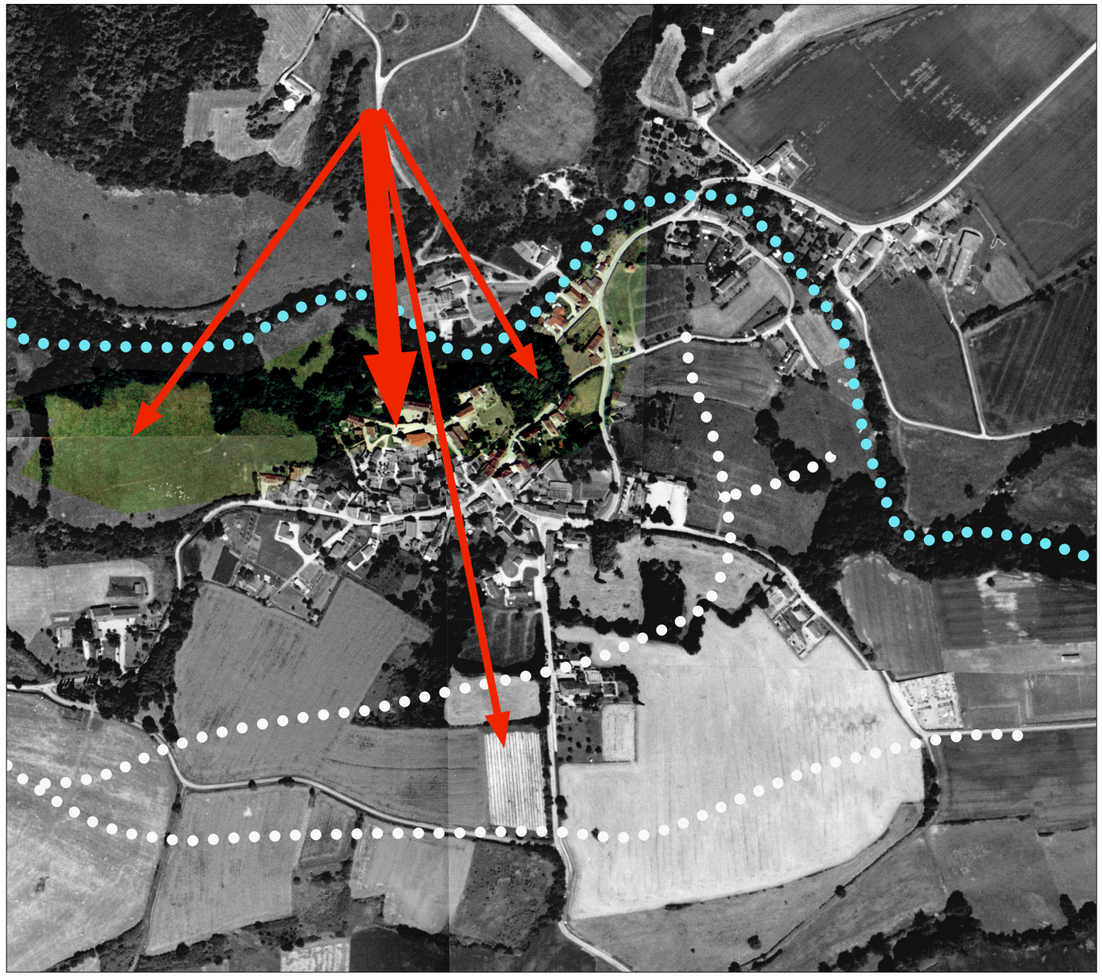

Les voies au sud-ouest

Elles sont tracées sur le versant sud, et requièrent que soient traités avec attention :

de manière principale, le versant au-dessus du bourg. En particulier, une parcelle de vigne, légèrement surélevée par rapport à la route, marque l'arrivée sur le bourg.

de manière secondaire, en arrière-plan, le versant nord.

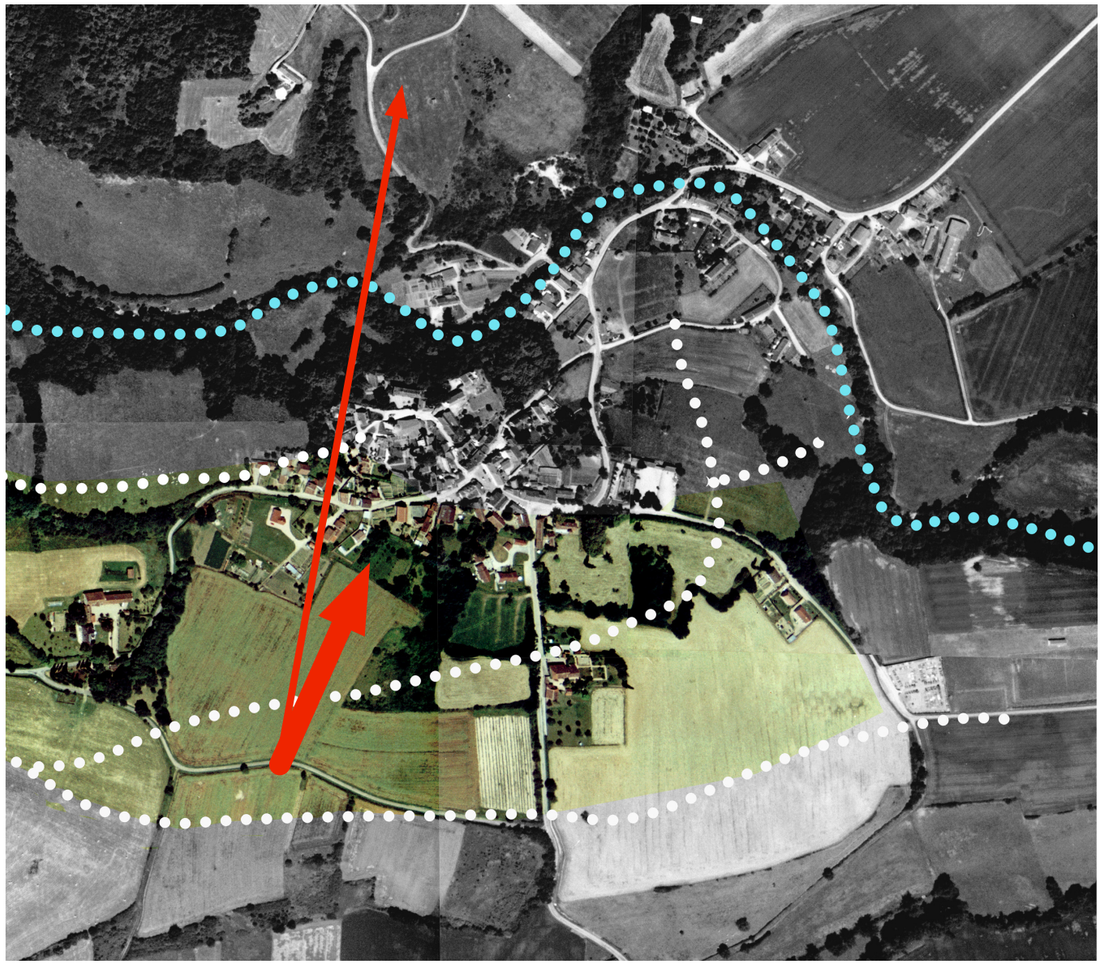

La vue depuis les abords de la Razibier se révèle l'une des plus intéressantes d'un point de vue paysager comme d'un point de vue architectural, puisqu'on y découvre à la fois le village, l'église, les ruines du château et en arrière-plan, le manoir du Vousset.

Les espaces naturels structurants dans la perception du bourg

On a mentionné successivement les espaces naturels importants dans la perception actuelle du bourg.

- les terrains situés sur l'ondulation du versant entre le bourg et les habitations de pied de versant ;
- la ripisylve ;
- le versant sud, au-dessus du bourg, et en particulier la parcelle de vigne.

Il convient d'ajouter l'espace non bâti devant l'église. Celui-ci est intéressant à deux titres : d'une part il permet des vues dégagées sur cette dernière, la met en scène dans le paysage du bourg ; d'autre part il introduit un contraste avec les rues très minérales du bourg, et propose une construction urbaine particulière.

DEUXIÈME PARTIE

DIAGNOSTIC

La comparaison entre les clichés aériens des années 1960 (aimablement communiqués par M. Lèger) et une vue de 2004 montre que le site s'est plutôt bien conservé, sans dénaturation excessive, et a surtout conservé son image villageoise, ce qui constitue aujourd'hui l'un de ses atouts.

Un village à la structure historique bien conservée

La forme des lieux reste lisible, celle d'un village fortifié médiéval, avec un « réduit » intra muros (encore perceptible dans le parcellaire), et un faubourg extérieur (autour de la place) le tout dans un contexte rural non encore gangrené par les constructions pavillonnaires. Le paysage est resté en effet dans son état de la première moitié du XXe siècle, alternant prairies, cultures, parfois vignobles et constructions de type traditionnel. Le village reste appréhendé d'une manière identique à celle qu'ont enregistrée pour nous les premiers photographes du XXe siècle. La position dominante du village historique assure sa lisibilité, et le met en position d'offrir des vues dégagées sur la campagne.

Un patrimoine architectural allant du Moyen-âge au XIXe est concentré au bourg, avec une image « bourbonnaise » forte (prédominance des toits de tuiles plates, malgré le caractère mixte du secteur). La place dégage une impression « urbaine » (le contexte n'est pas celui d'un village agricole). D'une manière générale, le patrimoine (hormis les ruines du château) n'est pas dans un état de péril, et n'a pas subi d'altération majeure. Certaines pratiques (la tuile mécanique teintée en violet) sont en recul, les menuiseries en produits synthétiques chlorés sont encore absentes.

Notons également que l'absence récurrente d'initiatives portant sur l'espace public du bourg a évité des dérives qui ont pu être notées ailleurs : la « bordurisation » des années 60 (la bordure de trottoir, production locale, perçue comme l'arrivée de la modernité, après l'électricité, par les sociétés rurales), ou les dessins sans signification réalisés à l'aide de pavés multicolores des années 70-80. Les seuls aménagements ont été de tenter d'endiguer la dégradation des derniers espaces publics naturels par la pose d'obstacles en bois.

Un paysage relativement épargné par les nuisances ''modernes''

Malgré la présence d'une double ligne à haute tension dans la proximité immédiate du site (structures énormes qui rayent l'horizon comme dans de nombreux sites historiques ou pittoresques du Bourbonnais : Montfand, Souvigny...), Le village reste relativement épargné par les nuisances modernes : pas de supérette avec son parking et sa signalétique vulgaire, pas de zone d'activités plus ou moins gratifiante d'aspect, absence de lotissement avec son bric-à-brac d'architectures toutes semblables mais toutes opposées les unes aux autres, et ses haies de thuya envahissantes...

Cliché de Jonghe/commune de Verneuil (été 2004)

Une restauration bien "raide" d'un immeuble pourtant ancien.

Des modes de faire traditionnels qu'on oublie

Un vocabulaire architectural de plus en plus puisé dans les périphéries pavillonnaires.

Des évolutions préoccupantes

Toutefois, cette situation est fragile, du fait de l'évolution rapide du contexte local, notamment en raison de la consommation de plus en plus rapide de "terrains à bâtir", compris comme supports de pavillons individuels. La pénurie, conséquence des faibles densités de ce mode d'urbanisation, contribue à disperser dans l'espace ce type d'implantation. Les communes voisines (Saulcet, Bransat) sont largement concernées par ces processus, qui altèrent fortement les paysages. L'ouverture à l'urbanisation de zones directement en co-visibilité avec le bourg, ou le simple remplissage par des pavillons de terrains interstitiels serait de nature à altérer complètement l'image de Verneuil.

D'une manière générale, une culture "pavillonnaire" imprègne peu à peu les mentalités, et par là-même les pratiques. La haie de la maison ancienne restaurée ne se distingue aujourd'hui plus de la haie du pavillon de périphérie : elle est destinée à cacher, à masquer le plus rapidement possible, et non à délimiter en laissant visible. Les pratiques architecturales tendent à se niveler : mêmes enduits, mêmes tuiles, mêmes menuiseries: la restauration est parfois d'une grande sècheresse, voire très "raide". Lorsqu'on se réfère à d'autres pratiques, on confond l'urbain et le rural, et "faire grossier" paraît une bonne réponse pour faire "ancien".

Banalité et fermeture : ces deux caractéristiques du tissu pavillonnaire peuvent affecter le village ancien.

Il faut aussi noter une autre conséquence de la relative absence d'initiatives publiques sur le domaine public, mentionnée plus haut. Des initiatives privées pas toujours très heureuses dans leurs choix esthétiques ont ainsi vu le jour : plantation d'arbustes "ornementaux", voire même pose de dallages.

Fiction ou réalité ? Le sort des villages voisins sera-t-il épargné à Verneuil ?

Loger les voitures conduit parfois à des constructions des plus discutables… du moins quand leur situation attire l'attention sur elles.

Les clôtures, haies, ou plantations (ici sur le domaine public) se réfèrent presque toujours à l'esthétique des zones pavilonnaires.

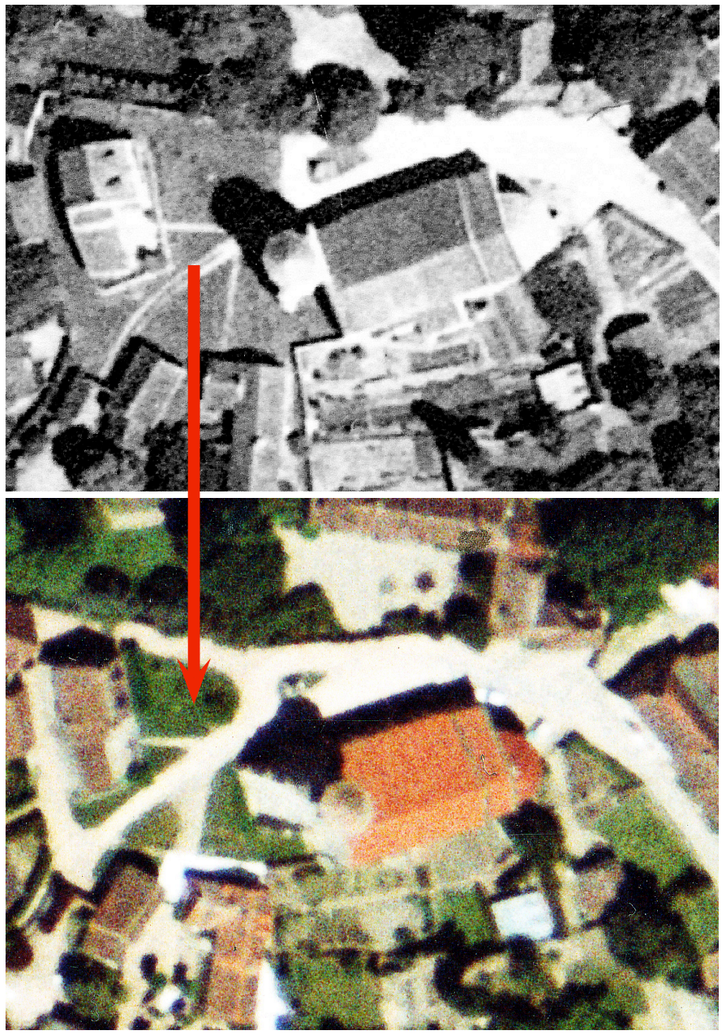

La comparaison des photos aériennes à 30 ans d'écart montre bien l'érosion des surfaces enherbées de la place de l'église, malgré la mise en place de dispositifs de protection.

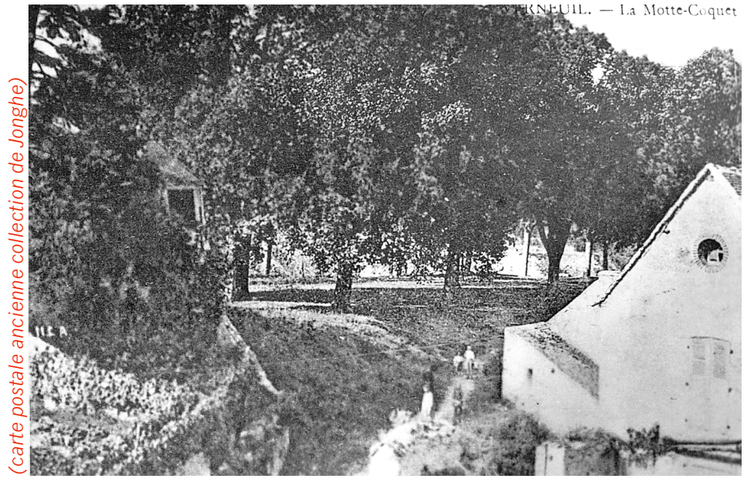

(carte postale ancienne collection de Jonghe)

Mais sur une période plus longue, des sites tout aussi fragiles ont pu être sauvegardés, simplement en étant maintenus en dehors de l'emprise de la circulation et du stationnement.

TROISIÈME PARTIE

DÉFINITION DE LA PROTECTION

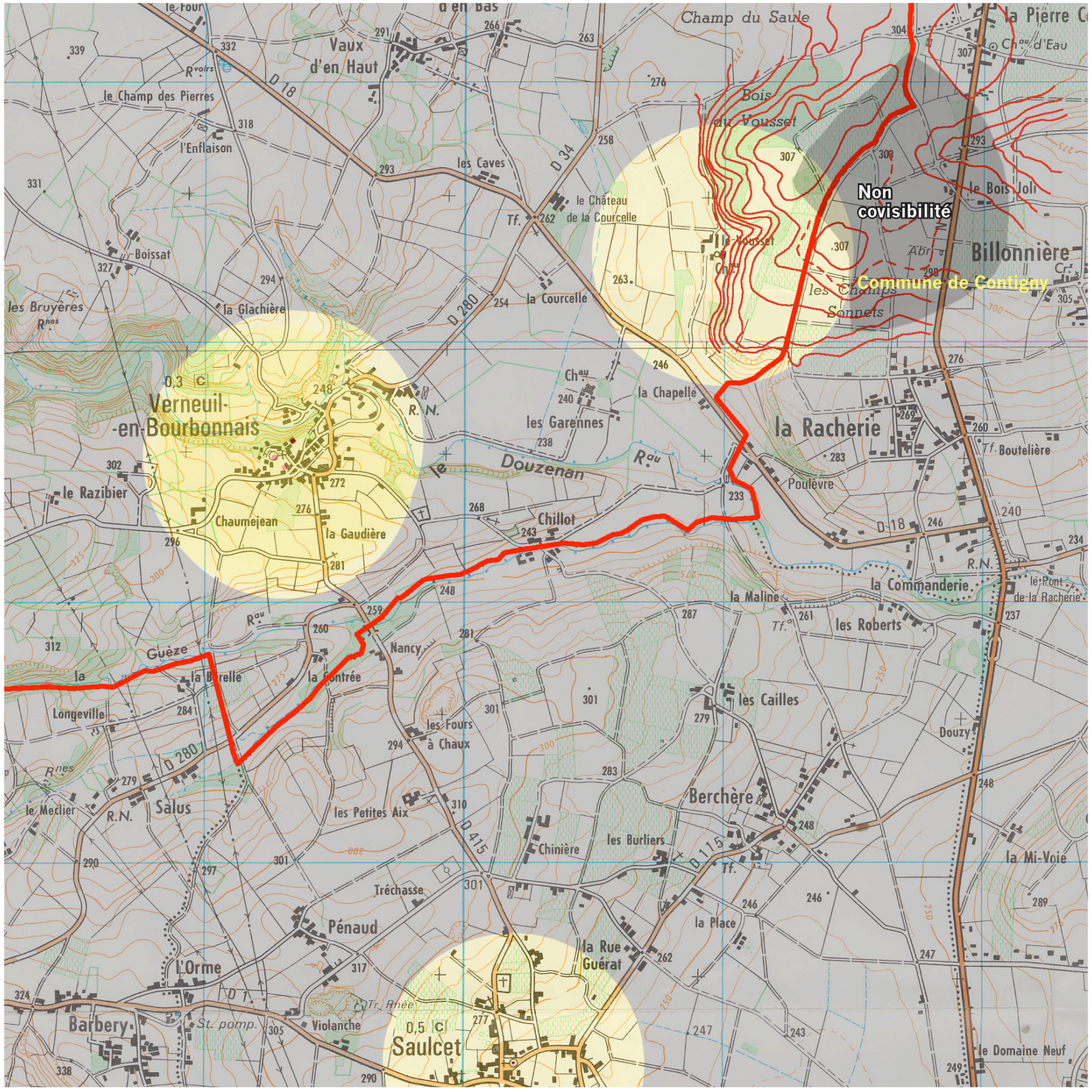

La délimitation de la zone de protection

Le contexte de la délimitation de la zone (et de son contenu règlementaire) a comporté 3 facettes: le site a sollicité un classement parmi les "Plus beaux villages de France", label touristique qui permet l'ouverture de certaines lignes budgétaires et comporte des obligations de qualité; il réalise l'étude d'un plan d'aménagement de bourg, procédure qui aboutit en général à des aménagements d'espace public, et son document d'urbanisme (un vieux POS assez indifférent à la qualité du site) est en cours de conversion en PLU.

Des protections actuelles insuffisantes

Les protections MH sont toutes à peu près délimitées de manière précise, sauf en ce qui concerne le château des Bourbons, non décrit par son arrêté de protection. Du coup, des murs, des terrains non bâtis, peuvent faire l'objet de doutes. Quant aux périmètres de protection de 500m, ils dessinent deux ensembles distincts : l'un fait de plusieurs cercles emboîtés autour du bourg et un cercle seul autour du Vousset (avec une partie sur Contigny). Il est à noter que la commune n'est pas affectée par des périmètres de protections engendrés par des MH situés sur les communes voisines.

Des secteurs comme celui des Garennes, sont localisés entre les deux protections, et n'en bénéficient pas. La principale voie d'accès depuis l'Est (la Courcelle), celle qui ouvre l'une des vues les plus significatives sur le village, n'est pas non plus couverte par un périmètre de protection.

La visibilité du bourg, situé sur le rebord d'un plateau dominant une vallée encaissée, est plus étendue que les périmètres existants. Elle est conditionnée par cette vallée.

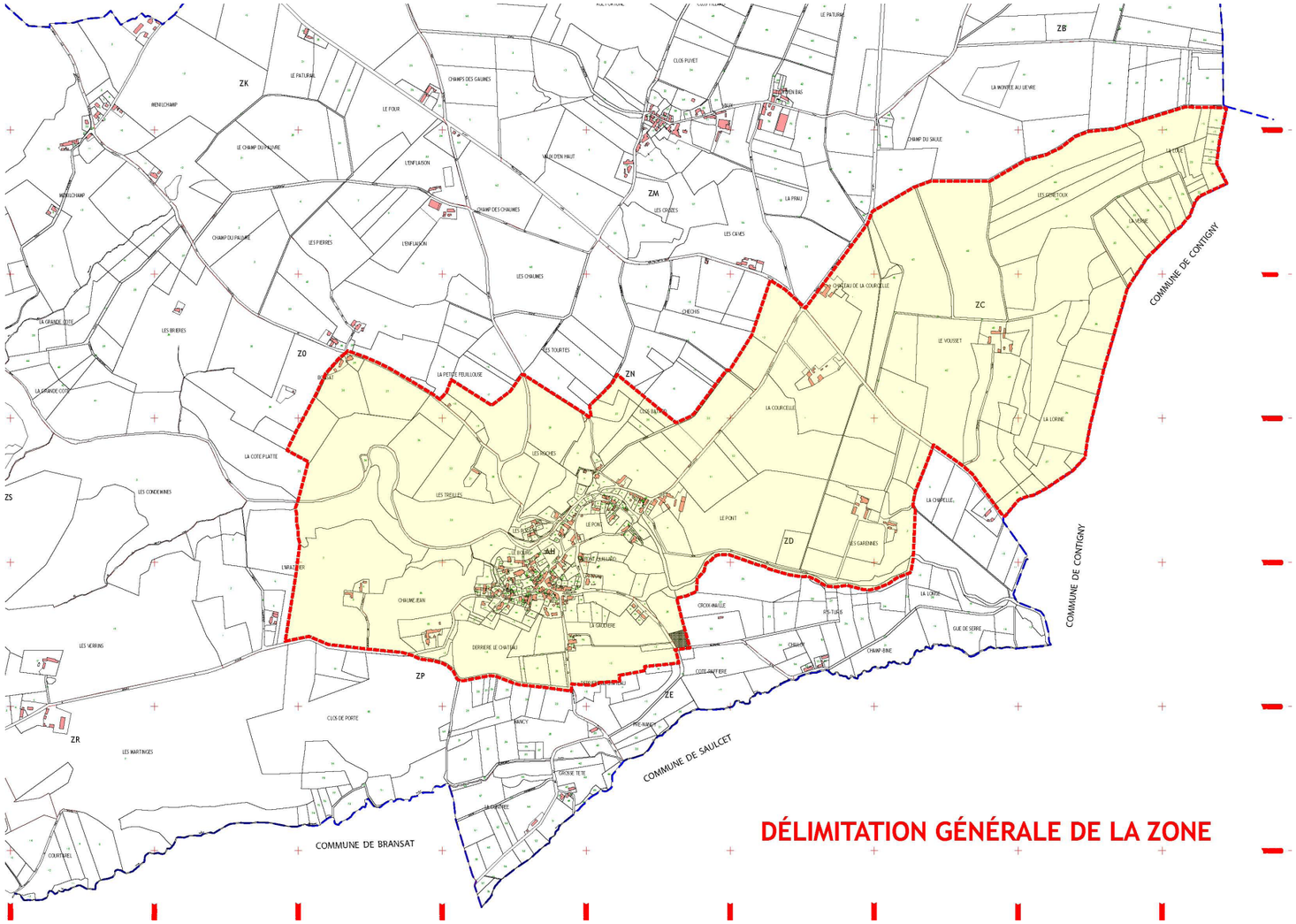

Le principe retenu: une zone en co-visibilité moyenne autour du bourg

Les investigations sur le paysage ont laissé apparaître une zone de proximité offrant des vues de et sur le bourg, isolant une section de la vallée du Douzenan de part et d'autre de la gorge sur le bord de laquelle le bourg est bâti. Cette zone de co-visibilité moyenne (il existe en effet des points de vue plus éloignés, mais ceux-ci sont peu significatifs) est plus étendue que le périmètre actuel de protection du bourg. Elle est par contre plus limitée que ce périmètre sur le plateau en direction de Saulcet. Ce secteur a été retenu comme base de la future zone de protection.

À l'Ouest il est limité par un ensemble de limites parcellaires qui partagent la section de la Razibier (ce secteur offre des vues descendantes très intéressantes sur le village et au-delà) jusqu'à Bossat. Puis le périmètre enveloppe le flanc de vallée duu Douzenan en évitant de couper les parcelles (la Petite Feuillouse, le Clos Bâtard) et longe la route d'accès Est jusqu'au carrefour de la Courcelle.

Le triangle formé autour du Vousset par la route de Meillard, la limite communale de Contigny et la route La Racherie-Tréban assure à ce site assez vu une protection convenable (les pratiques agraires ont ici dévégétalisé le paysage, ce qui rend le manoir, légèrement surélevé par rapport à la plaine, très visible). L'inclusion du Vousset à l'intérieur de la ZPPAUP suspend la partie de périmètre localisée sur Contigny. Celle-ci ne présente pas d'enjeu particulier et peut donc être abandonnée.

Au centre, la zone recouvre la presque totalité de la "plaine" du Douzenan, avec le hameau de la Courcelle et l'ensemble des Garennes. Il n'a pas paru utile de recouvrir la rive opposée du Douzenan, celle-ci étant très pentue et boisée, et délimitant un plateau sans visibilité (Ris-Turis) .

Au sud, la zone se cale sur la ligne de crête qui délimite la visibilité (ou la non visibilité) sur le bourg.

La question de porter la limite nord de la zone de protection à Vaux a été évoquée, mais au final abandonnée. Le problème de Vaux est la visibilité quasi-nulle de son seul élément patrimonial (la demeure bourgeoise du XVIIe siècle). Par ailleurs les vues de et sur le bourg sont distendues, sans signification particulière. L'évolution du hameau, à l'architecture assez ordinaire (et qui n'est couvert par aucune protection) n'a pas été très qualitative (restaurations parfois hasardeuses, matériaux hétéroclites et zone de hangars agricoles). Il est apparu qu'il relevait d'une problématique PLU plutôt que ZPPAUP.

Les Garennes

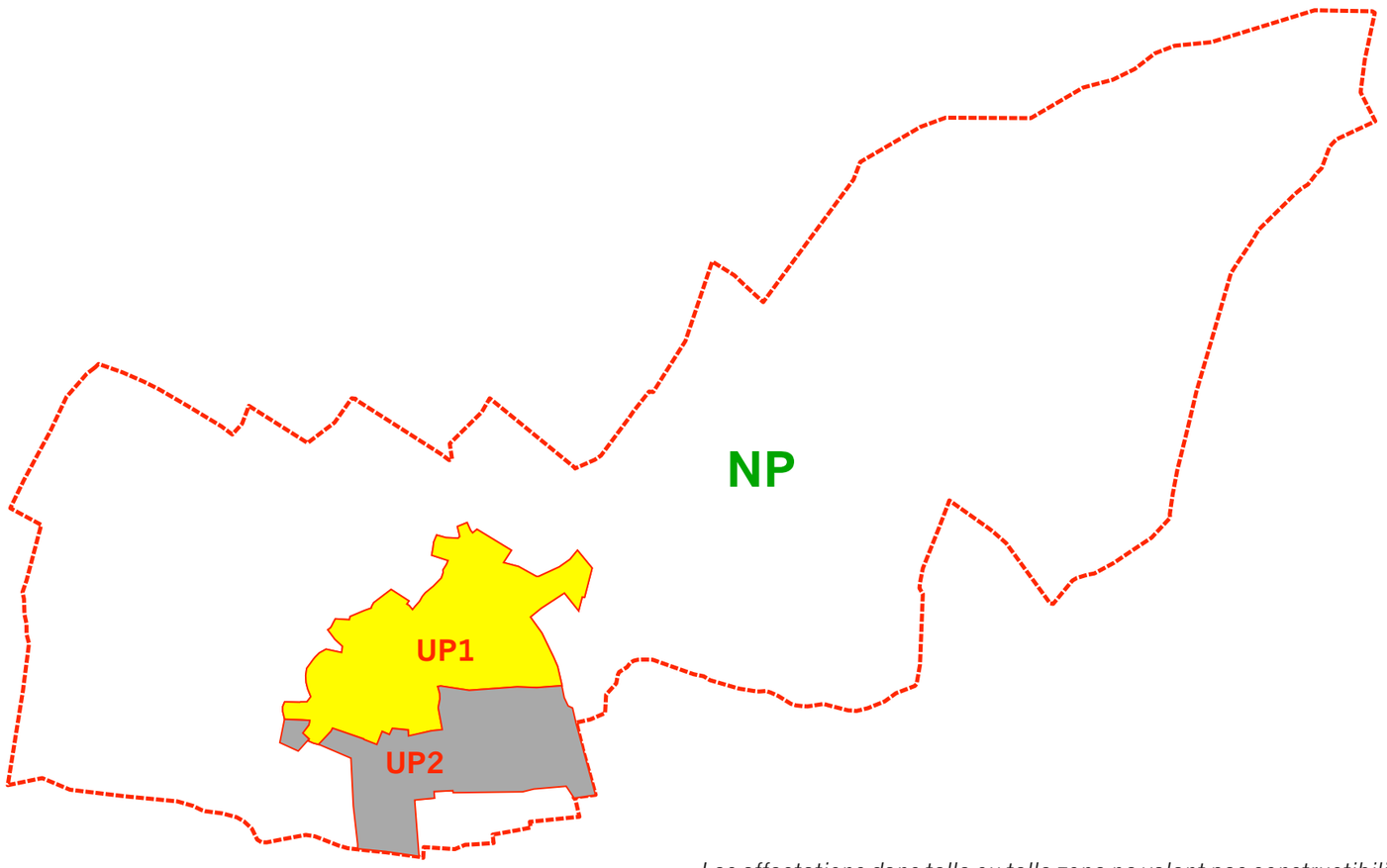

Les affectations dans telle ou telle zone ne valent pas constructibilité au titre de l'urbanisme, mais renvoient à des prescriptions particulières. Toutefois, la zone NP, sauf exception (liée à des activités spécifiques), reste inconstructible, bien qu'elle comporte des constructions existantes, qui sont maintenues (et peuvent être agrandies ou aménagées).

Il a donc été procédé à une sorte de partition du territoire en fonction des enjeux. La plateau Sud, peu co-visible avec le bourg, séparé de lui par des "tampons boisés" ou des lignes d'arbres, paraît (tout en étant maintenu dans la zone de protection) propice à accueillir le développement urbain tel qu'il se présente aujourd'hui.

La délimitation interne

Il a été procédé à une délimitation interne entre trois types de zones ou secteurs: une zone bâtie de type traditionnelle (UP1), celle qui renferme le patrimoine (dont la délimitation est dictée par l'état des lieux), une zone bâtie de type moderne, correspondant aux extensions existantes ou prévues (UP2), et une zone naturelle (NP), non destinée *a priori* à recevoir des constructions nouvelles.

S'il est facile d'identifier une zone patrimoniale en fonction de son état des lieux, le problème des zones d'urbanisation future est plus délicat. D'une manière générale, les nouvelles constructions envisageables sur une commune telle que Verneuil demeurent à près de 90% des programmes de maisons individuelles "standard", sans concepteur de type architecte. Ces constructions sans qualité particulière sont programmées pour une insertion minimale dans le site: quelques "signes" architecturaux les rendent conformes au règlement. Toute demande architecturale supplémentaire par rapport au "service de base" se heurterait aux réalités économiques: les marges de manœuvre financières d'un particulier construisant pour lui-même, une fois l'affaire lancée, sont presque inexistantes.

L'ancien POS de Verneuil avait été conçu dans les années 1980, période durant laquelle la politique de qualité passait au contraire par la seule prescription *a posteriori*. En cas de problèmes (impossibilité de résoudre le problème par la prescription), un refus d'autorisation administrative était possible. On déterminait donc des zones "à bâtir" (à défaut de penser un urbanisme de qualité) avec une certaine générosité, sachant qu'on y maîtriserait à peu près l'aspect des choses par la coercition.

Les conditions ont aujourd'hui changé, dans plusieurs sens. Les lois de décentralisation ont dévolu les autorisations de bâtir aux communes, ce qui rend les refus plus hasardeux (en politisant cet enjeu). La loi "Paysage" de 1992 (préconisant le respect d'un équilibre bâti-non bâti sur les territoires) et surtout la loi SRU de 2000, ont permis (en théorie) d'aborder les documents d'urbanisme non plus sous l'angle prosaïque de la production de "terrain à bâtir", mais sous celui d'un développement réglé en fonction de son caractère "durable" (c'est à dire n'obérant pas les générations futures par des choix environnementaux discutables).

Mais le contexte local est devenu mouvant et fragile: l'urbanisation dans le bassin de St-Pourçain est peu dense, hétérogène, et au bout du compte très gaspillatrice de territoire. Elle tend donc à se reporter en s'étalant sur les communes voisines, marquées historiquement par une dispersion de l'habitat qui encourage ce mouvement. Un mitage s'opère, toujours subi plus que géré : Saulcet semble se miter au gré d'opportunités foncières, ailleurs des lotissements se remplissent sans souci de continuité avec les formes pré-existantes (comme à Branssat). Plusieurs des principaux objectifs de la Loi SRU (éviter l'étalement urbain, maîtriser la croissance de la demande en transport...) sont ainsi battus en brèche.

Le choix qui s'impose est donc plus difficile que jadis: il s'agit non plus de fixer des contraintes qui rendraient "harmonieuses" les nouvelles interventions, mais d'identifier les sites où peut se déployer sans risque paysager important un développement standard... et *a contrario* ceux qu'on épargnerait de ce sort. Sauf à vouloir figer le site en l'état, c'est la seule attitude possible dans les conditions actuelles.

Depuis l'entrée Est, le village de Verneuil a conservé son image d'ancien village en deux entités bâties: en bas, le Pont, en haut le bourg. Ces deux parties sont séparées par une zone végétale formée de la ripisylve du Douzenan et de terrains encore cultivés, qui pourraient être menacés par l'urbanisation. Ce sont surtout ces derniers qui seront déterminants dans le maintien ou non d'une image villageoise.

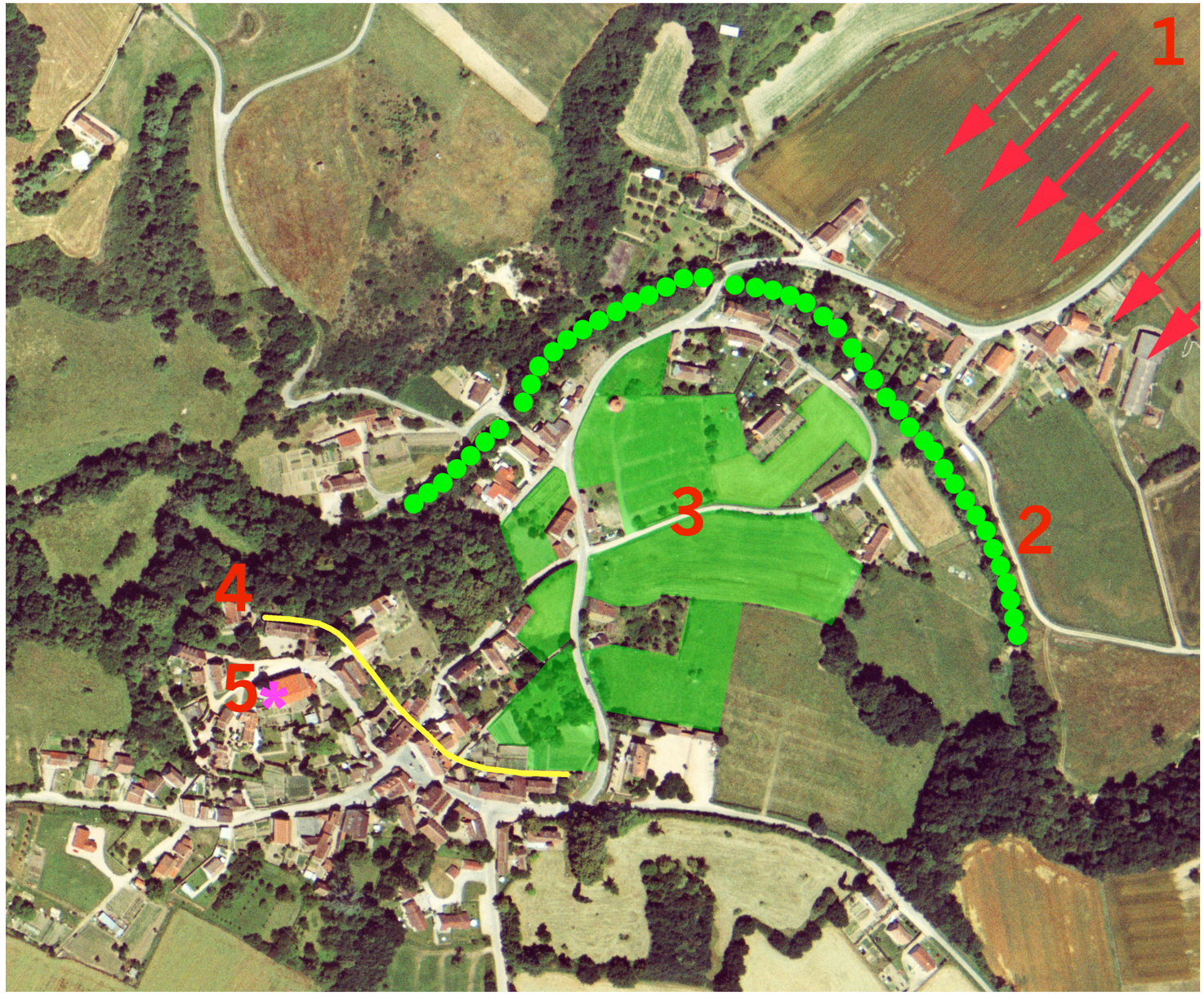

1. Depuis la plaine se dégagent des vues significatives sur le village.

2. La ripisylve du Douzenan.

3. Les principaux terrains non bâtis dont l'urbanisation pourrait compromettre l'image du site.

4. La ligne de crête du bourg historique.

5. Le clocher.

Limitation du droit de bâtir et maintien de l'image villageoise

Le flanc Est du bourg présente une problématique très différente (voir clichés page précédente). Le bourg s'y décompose en deux éléments distincts (le hameau du Pont, au ras de la plaine, et le bourg situé plus haut) , séparés par une zone encore cultivée. Il est proposé de rendre les parties non urbanisées de ce site totalement inconstructibles, de manière à maintenir sur cet accès privilégié une image purement villageoise. (Le PLU a lui-même la capacité de "localiser dans les zones urbaines, les terrains cultivés à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements, qui le cas échéant les desservent").

Il est vain de penser que les processus actuels sont susceptibles de produire une autre urbanisation que celle de type pavillonnaire, avec ses modèles "minimaux" rompus à franchir les barrières administratives et impossibles à personnaliser en fonction du site. Le choix est donc entre laisser faire ou ne pas laisser faire.

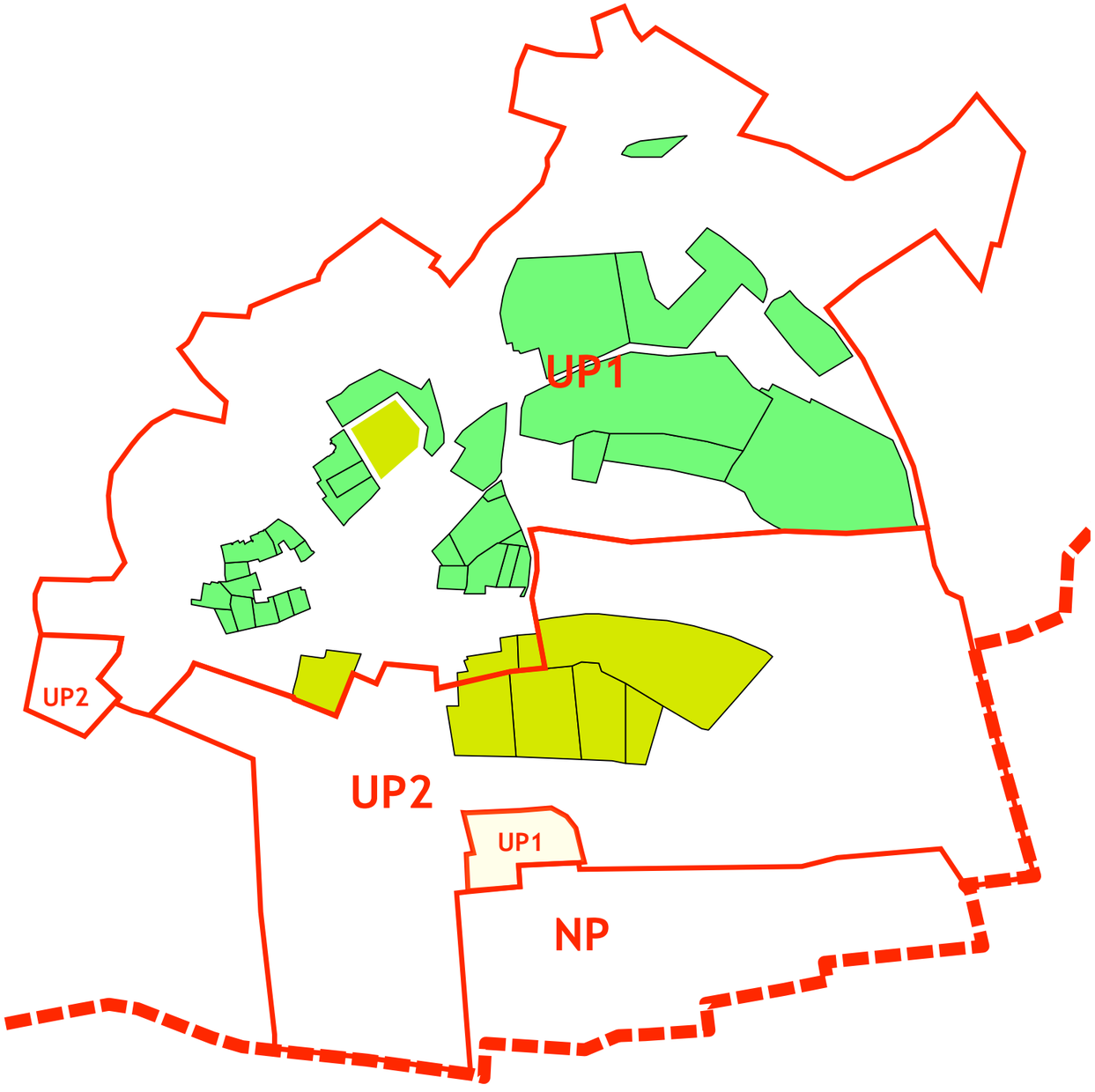

Il est proposé plusieurs sites distincts d'interdiction du droit de bâtir, portés sur le plan ci-contre en vert amande. Les parcelles sont identifiées avec précision sur le plan de délimitation de la zone.

Le premier concerne la plupart des terrains repérés page précédente et qui constituent le flanc Est du village. L'urbanisation de ces terrains selon la forme pavillonnaire standard détruirait irrémédiablement le caractère villageois qui s'est conservé. Par ailleurs ces sites sont actuellement le point d'accès des visiteurs.

Le deuxième concerne un ensemble de jardins qui délimitent et entourent le bourg historique, les abords de la Motte-Coquet et des terrains situés sur le site l'ancienne enceinte, près de l'église Notre-Dame. Ces terrains sont indissociables de l'image du bourg, et constituent de plus des secteurs archéologiquement sensibles.

Le dernier site pallie aux insuffisances de la protection MH de l'ancien château en protégeant tous les terrains encore non urbanisés cernant les ruines. Ces terrains sont indispensables à la compréhension des ruines (ils correspondent en partie aux anciens fossés) et leur valeur archéologique est importante.

Enfin, une protection des espaces plantés remarquables a été effectuée (portés en vert jaue au plan ci-contre). Ces sites ne sont pas inconstructibles, ni intangibles, mais nécessitent d'être conservés, ce qui autorise leur évolution (renouvellement des plantations, possibilité de construire des structures liées à la vocation). Le plus grand de ces jardins est le parc de la maison d'Amat, peu aménagé et assez bien entretenu, qui délimite le bourg.

Le document proposé

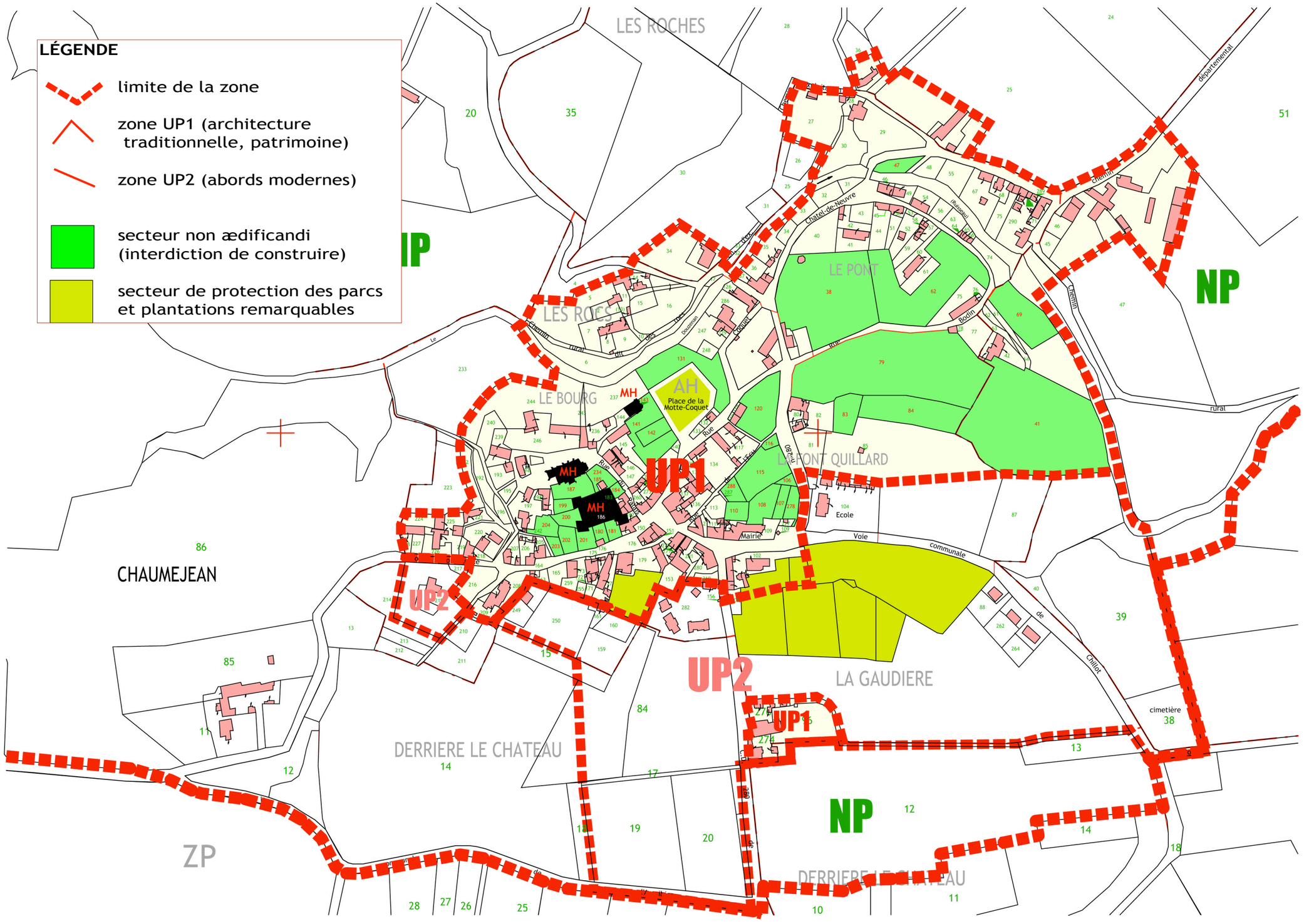

DRAC AUVERGNE SDAP DE L'ALLIER COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURBONNAIS ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Hérisson (Allier)

***Tuile plate petit moule traditionnelle**. Moulée et non filée, de teinte vieux rose, d'aspect mat, elle est très caractéristique du Bourbonnais.*

Bransville (Allier)

***Tuile plate petit moule moderne**. Son aspect est plus régulier que la tuile ancienne, mais se prête à tous les détails d'exécution traditionnels. Il faut 54 unités pour couvrir 1 mètre carré. Par contre sa couleur varie selon les provenances (naturelle, ou vieillie).*

Règle générale concernant les toitures: le maintien des procédés traditionnels ou leur reconstitution.

Pour toutes les architectures anciennes et traditionnelles, le principe général sera de conserver ou restituer si elles ont été altérées, les toitures à forte pente, constituées de petites tuiles plates en terre cuite, mises en œuvre de manière traditionnelle.

Sauf exception motivée (comme la présence dès l'origine d'ardoise sur pente forte ou moyenne, ou de *tuile creuse* (parfois dite "ronde", ou "tige de botte") ou de tuile mécanique grand moule sur des constructions de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle), les toitures faisant l'objet de travaux devront être reconstituées en tuiles plates petit moule en terre cuite sur des pentes d'au moins 45°, à raison de 54 tuiles au mètre carré minimum. On ne pourra changer le principe des toitures existantes, quel qu'il soit, sauf à reconstituer des dispositions d'origine avérées.

Les débords de pannes en pignon sont interdits, de même que les tuiles à rabat. Les chevrons de rive devront être alignés au nu des murs, selon les procédés traditionnels.

Couleur de la tuile
Les tuiles utilisées devront avoir reçu un traitement de surface destiné à leur conférer un aspect compatible avec celui des tuiles anciennes environnantes, c'est-à-dire rouge vieilli nuancé.

Exceptions
Uniquement en secteur UP2, l'utilisation de tuile plate grand moule pourra être admise, à condition de respecter les principes suivants : respect des pentes de toiture existantes, absence de débord des pannes en pignon, pas d'utilisation de tuile à rabat, minimum de 18 tuiles au mètre carré, absence de côte, coloration compatible avec celle des tuiles anciennes (rouge vieilli nuancé).

Dans l'ensemble de la zone, les toitures non originellement en tuile plate devront être reconstituées dans leur matériau d'origine.

Des dispositions temporaires dérogeant à ces règles pourront être admises à des fins de sauvegarde d'éléments de patrimoine particulièrement dégradés ou ayant subi un sinistre.

Interdiction de tous types de tuiles mécaniques présentant une côte, une onde ou un décor en relief.

***Interdiction pour toute construction traditionnelle, des débords en pignon et des tuiles "à rabat"**. La pratique traditionnelle ignore ces procédés inesthétiques.*

Saulcet (Allier)

***Tuile creuse**. Elle a pratiquement disparu du site mais il n'est pas exclu qu'il puisse être nécessaire d'en utiliser sur des éléments secondaires.*

Bransville (Allier)

Bessay (Allier)

***Tuile plate grand moule**. Elle n'est utilisable que dans le secteur UP2, lorsque les circonstances l'autorisent. Sa teinte devra faire l'objet d'une concertation, car certaines patines ne sont pas adaptées.*

DRAC AUVERGNE SDAP DE L'ALLIER COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURBONNAIS ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

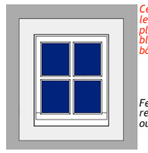

Ces divers modèles répondent à la plupart des problématiques du bâti traditionnel.

Fenêtre à 4 carreaux pour petite ouverture.

Fenêtre à 2 x 3 carreaux: c'est un modèle très répandu, le plus répandu peut-être.

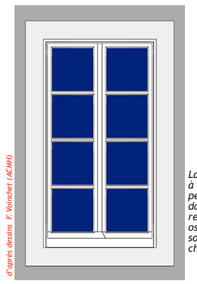

d'après dessin. F. Voinchet (ACMH)

La grande fenêtre à 2 x 4 carreaux peut se rencontrer dans des demeures à prétention ostentatoire (maison bourgeoise, château…)

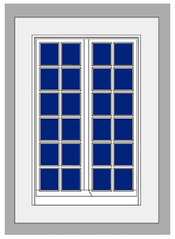

Les petits bois sont possibles, à condition qu'ils soient adaptés à la période historique et à la typologie architecturale de l'immeuble, et soient réalisés selon un dessin correspondant aux proportions des baies.

Ouvertures de type traditionnel
Le marquage d'un encadrement régulier ou harpé (selon typologie de l'immeuble) en pierre, ou simulé par une différence d'enduit, ou par une mise en couleurs différente si l'encadrement est enduit, devra être maintenu. Si l'encadrement est enduit et badigeonné, on veillera à simuler un faux appareil. Le principe des châssis ouvrants «à la française», avec division de chaque élément en 3 ou 4 vitrages (6 ou 8 carreaux), avec appui et jet d'eau moulurés, devra être conservé ou le cas échéant, restitué. Les baguettes moulurées constituant les divisions de chaque partie ouvrante, obligatoirement sur la face externe de ces parties ouvrantes, devront former une saillie par rapport au vitrage et être proportionnées à la taille de la baie. Les fermetures seront des volets pleins ou à lames persiennées.

Baies des devantures commerciales
Se reporter à l'article correspondant, titre D.

Ouvertures d'anciens bâtiments agricoles
Les arcs et encadrements des portes de grange éventuellement retraitées devront être conservés. Leur fermeture devra maintenir visibles les intrados et les tableaux des baies.Des dispositifs à claire voie sont possibles pour des ouvertures de grande taille (portes de grange…) : dans ce cas, le système de claire-voie sera constitué d'une résille orthogonale à trame carrée, réalisée avec des matériaux de forte section, et dont le vitrage sera obligatoirement sur la face intérieure.

Schwäbisch Hall (Allemagne)

Une interprétation moderne des anciennes portes de cave à claire-voie. Le retraitement des anciennes portes de grange peut s'inspirer de la tradition sans tomber dans le rustique d'opérette…

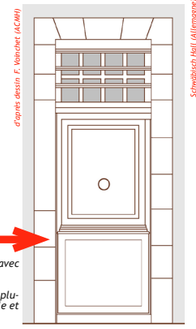

d'après dessin. F. Voinchet (ACMH)

Modèle de porte traditionnelle (avec imposte)

(Correspond à des architectures plutôt citadines, entre le XVIIIe siècle et les années 1900).

Les prescriptions

La conception des prescriptions a reposé sur 4 axes : préciser au maximum les pratiques souhaitables en matière de restauration et entretien de l'existant, afin d'assurer la conservation du patrimoine existant; conserver une souplesse sur les constructions nouvelles tout en érigeant des garde-fous assez stricts; inciter à trouver une écriture spécifique pour l'aménagement de l'espace public (ni routier, ni urbain); mettre à disposition une banque d'exemples pour l'ensemble du second-œuvre urbain (aménagement de l'espace au sens large). Il ne faut pas perdre de vue que le site est à la poursuite d'un label de qualité qui ne peut être obtenu qu'en tendant vers des prestations elles-mêmes de haute qualité.

D'une manière générale, la forme du document a été adaptée à une communication vers des non-professionnels, ou des professionnels peu qualifiés. La plupart des "mauvaises" restaurations sont en effet dues soit à des processus d'auto réalisation (la publicité de certaines surfaces spécialisées dans le bricolage tend à faire croire que chacun pourrait être compétent en tout, ce qui est loin d'être le cas), ou à des professionnels négligents, en tout cas insuffisamment formés. Chaque chapitre rappelle sur quelle doctrine reposent les règles qui sont édictées, de manière à ce que chacun puisse se forger un avis sur l'esprit dans lequel il convient d'interpréter ces prescriptions. Car il s'agit d'un règlement interprétatif, et non d'un règlement au sens strict du terme (fonctionnant selon le binôme autorisation/interdiction). L'Architecte des Bâtiments de France y conserve des marges de manœuvre.

L'accent est évidemment mis sur les pratiques de la restauration, avec trois rubriques incontournables : l'aspect des enduits et parements (crépir ou décrépir ? quelles pierres peut-on laisser vues? Quel grain de l'enduit ? quelle teinte?) L'aspect du toit (à 90 % la petite tuile bourbonnaise et ses finitions traditionnelles) et les menuiseries et fermetures (le bois, les dessins de fenêtres traditionnels, les volets). Ces règles sont ensuite déclinées selon les diverses catégories d'architecture du site (il est nécessaire de faire comprendre qu'une construction médiévale n'a peut-être pas la même finition qu'une demeure éclectique du début du XXe siècle...).

Dans la mesure du possible, la plupart des règles ont été illustrées par des exemples, photos ou schémas, puisés sur le site, ou dans des sites similaires ou voisins.

Objectifs de la zone UP1

Amélioration de la qualité des restaurations

Discipline d'insertion pour les constructions neuves

Re-création d'un espace public villageois, non connoté "routier" ni "urbain".

Contrôle des éléments secondaires du paysage urbain (divers systèmes signalétiques...)

Objectifs de la zone UP2

Contrôle des formes urbaines

Contrôle d'aspect des constructions nouvelles.

Objectifs de la zone NP

Maintien du caractère naturel (restaurations soignées, interventions nouvelles discrètes)

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. LA NOTION DE PATRIMOINE...

L'émergence de la notion de patrimoine s'est faite progressivement, tandis que le terme "monument" a pris des significations différentes selon les époques. Il est intéressant d'appréhender la manière dont ces notions ont fini par imprégner les mentalités, ou apparaître comme des dogmes de valeur universelle.

L'ouvrage fondateur en la matière est celui d'Aloïs Riegl (1858-1905), qui définit ce que nous appelons aujourd'hui "Monument historique". Celui de Françoise Choay relie le culte actuel du patrimoine à la crise de l'architecture et des villes. Dominique Audrerie pour sa part insiste sur le caractère vivant du patrimoine et rappelle que le paysage est façonné à la fois par une culture et par un environnement.

Aloïs Riegl
Le culte moderne des monuments
Son essence et sa genèse
Le Seuil, Paris 1984.

Françoise Choay
L'allégorie du patrimoine
Le Seuil, Paris 1992.

Dominique Audrerie
Questions sur le patrimoine
Confluences, Bordeaux 2003

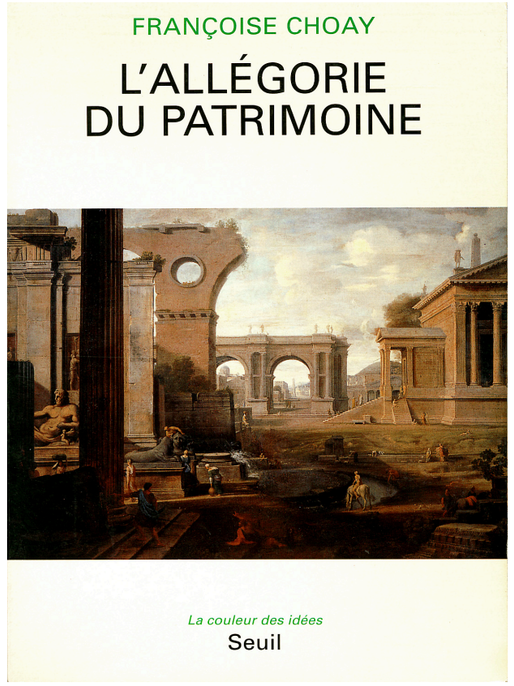

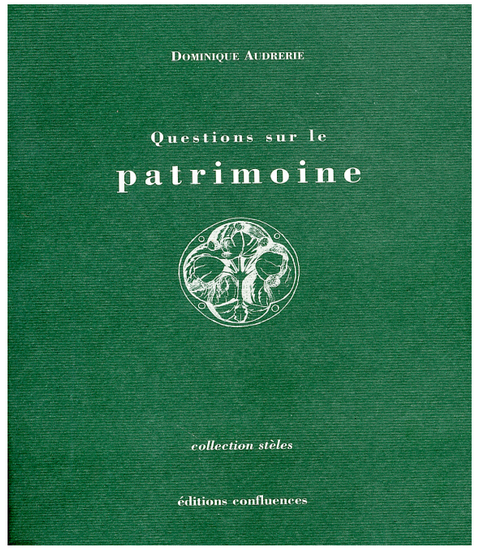

2. LA ZPPAUP (ASPECTS JURIDIQUES), EXEMPLES...

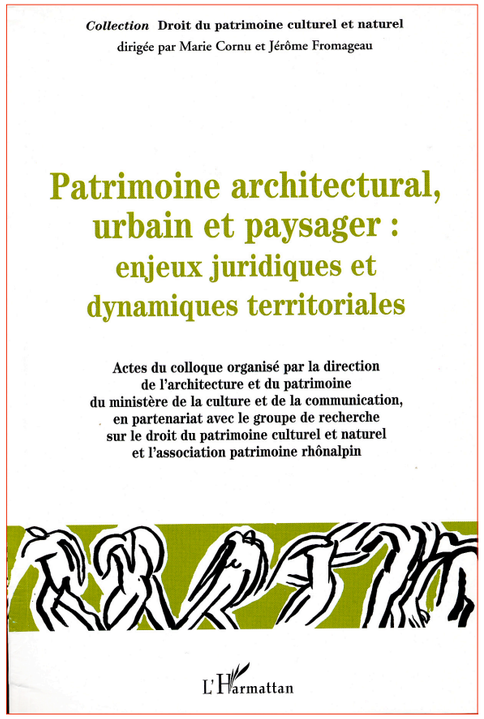

Il existe peu d'ouvrages portant sur la ZPPAUP elle-même hormis des actes de colloques (1991 et 2001, ci-contre à gauche, respectivement STU 1992 et L'Harmattan 2002). Fonctionnaires et chargés d'études s'y mettent en scène non sans complaisance et abus de langue de bois.

Certaines ZPPAUP ont fait l'objet d'une publication (Hautefort en 1993 et St-Véran, Edisud 1990).

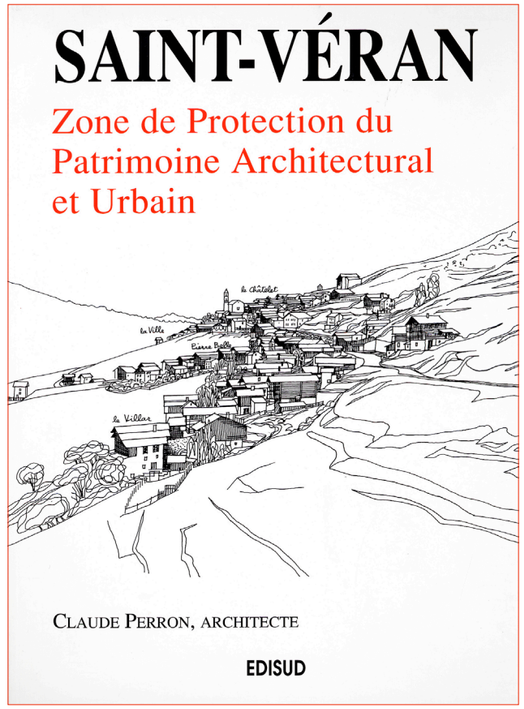

3. PATRIMOINE URBAIN ET URBANISME...

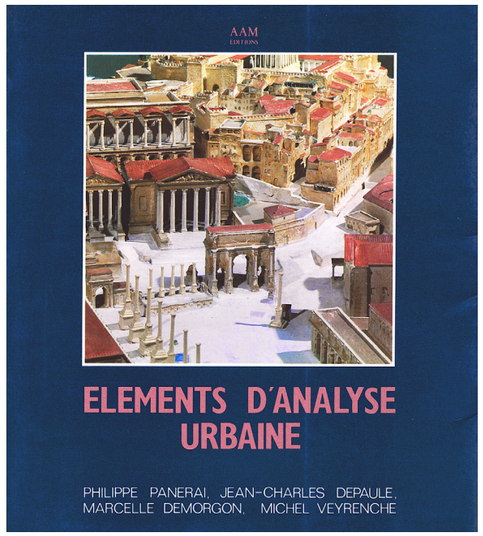

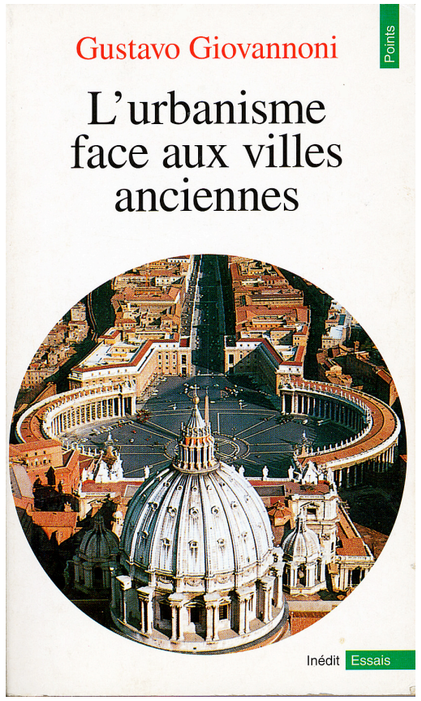

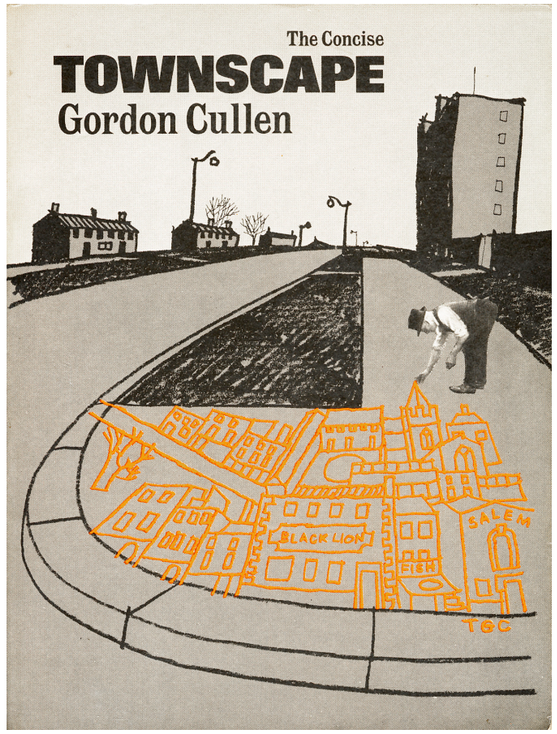

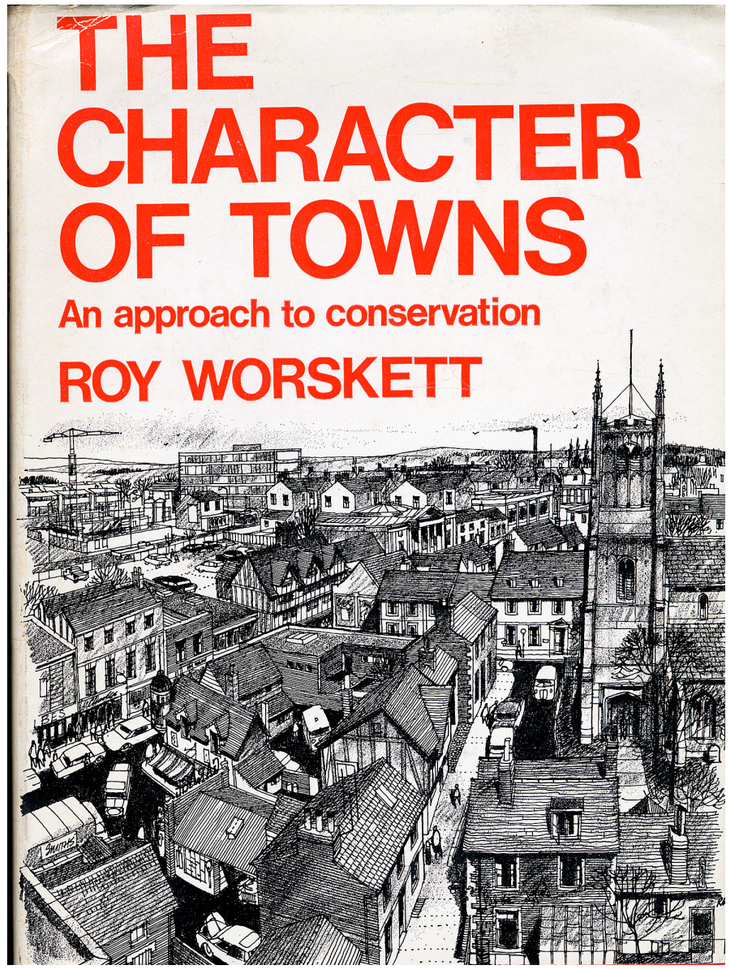

Philippe Panerai, Jean-Charles Depaule, Marcelle Demorgon, Michel Veyrenche
Éléments d'analyse urbaine
AAM, Bruxelles 1980

Gustavo Giovannoni
L'urbanisme face aux villes anciennes
Le Seuil, Paris 1998.

Gordon Cullen
The concise townscape
Architectural Press, London, 1961/1971

Roy Worskett
The character of towns
an approach to conservation
Architectural Press, London 1969

Paul Lassus
Harmonie et règle urbaine
Anthropos, Paris 2002.

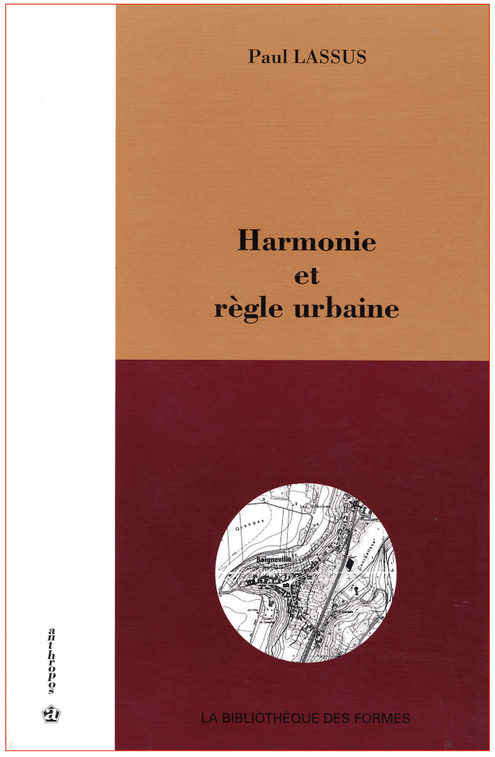

Il existe très peu d'ouvrages qui traitent *à la fois* des aspects théoriques et pratiques de "l'urbanisme patrimonial", abordant le problème non sous l'angle architectural, mais en raisonnant sur des ensembles cohérents. Leur diffusion reste confidentielle, réservée aux cercles professionnels.

Le théoricien italien Giovannoni qui écrivait dans les années 1930, et reste d'actualité, n'a été traduit en français qu'en 1998... Les auteurs britanniques, développant la notion de *townscape* (par analogie avec *landscape*), et qui s'appuient sur de fines méthodes d'analyse pour établir des plans de conservation et d'aménagement, n'ont pour leur part jamais été traduits en français. Leurs méthodes sensibles et intuitives, toujours pratiques, sont pourtant fondatrices des approches actuelles.

En France, Panerai et son équipe développent des méthodes d'analyse des tissus urbains en tant que tels (parfois proches du *townscape*). Lassus propose de faire des règlements urbains en fonction du génie du lieu, "celui que chacun peut comprendre, souvent de manière intuitive". Son étude de cas du développement *in situ* du Mont St Michel est assez stimulante.

4. ARCHITECTURE RÉGIONALE, CONTEXTUALISME , ARCHITECTURE ''AUTRE''...

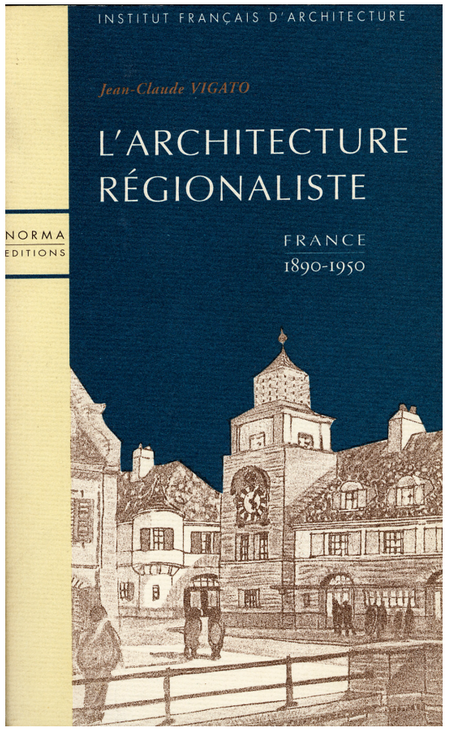

Vilipendée par les "modernes", suspectée de collusion avec des régimes politiques peu recommandables (le plus souvent à tort, et les "modernes" n'ayant rien eu à leur envier en ce domaine), l'architecture régionaliste a encore beaucoup à nous apprendre et reste un objet de réflexion pour qui veut aménager des sites patrimoniaux.

Son histoire a été retracée en 1994 par Jean-Claude Vigato. On y retrouve au passage le bourbonnais Marcel Génermont, qui fut un des pères fondateurs d'une école régionaliste provinciale. Cette problématique, devenue celle du "contextualisme", a fait l'objet d'un colloque en 2004 à l'Université de Bretagne.

Quant à Maurice Culot, pourfendeur d'une architecture moderne insensible au lieu et à son environnement, il promeut des conceptions traditionalistes rarement médiatisées, mais plébiscitées par les usagers, qu'on aurait tort d'évacuer au nom du "sectarisme moderne".

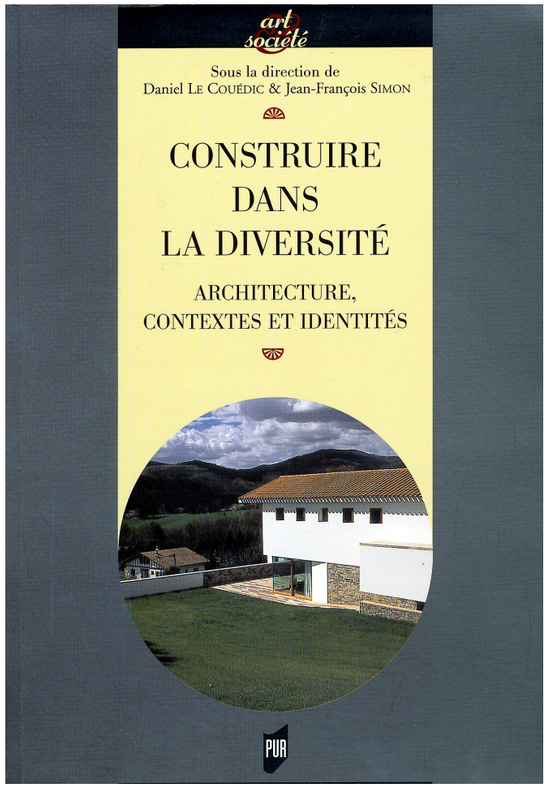

Jean-Claude Vigato
L'architecture régionaliste
France 1890-1950
Norma, Paris 1994.

Daniel le Couédic Jean-François Simon
(sous la direction de)
Construire dans la diversité
Architecture, contextes et identités
Presses Universitaires de Rennes, 2005

Alter Architecture
Ici, ailleurs et autrement
AAM Éditions Bruxelles 2005

Revue Monuments Historiques
Le régionalisme
CNMH Paris 1993

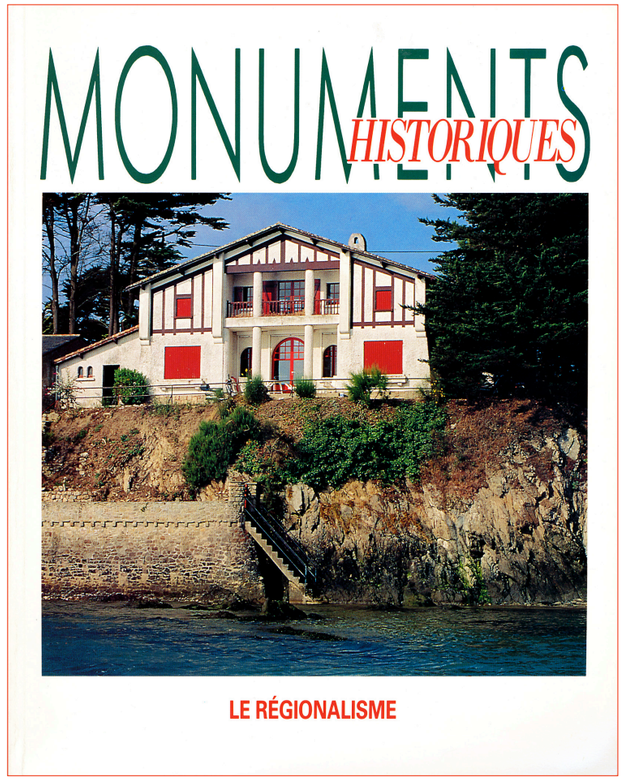

5. TECHNIQUES ANCIENNES OU TRADITIONNELLES.

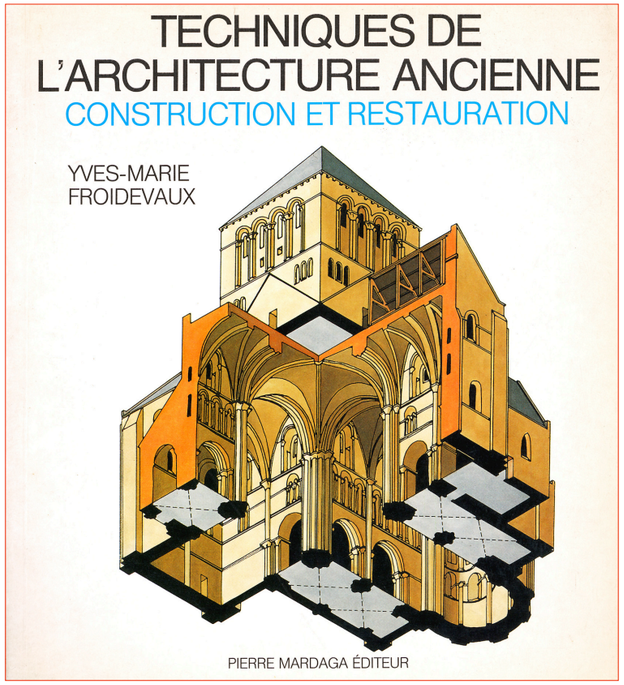

Georges Doyon & Robert Hubrecht
L'architecture rurale et bourgeoise en France
Massin, Paris 1941
Reprint Vincent, Paris 1994.

Yves Marie Froidevaux
Techniques de l'architecture ancienne
Construction & restauration
Mardaga, Liège 1986

École d'Avignon
Techniques et pratique de la chaux
Eyrolles, Paris 2003 (2e éd.)

École atelier de restauration du centre historique de León
La chaux et le stuc
Guide pratique
Eyrolles, Paris 2001
(éd. orig. Editorial de los Oficios, 1998)

Jean-Marc Laurent
Pierre de taille
Restauration de façades, ajout de lucarnes
Eyrolles, Paris 2003

Pierre Lebouteux
Traité de la couverture traditionnelle
Histoire Matériaux Techiques
H. Vial, 2001

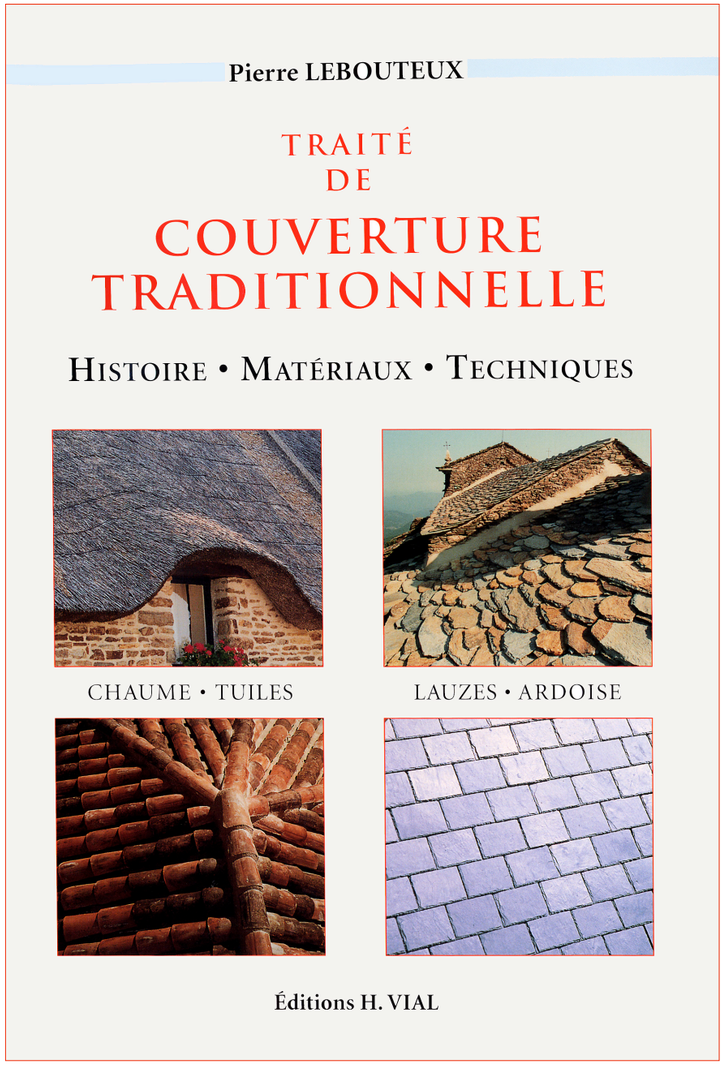

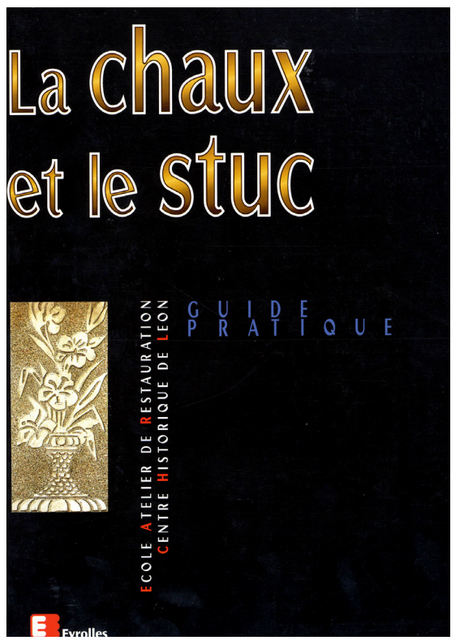

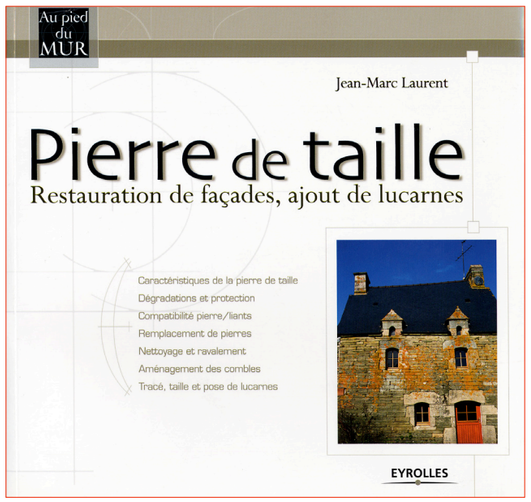

Doyon et Hubrecht, Froidevaux, sont des pères fondateurs encore inégalés jusqu'à aujourd'hui. Ils ont recueilli et compilé des connaissances techniques et esthétiques alors en train de se déliter.

Il existe aujourd'hui toute une littérature de la restauration, d'intérêt parfois inégal. Les brochures de "conseil gratuit" diffusées par certains organismes para-publics manquent parfois de fiabilité, quand elles ne véhiculent pas des contre-vérités (en matière chromatique notamment).

Les ouvrages des éditions Eyrolles sont les plus intéressants, orientés vers les artisans. Ils relaient des institutions incontournables, comme l'école d'Avignon.

En matière de couverture, l'ouvrage de Lebouteux est une somme insurpassable.
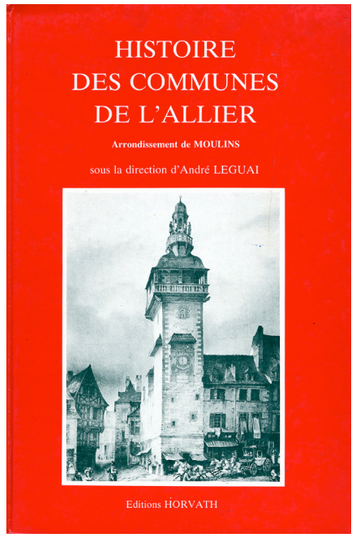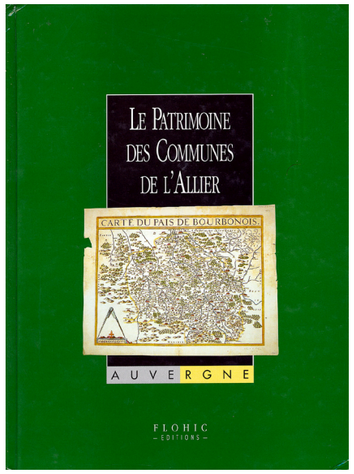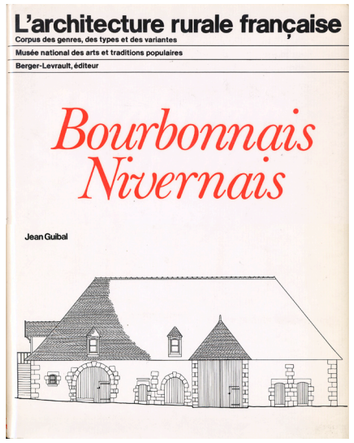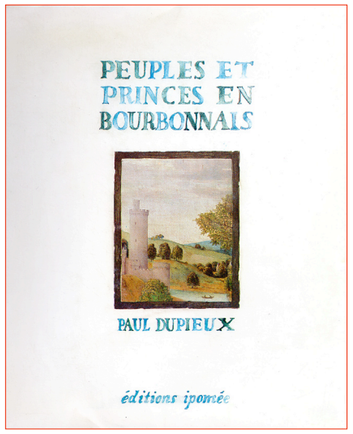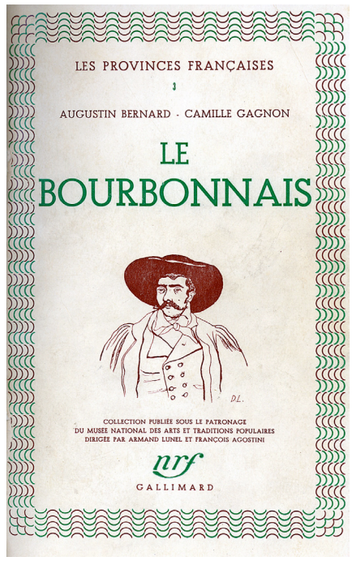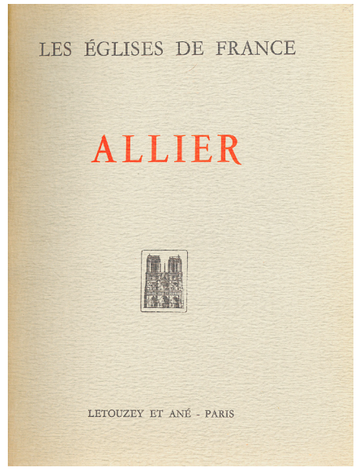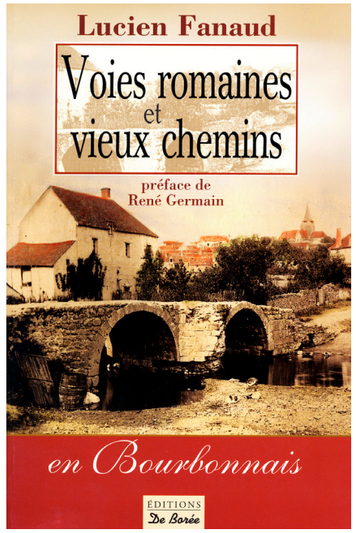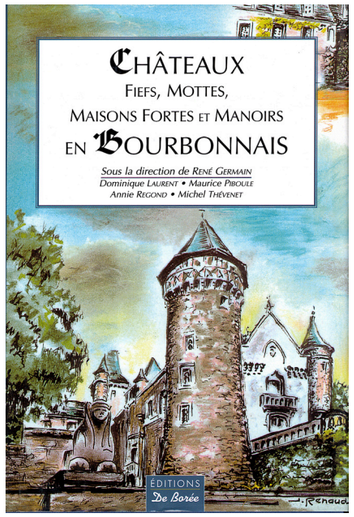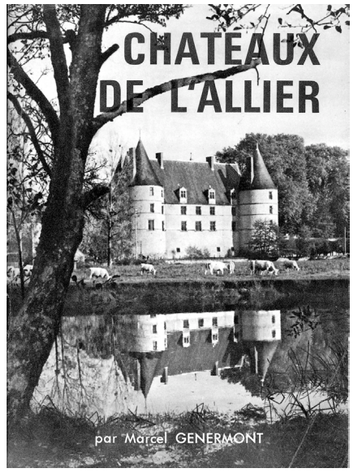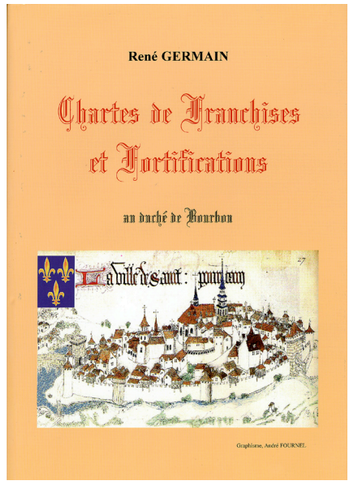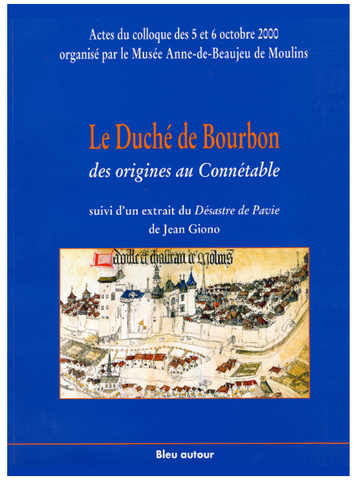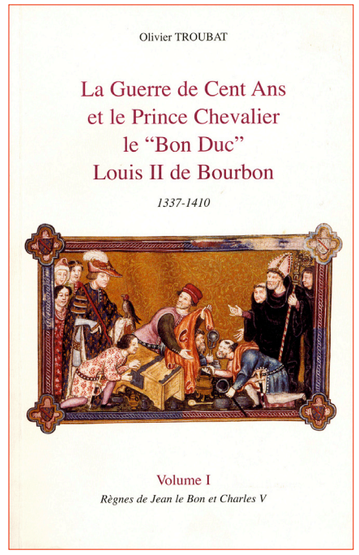
6. UNE DOCUMENTATION BOURBONNAISE